

P. Ottino février 1964

LA PECHE AU GRAND FILET (UPE'A RAHI) A TAHITI (1).

(Rédaction provisoire)

L'étude suivante est relative à la pêche aux chinchards. Les chinchards (*Selar crumenophthalmus* Bl.) (2), poissons pélagiques qui, à certaines époques de l'année s'approchent en bancs très denses des Iles du Vent et franchissant les passes des récifs barrières pénètrent dans les lagons, sont connus à Tahiti selon leur stade de croissance sous les noms de ature, aramea et orare. La pêche aux chinchards, qui peut se pratiquer à la ligne pour la consommation domestique s'effectue surtout au grand filet, upe'a rahi et dans ce cas, la totalité de la production souvent importante est commercialisée et vendue au marché municipal de Papeete. Le marché de

---

(1).- Cette étude a été réalisée dans le courant de l'année 1963 à Tautira qui constituait un terrain d'étude secondaire, le terrain principal se trouvant dans l'archipel des Tuamotu. Ainsi que cela apparaîtra au cours des développements, ce travail doit beaucoup à Monsieur Tutaha Salmon de Tautira qui peut être considéré comme le co-auteur de certaines parties et qui a fourni les documents comptables qui servent souvent de base quantitative à l'étude. A partir du début du quatrième trimestre de l'année toutes les informations obtenues à Tautira ont été recoupées et complétées ou élargies par des enquêtes effectuées dans l'ensemble des autres centres de pêche de Tahiti. A ce propos, je tiens à remercier Monsieur Floc'h, Administrateur de Tahiti ainsi que la presque totalité des Chefs de Districts de l'île (Tavana Mataeinaa) que j'ai largement mis à contribution et qui m'ont présenté aux propriétaires de filets, grands filets mais aussi filets de lagon. Je dois remercier particulièrement plusieurs pêcheurs réputés de Tahiti, en particulier Monsieur Maheanu de Tiarei, Messieurs Parker et Rochette de Teahupoo, Lehartel de Pueu, Maro de Punaauia et le pathétique vieil homme de Vairao, Terii Mare que l'âge oblige à abandonner la mer. Enfin, je suis redevable de nombreuses données chiffrées à Monsieur Domar, Chef du Service de l'Elevage et des Pêches en Polynésie et aux Services Municipaux de Papeete. Monsieur Domar est l'auteur de l'étude préliminaire des parties du plan quinquenal (Plan Quinquenal de développement de l'économie agricole 1964-1968, tome I, Papeete 1963) relative à la pêche.

(2).- Selon l'ouvrage de Fannie C.C. God et Albert H. Banner "A Preliminary Compilation of Tahitian Animal and Plant Names" University of Hawaii. Août 1963, le nom scientifique du chinchard serait : *Trachurops crumenophthalmus*.

Papeete dessert lui-même, sinon absolument l'ensemble de Tahiti, tout au moins une très grande partie de l'île jusqu'aux Districts (1) de Papara sur la Côte Ouest et de Hitiaa sur la Côte Est (2).

La production de poissons entièrement destinée à la consommation se répartit en poissons de haute mer et en poissons de récif et de lagon (ou de corail). La production de crustacés, aux dires des pêcheurs, serait de plus en plus faible (3).

---

(1).- Il s'agit des "Districts" (Mataeinaa), circonscriptions territoriales de la Polynésie Française.

(2).- Les producteurs de toute l'île et souvent de Moorea apportent au marché de Papeete les produits qui permettent en semaine d'approvisionner la ville et les Districts urbains de Pirae, Arue et Faaa, et le dimanche une grande partie de l'île. Le marché du dimanche de Papeete mériterait une étude spéciale. Les Tahitiens des Districts du "Grand Tahiti" n'hésitent pas à emprunter les trucks (transports en commun) qui partent à deux ou trois heures du matin pour être à Papeete à cinq heures, à l'ouverture du marché. Les trucks repartant très tôt, ils peuvent souvent être de retour pour le service religieux (surtout protestant) pureraa qui ne commence qu'à dix heures trente. Les gens des Districts achètent les produits leur permettant de préparer un "repas tahitien" maa tahiti lequel fait une grande part au poisson cru i'a ota, mais aussi diverses autres préparations en particulier miti hue, miti fafaru, ofe maba... Les ventes des autres éléments du maa tahiti, taro, fruits de l'arbre à pain, bananes, fe'i... sont également importantes d'autant plus que, du fait de l'existence d'étonnants micro-climats, les productions des différentes côtes et de la presqu'île de Tahiti, sont à tour de rôle précoces ou tardives les unes par rapport aux autres. Dans ce domaine comme dans celui des productions de la mer, le marché de Papeete joue un grand rôle de redistribution.

(3).- Seules les chevrettes de rivière oura pape (Palemon eupalaemon Lar.) qui, ainsi que les langoustes de récif se pêchent de nuit à la lampe à l'aide d'une courte foène continueraient à être abondantes. Les langoustes de récif, (Panulirus penicillatus Olivier) oura miti sont de plus en plus rares à Tahiti, quant aux langoustes de sable (Parribacus antarcticus) ti'ane et aux squilles (Pseudosquilla ciliata) varo, très appréciées aux îles sous le Vent, elles ont pratiquement disparues. Les crabes (paapaa) de lagon et de récif, seraient en revanche plus abondants; mais de nombreuses espèces sont réputées "empoisonnées" (taero). Le crabe le plus commun figurant aux inventaires semble être le crabe de vase (Scylla serrata) upa'i cf. Domar, étude citée et également l'intéressante "Petite Histoire Naturelle des E.F.O.". II, ZOOLOGIE de L. et F. Chabouis Ed. P. Lechevalier, Paris VIe. p. 89 à 93. De nombreux crustacés se capturent de nuit, (voir suite note page suivante)...

Les poissons de haute mer se déplacent par bancs entiers et les déplacements affectent une grande régularité. Il s'agit des chinchards et des thonidés de surface, les thons à nagoire jaune (*neothunnus albacora*) appelés aahi (1) et les bonites (auhopu) grandes et petites (*katsuwonus pelamis*) appelées, si elles sont de taille moyenne auhopu tore ou simplement tore et toheveri si elles sont de grande taille. Les chinchards sont friands de inaa petits poissons qui, venant du large, recherchent les embouchures pour remonter les rivières (2) et sont eux-mêmes la proie de très nombreux pélagiques au nombre desquels figurent les thons et les bonites. L'importance des stocks, l'itinéraire des migrations ne sont pas connus tout au moins des occidentaux, il est vraisemblable qu'ils le sont davantage des flottilles de "long liners" japonais qui, depuis des années, sillonnent le Pacifique Sud.

Les poissons de récif se rencontrent de part et d'autre du récif barrière qui entoure tout Tahiti à l'exception de quelques zones de la côte Est et des falaises du Pari, dans les passes et dans le lagon. Monsieur Domar en donne dans l'ouvrage cité (page 2) une liste succincte, il s'agit des serranidés (tarao, roi, to'au), de mullidés (ati'ati'a, ouma et vete) (3), de scaridés (pahoro, paati), holocentridatés

---

(suite note de la page précédente) la pêche à la lampe est répandue dans l'ensemble de la Polynésie. Certaines nuits, les récifs qui ferment le lagon sont animés par les lumières dansantes des mori gaz, lampes à pétrole à pression. Les "ranas-seurs" recherchent les crustacés mais également des coquillages maoa, sorte d'escargots de mer très appréciés. La pêche à l'aide du mori gaz, surmonté d'une plaque de fer fixée au capuchon a remplacé l'ancienne pêche à la torche et est désignée d'ailleurs sous le même terme de ramarama.

(1).- Voir Domar. ét. cit. p. 4.

(2).- Les inaa semblent être des alevins, le poisson adulte est un poisson de rivière de couleur noire qui ne dépasse pas quelques centimètres. Il est connu sous le nom de oapu (*Eleotrus fusca*).

(3).- Les termes ouma et vete désignent le même poisson *Mulloidichthys auriflamma* à deux stades successifs de sa croissance.

(iihi, araoe, apa'i), chaetodontidès (paraha) acanthuridès (maito, ume, ume tarei), carangidès (paaihere) et balistidès (o'iri). Les poissons de récif sont nombreux, mais surpêchés, il est possible qu'ils ne résistent pas à une exploitation poussée et vraisemblablement ainsi que l'écrit Monsieur Domar, "l'abondance des populations de poissons de lagon... résulte davantage de l'étendue et de la multiplication des zones de pêche que d'un pouvoir élevé de régénération". La pauvreté du lagon tahitien est étonnante comparée à l'exhubérance du lagon de Nouvelle Calédonie et à la richesse des atolls des Tuamotu. Les pêcheurs emploient tous les procédés de pêche possibles, utilisant diverses sortes de lignes et de leurres, des filets pendans ou de jet (une'a taora) à mailles fines ou le fusil sous marin de fabrication locale. De nombreux jeunes gens (taure'are'a) vont jusqu'à pratiquer la pêche au fusil de nuit, à l'aide d'une torche électrique étanche. Les poissons surpris et immobilisés au seuil de leurs trous par le faisceau lumineux sont harponnés sans difficulté (1).

Selon que l'on considère les revenus immédiats que les ventes de poissons procurent aux ménages polynésiens (2) ou les perspectives plus lointaines d'une exploitation industrielle des ressources de la mer, l'intérêt se tourne soit vers les poissons du lagon, soit vers les poissons pélagiques. Dans le premier cas, la pêche aux poissons de lagon et de récif serait plus rémunératrice que celle aux poissons pélagiques au moyen d'un grand filet. Cette opinion est unanime,

---

(1).- Il est également probable que la pêche au moyen de substances végétales empoisonnées, formellement interdite continue à être pratiquée. Pour ce faire, les pêcheurs emploient une composition végétale de hora (*Tephrosia purpurea* Persoon) préalablement râpée et contenue dans un linge que l'on promène devant les trous de coraux. Cette pêche ne peut se pratiquer que de jour, le hora tuerait aussi le corail et les madrépores.

(2).- Le terme "ménage" est employé dans le sens qu'il revêt en comptabilité économique.

seul un chinois de Mahaena, pêcheur de chinchards a exprimé un avis contraire. Si cette opinion est déformée pour une part par une illusion qui porte à surévaluer les revenus assurés par les poissons du lagon, elle doit être réelle et s'expliquer en partie par les différences d'organisation des deux pêches et d'effectif du nombre des participants. La part de l'illusion est due à la fréquence des pêches aux poissons de lagon que seul le mauvais temps interdit et à ce que les poissons de lagon sédentaires constituent tout au long de l'année une réserve de valeur à la disposition de qui veut la pêcher. Au contraire, les poissons pélagiques saisonniers ne sont pas à la disposition des pêcheurs chaque fois que ces derniers ont besoin de revenus. Dans la perspective de l'implantation de pêches industrielles, les poissons du large présentent plus d'intérêt que les poissons de récif qui ne seront jamais destinés qu'à la consommation locale. Dans cette catégorie, seuls les thons et les bonites de surface pourraient selon une évaluation récente faire l'objet d'une exportation, les stocks de chinchards correspondant à la demande intérieure (1). Parmi les différentes pêches le choix d'une pêche non excédentaire par rapport aux besoins de la population : celle des chinchards se justifie cependant pour des raisons à la fois pratiques et théoriques.

La pêche aux chinchards au moyen d'un grand filet : upe'a rahi, exige un capital technologique important (grand filet, lourdes pirogues, véhicule) qui suppose lui-même la mobilisation de moyens financiers bien supérieurs à ceux dont disposent habituellement la moyenne des Polynésiens. L'utilisation de cette technique requiert la participation d'un grand nombre de personnes qui interviennent lors des différentes phases de la recherche du poisson, de la pêche, de la préparation des prises en vue de la vente et de la commercialisation. Dans le même temps, l'importance du nombre des participants, les problèmes posés par le partage des tâches et par

---

(1).- Domar. étude citée. tableau p. 1

la participation aux différentes phases de la pêche qui, pouvant être assurée par un nombre très variable de pêcheurs, exige tout de même un effectif minimal dont l'entrepreneur doit être assuré, pose des problèmes intéressants et fait ressortir l'existence dans les Districts de "factions économiques".

L'appropriation privée du matériel donne lieu, afin d'assurer la rémunération du capital et de son propriétaire, à une division des profits en deux parts égales, celle du filet et celle des pêcheurs répartie inégalement entre plongeurs, piroguiers et pêcheurs "de la plage". L'acquisition, l'entretien et l'utilisation du filet, le calcul économique qui, après les prises, commande de constituer un vivier et de fractionner les ventes, suppose chez les propriétaires de grand filet, des qualités d'entrepreneurs. Les relations entre propriétaires de grand filet, les conséquences de la concurrence et les opinions différentes quant à l'aire d'action géographique des filets, témoignent de la persistance de vieilles conceptions relatives aux droits des Districts (Mataeinaa) sur le lagon voisin. Les difficultés résultant du libre jeu des initiatives souvent peu en accord avec les ressources offertes par le milieu naturel, peuvent apporter des enseignements utiles dans la perspective d'une future industrialisation des pêcheries. Enfin, l'antinomie réelle entre les exigences du marché et de la concurrence et les anciennes conceptions polynésiennes héritées des pêches collectives telle la pêche "aux cailloux" tautai taora ofa'i (1), présentent un intérêt à la fois sociologique et

---

(1).- La pêche dite "aux cailloux" était surtout pratiquée aux Iles sous le Vent notamment à Bora Bora. Disparue depuis quelques décades, elle constitue actuellement à Bora Bora un spectacle destiné aux touristes auquel participent sous la direction de "chefs de pêche" soit à tour de rôle la population des trois districts de Nunee, Faanui et Anau, soit quelquefois la population entière de l'île, hommes et femmes. (Au dernier recensement de 1962, Bora Bora comptait 1 723 habitants). Ces grandes représentations peuvent avoir lieu de nuit aux torches lors du passage des paquebots de luxe américains Mariposa et Monterey. Il est vraisemblable que la pêche aux cailloux qui, dans le passé a existé à Tahiti a disparu depuis beaucoup plus longtemps. Une pêche aux cailloux "factice" avait pourtant eu lieu à Tautira en 1930 lors du passage d'un Gouverneur Général. Elle était, il est vrai, dirigée par un "chef de pêche" originaire de Raiatea.

économique. Ainsi, alors que la rentabilité commanderait en fonction de l'importance du banc, une limitation du nombre de pêcheurs, l'usage, pour des raisons culturelles interdit de refuser les participations quelque peu anarchiques et plus ou moins efficaces de ceux qui se présentent. Pour la même raison avant toute vente et sans égard à l'importance des prises, a lieu une distribution de "paquets" tui i'a (1) suffisante quelquefois à annihiler le bénéfice de l'opération.

Ces traits distinguent tout autant la pêche au grand filet, de la pêche aux poissons de récif ou de lagon ; pratiquée individuellement ou n'intéressant au plus que deux ou trois maisonnées (utuafare), que des pêches à la bonite et aux thons, réalisée d'une manière moderne par l'équipage quasi professionnel de petits bâtiments spécialisés, appelés bonitiers (2). Enfin dans le cas des chinchards, l'importance des prises qui atteignent souvent plus <sup>ieurs</sup> tonnes et des dizaines de milliers de poissons, la large diffusion des revenus font que la pêche au grand filet constitue une ressource appréciable pour de nombreux Districts de Tahiti.

Parmi les différentes centres de pêche aux chinchards, celui de Tautira a été l'objet d'une étude approfondie.

---

(1).- Les "paquets" de poissons tui i'a constituent l'unité de compte et de commercialisation. Même pour les mêmes espèces de poissons, les paquets ne sont pas standardisés et suivant les années, les saisons et les régions, le nombre de pièces dont ils se composent peut être variable.

(2).- Le nombre des bonitiers tahitiens (il existe des bonitiers à Moorea et aux Iles sous le vent) ~~semble~~ s'accroître rapidement, beaucoup appartiennent à un même propriétaire. Monsieur Domar, dans l'étude citée donne pour Tahiti en 1958 le chiffre de 51 unités dont 24 à Papeete et 4 à Teahupoo. En 1963, ce chiffre est certainement plus élevé et alors qu'il n'en existait pas à Tautira, ce village compte actuellement deux bonitiers. Sur la pêche à la bonite voir Michel Legand : Contribution à l'Etude des Méthodes de Pêche dans les Territoires Français du Pacifique Sud. J.S.O. tome VI n° 6. déc. 1950. p. 145 à 150.

La région de Tautira située au sud de l'île dans la presqu'île de Taiarapu est l'une des plus belles de Tahiti. Le District moyennement peuplé pour Tahiti (760 habitants) est le plus peuplé de la presqu'île. L'agglomération se distribue en trois quartiers très différents les uns des autres, celui dit d'Ahui entre la limite du district de Pueu et la rivière de la Vaitepiha que la route franchit sur un radier, le village proprement dit environ un kilomètre après le radier et au sud du village au-delà d'une rivière, le fenua aihere qui, en l'absence de route n'est accessible par voie de terre qu'à pied ou à cheval ou par mer. Le quartier d'Ahui dont les vingt cinq habitations sont alignées dans la tradition tahitienne tout au long de la route est un quartier de gens à l'aise, producteurs de coprah mais aussi de vanille. Les tarodières ne sont pas rares. Ce quartier s'étend jusqu'à la rivière de Vaitepiha dont la magnifique vallée (faa) pénètre profondément dans la presqu'île. Après quelques centaines de mètres entre des cocoteraies se trouve le village de Tautira édifié sur une presqu'île plate couverte de casuarina 'aito (1). Le village de Tautira important puisqu'il compte plus de 80 habitations est le seul vrai village aggloméré de Tahiti. Alors

---

(1).- En français local, le casuarina equisetifolia est appelé "arbre de fer" dans l'Océan Pacifique et "filao" dans l'Océan Indien.

qu'Ahui est plutôt agricole, Tautira vit à la fois de la mer, de salaires et d'un minimum d'agriculture. L'ouverture vers la mer est certaine, chaque ~~village~~<sup>utua fare</sup> possède au moins une pirogue et le lagon constitue la principale ressource (1). Cette vocation s'explique d'une part parce qu'il en a toujours été ainsi mais, également, parce que la plupart des habitants du village ne disposent pas de terres. Deux familles puissantes possèdent d'importantes superficies. La plus grande partie des terres utiles qui, de toutes parts, enserrant la presqu'île sur laquelle est édifié le village, appartient à un propriétaire absentéiste résidant à Papeete. Ce dernier, enclosant de vastes superficies, les met en valeur très extensivement à l'aide de journaliers, tirant des revenus à la fois du coprah et d'un élevage de boeufs. Une fraction importante de la population travaille aux entreprises de Monsieur Tutaha Salmon qui exploite à la fois un grand filet, le plus grand de Tahiti (2), une scierie et des concessions dans la vallée de la Vaitepiha. Au-delà du village, après avoir franchi à gué une rivière, commence le fenua aihere, la "terre inculte" qui s'étend entre le village et la côte du Pari qui n'est plus protégée par le récif barrière et où la houle du sud vient battre directement des falaises sauvages tombant ~~souvent~~ à pic dans la mer. Le fenua aihere de Tautira comme celui de Teahupoo

---

(1).- Les meilleurs piroguiers de l'île en dépit de la généralisation des "boats" et des moteurs hors bords adaptés aux pirogues dont l'arrière est coupé perpendiculairement, restent ceux de l'extrémité de la presqu'île Tautira et Teahupoo. Les deux Districts sont l'un pour l'autre les concurrents les plus dangereux lors des courses de pirogues qui ont lieu à Papeete pour le "Juillet" (Tiurai). Tautira jusqu'à l'année dernière remportait régulièrement les courses de pirogue toutes catégories, en 1963, par suite d'une défection, Teahupoo a pris la première place.

(2).- Il existe de grands filets seulement aux Iles du Vent, 14 à Tahiti et 1 à Moorea. Le filet de M. Tutaha Salmon est donc le plus grand filet de la Polynésie d'expression française.

constitue sans conteste une entité originale. Les habitations sont établies au bord du lagon, sur l'étroite bande côtière dominée de deux ou trois cents mètres par la masse de la presque île recouverte tout au long de l'année ~~par~~ une végétation luxuriante dont le vert n'est interrompu de loin en loin que par les trainées blanches des cascades ~~tomant à peu près ver-~~  
~~ticalement~~. Sur une trentaine de familles qui toutes pratiquent la pêche, la moitié en vit exclusivement, pourtant cette région est également une grande productrice de coprah et de uru (*Artocarpus incisa*), fruits de l'arbre à pain vendus à Tautira et sur le marché de Papeete.

Indépendamment de son ouverture vers la mer, le choix privilégié de Tautira a été déterminé par l'attitude cordiale et coopérative de Monsieur Tutaha Salmon. Monsieur Salmon qui, avec quelques autres entrepreneurs, est l'un des rares propriétaires de filet à tenir des comptes précis et à les conserver, a eu l'amabilité de mettre à ma disposition la totalité de ses documents comptables pour la période 1960/1963. Cette comptabilité fournit une somme de renseignements quantitatifs qu'il aurait été impossible de se procurer d'une autre manière (1).

Je me propose dans ce travail d'étudier la pêche au grand filet à Tahiti, ses techniques, son organisation, la caractéristique des entreprises qui s'y livrent, la participation des pêcheurs et enfin la commercialisation et la répartition des revenus.

---

(1).- Tous les relevés, données et exemples chiffrés concernant Tautira proviennent de la comptabilité de Monsieur Tutaha Salmon. En cette matière grande est ma dette envers Mesdemoiselles Marguerite Tehuritaua et Tahia Piehi qui ont assumé la plus grande part du travail de dépouillement particulièrement fastidieux. Après avoir été rassemblés et classés les documents ont servi à établir des séries de tableaux couvrant les quatre dernières années.

## I.- LES CONDITIONS DE LA PRODUCTION.

Il est utile, avant de décrire les conditions actuelles de la pêche et son caractère fortement concurrentiel, de donner un aperçu des entreprises qui s'y livrent et des attitudes des propriétaires de filet à l'égard de cette activité. Auparavant, il est nécessaire de retracer brièvement l'historique des grands filets tahitiens.

### Historique.

La pêche au grand filet à Tahiti remonterait à une cinquantaine d'années. Le premier filet appartenait à l'ancien Chef de Tautira, Faaruia, père de la mère adoptive (faamu) de l'entrepreneur actuel. En 1920, Faaruia possédait un filet de 20 mètres de long. Les paquets de ature se vendant 1 franc au marché de Papeete, et un mètre de filet valant 80 centimes, cela lui donna l'idée de l'agrandir. Faaruia commença à vendre à Papeete, le transport était assuré soit par baleinières(1) soit par <sup>des</sup>voitures à chevaux qui ne pouvaient atteindre Tautira et s'arrêtaient à environ deux kilomètres du village, au lieu dit "Te mato". Les pêcheurs apportaient le poisson en pirogues, puis à dos d'homme jusqu'au véhicule. Le transport était toujours très long et la voiture à cheval plus rapide que les baleinières mettait toutefois une douzaine d'heures pour atteindre Papeete. Un veil informateur, fils de Faaruia, se souvient des longues randonnées et des arrivées de nuit au marché de Papeete éclairé par des lampes à pétrole. Faaruia commença à disposer d'un grand filet vers 1909 et en 1912, le filet mesurait 400 mètres de long. Faaruia pêchait à Tautira et sur toute

---

(1).- Il existait une quinzaine de baleinières (poti) à Tautira appartenant généralement à un seul propriétaire, seule une personne en possédait deux. Construites sur place, les baleinières mesuraient 15 mètres de long, trois de large et comportaient deux mâts (tira). Elles étaient conduites par 8 rameurs (taata hoe) et il fallait environ 24 heures pour effectuer le parcours Tautira/Papeete. A partir de 1912, elles ont commencé à être remplacées par les premiers "boats" à moteur. En 1918, elles avaient complètement disparu.

la Côte Est, particulièrement à Faarua et à Mahaena. Sur le plan économique, il était fait deux parts du produit des ventes, celle du filet et celle des pêcheurs, mais contrairement à ce qui se passe actuellement, (partage en deux parties égales), la part du filet n'était que de 40 % et celle des pêcheurs de 60 %. A cette époque, pratiquement tout le village travaillait au grand filet. Faarua, lorsqu'il faisait des pêches abondantes, avait eu l'idée de conserver le poisson qu'il ne pouvait pas vendre immédiatement dans un immense vivier immergé dans la mer et maintenu au fond par des sacs de sable. Ce vivier, haapua i'a, mesurant 12 mètres de long, 4 de large et 1,80 de hauteur, ~~était~~ entièrement fait de lattes de bambous fendues tressées et ligaturées par des lianes 'ie'ie (1). Entretenu et réparé, il fut utilisé plusieurs années avant d'être détruit en 1912 par une tempête qui le rejeta sur la grève. Un peu plus tard, en 1916, ses fils étant partis à la guerre, Faarua s'associa à un "demi" de Taravao, Garbutt Owen, propriétaire des premiers trucks de Tahiti et à sa mort pendant la grande guerre, le filet revint en partie à Garbutt Owen, seul, l'aîné de ses fils conserva une part (2).

---

(1).- Freycinetia dimissa.

(2).- Les raisons pour lesquelles Faarua céda son filet à son associé sont intéressantes : "Faarua tomba gravement malade, Owen fut alors pour lui un vrai "fetii", il lui donna tout ce qui était nécessaire pour le soigner et alla voir le fameux guérisseur (tahu'a) de Punaauia, Tiurai. En récompense, Faarua lui laissa son filet, sur ses cinq enfants, seul l'aîné des garçons eut une part du filet, mais alors ce dernier "faisait encore l'ivrogne" et s'en désintéressa". On peut noter à cette occasion que les conditions particulières qu'exige la gestion d'un grand filet rompent fréquemment dans les familles le principe de l'égalité de traitement due indistinctement par les parents à tous leurs enfants. Souvent le propriétaire d'un filet intéresse particulièrement l'un de ses fils auquel il peut donner une part sur celle du filet alors que ses autres enfants n'ont rien d'autre que la part qui revient aux pêcheurs. Au niveau du groupe des frères et sœurs (siblings) le principe de cohésion du groupe des enfants issus des mêmes parents est rompu de la même façon. L'un des frères, propriétaire du filet assume les risques et les profits de l'entreprise, ses frères et sœurs, s'ils participent aux pêches, reçoivent la rémunération ordinaire qui revient aux pêcheurs.

A la fin de la grande guerre, il y avait trois grands filets à Tahiti : celui de Tautira, plus deux filets, l'un à Haapape, l'autre à Punaauia. Depuis, le nombre des grands filets a augmenté pour atteindre fin 1963 (décembre) le chiffre de 14.

Les entreprises de pêche.

La situation actuelle est la suivante, il ne s'agit que des grands filets de Tahiti, il existe un quinzième filet à Moorea dans la baie de Paopao qui appartient à un chinois.

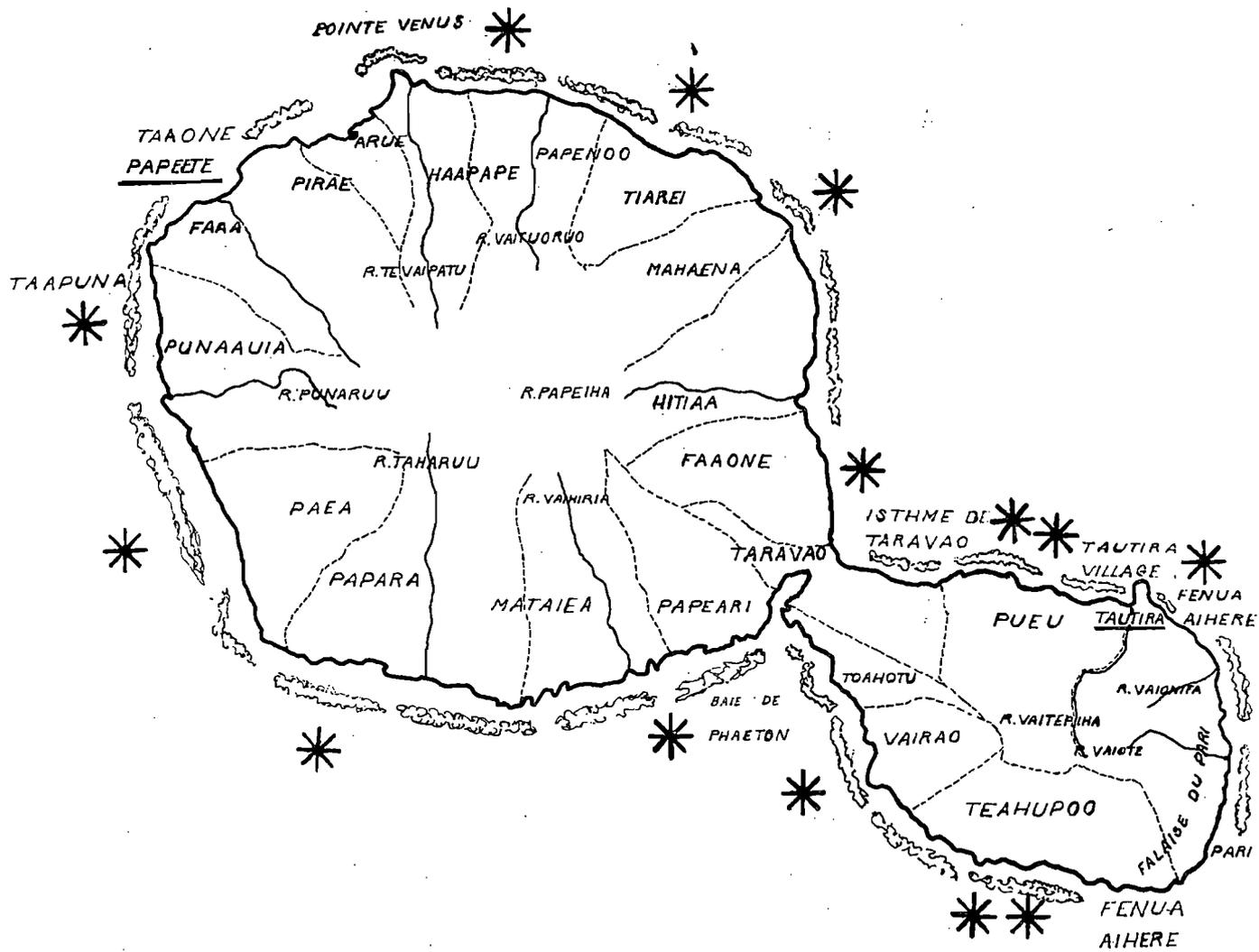
| District de localisation : | Nbre de filet : | Date d'établissement :                                | Longueur du filet :  | Matériel de pêche :                                     | Valeur approximative (1).     |
|----------------------------|-----------------|---|--|---|-------------------------------|
| <u>Côte Est</u> :          | :               | :   | :  | :   | :                             |
| Haapape(2) :               | 1 :             | 1942/43 :   | 500 m :  | 4 pirogues, pas de véhicule.                            | entre 150 et 250 000 F C.F.P. |
| Tiarei :                   | 1 :             | pêche depuis 1920 et possède 1 gd filet depuis 1927 : | 900 m filet de coton :   | 5 pirogues - 1 speed boat, 1 truck, 1 maison, 1 filet : | 700 000                       |
| Mahaena :                  | 1 :             | 1951 à Faaone :                                       | 300 m filet de nylon, lon 4 à 6 brasses :                                | 4 pirogues, 1 speedboat, 1 truck, 1 maison à filet :    | 1.000.000                     |
| Faaone :                   | 1 :             | 1961 :  | 500 m :  | 4 pirogues, camion 403 :                                | 300 000                       |
| Pueu :                     | 2 :             | 1950 à Rapa, 1959 à Pueu :                            | 500 m filet de coton + un peu de nylon, lon, 4/5 brasses de profondeur : | 5 pirogues, 1 camionnette, 1 maison à filet :           | 400 000                       |
|                            |                 | 1955 :  | 250 m :  | 4 pirogues, 1 camionnette :                             |                               |

(1).- Ces évaluations fournies soit par les intéressés, soit par des concurrents, doivent être reçues sous toute réserve, elles ne visent qu'à donner un ordre de grandeur. (voir suite note page suivante)...

| District de localisation : | Nbre de filet : | Date d'établissement : | Longueur du filet : | Matériel de pêche : | Valeur approximative. : |
|----------------------------|-----------------|------------------------|---------------------|---------------------|-------------------------|
| Tautira :                  | 1 :             | avant 1914 :           | 1 000 m :           | 6 pir., :           | 1 100 000 :             |
| :                          | :               | actuellement :         | coton. :            | 1 speed b. :        | F C.F.P. :              |
| :                          | :               | reprise de :           | 4/5/6/7/8 :         | 1 land :            | :                       |
| :                          | :               | puis 1959 :            | brasses de :        | rover, 1 :          | :                       |
| :                          | :               | :                      | profondeur :        | truck. :            | :                       |
| <hr/>                      |                 |                        |                     |                     |                         |
| Côte Ouest:                | :               | :                      | :                   | :                   | :                       |
| Punaauia :                 | 1 :             | 1919 :                 | 400 m co- :         | 3 pir., :           | 300 000 :               |
| :                          | :               | :                      | ton, 4/5 :          | 1 camionet :        | :                       |
| :                          | :               | :                      | brasses :           | te :                | :                       |
| Paea :                     | 1 :             | :                      | 300 m :             | 3 pir., :           | 200 000 :               |
| :                          | :               | :                      | :                   | 1 ca- :             | :                       |
| :                          | :               | :                      | :                   | mionette :          | :                       |
| Papara :                   | 1 :             | 1945 :                 | :                   | 3 pir., :           | 250 000 :               |
| :                          | :               | :                      | 400 m :             | 1 camion :          | :                       |
| Papeari :                  | 1 :             | 1943 :                 | 500 m :             | 4 pir., :           | 500 000 :               |
| :                          | :               | :                      | :                   | 1 truck :           | :                       |
| Vairao :                   | 1 :             | 1940 :                 | 300 m :             | 3 pir., :           | :                       |
| :                          | :               | :                      | :                   | 1 camionet :        | ?                       |
| :                          | :               | :                      | :                   | te 403. :           | :                       |
| Teahupoo :                 | 2 :             | 1952 :                 | 200 m :             | 3 pir., :           | 150 000 :               |
| :                          | :               | :                      | 16 bras- :          | :                   | :                       |
| :                          | :               | :                      | ses de :            | :                   | :                       |
| :                          | :               | :                      | profondeur :        | :                   | :                       |
| :                          | :               | 1961 :                 | 200 m co- :         | 3 pir., :           | :                       |
| :                          | :               | :                      | ton + un :          | 1 camionet :        | :                       |
| :                          | :               | :                      | peu de ny :         | te, 1 :             | 500 000 :               |
| :                          | :               | :                      | lon, 4/5 :          | Land :              | :                       |
| :                          | :               | :                      | brasses de :        | Rover. :            | :                       |
| :                          | :               | :                      | profondeur :        | :                   | :                       |

(suite note page précédente)... Les francs sont des francs courants "Pacifique".

(2).- Il s'agit du District de Mahina.



\* CENTRES DE PECHE

----- LIMITE DES DISTRICTS

~~~~~ RECIF BARRIERE

Le tableau ne fait mention que des grands filets "constitués". Il n'est pas rare qu'à la saison des ature plusieurs propriétaires de filet de lagon se groupent pour une pêche, ce qui leur permet de disposer d'une longueur suffisante. C'est ainsi qu'à Papetoai à Moorea, existe un groupement de filets de lagon qui ne fonctionne que pour les chinchards. Les associations temporaires ou régulières sont également, pour les mêmes raisons, fréquentes entre propriétaires de grand filet. Ainsi à Te hupoo, les deux filets "travaillent ensemble" et les propriétaires sont rémunérés au prorata de la longueur du filet qu'ils apportent à l'association. Si l'association présente un caractère très provisoire on le précise en employant le mot "tapiri". Il s'agit souvent en fait d'un emprunt par lequel un pêcheur emprunte quelques "taraa" (1) de filet à un autre. Si la pêche est fructueuse, il le rémunère en lui donnant une part des prises qui, suivant le cas, peut atteindre le sixième ou le quart du produit des ventes (2). La proximité facilite l'association comme dans le cas des deux filets de Pueu et de Teahupoo.

Ce nombre des grands filets se modifie d'ailleurs souvent et les échecs sont fréquents, certainement au moins <sup>arrive</sup> ~~égal~~ au nombre des réussites. Il ~~n'est pas rare~~ que les entrepreneurs se lassent et vendent ou abandonnent le filet après quelques campagnes pour des raisons toutes différentes. Souvent également les filets mal entretenus se trouvent hors d'usage et il suffit d'une mauvaise année pour que le propriétaire, mal à l'aise financièrement, ne puisse plus assurer la remise en état. Il est courant d'entendre qu'un tel a cessé

(1).-- Le mot "taraa" désigne un "rouleau" de filet mesurant généralement cinquante mètres.

(2).-- Il n'est arrivé d'assister à une conversation téléphonique où le "demandeur" priait un pêcheur de lui prêter quelques "taraa" pour allonger son filet : "Hinaaro vau te tahi tau taraa no te tapiri noa mai".

d'exploiter son filet qui était "pourri" (ua pê). Fréquemment aussi la vieillesse ou la mort du propriétaire entraîne la ruine de son entreprise que ses fils désertent ou laissent périr. Les exemples sont nombreux tels celui d'un vieux pêcheur de Vairao que l'âge oblige à abandonner la mer ou encore, dans le même District, l'indolence du fils d'un pêcheur réputé en son temps pour son courage au travail (nea puai tona mana'oi te 'ohipa) qui, en deux ans, a laissé pourrir la plus grande partie du filet de son père.

### Les entrepreneurs.

Les entrepreneurs sont pour la plupart des Tahitiens très occidentalises, plus souvent des "domi papaa" (1) ou chinois, quelquefois des étrangers comme le chinois de Mahaena. Il s'agit toujours de personnes influentes occupant une situation sociale et économique très favorable. Beaucoup font partie de l'intelligenzia tahitienne et jouent dans les Districts un rôle important. Lorsqu'ils n'assument pas directement des fonc-

---

(1).- La notion de "demi" à Tahiti justifierait à elle seule une étude sociologique aussi intéressante que délicate à mener. Pour l'observateur extérieur, toute la population apparaît plus ou moins demi et le statut de "demi" semble résulter plutôt d'une option que d'une réalité biologique. Sur le plan local les distinctions sont plus nettes, notamment dans les Districts où les Tahitiens s'opposent assez nettement aux "demis". Les critères de différenciation tiennent outre aux choix individuels, au style de vie, à l'emploi préférenciel du tahitien ou du français et souvent à la situation économique reposant fréquemment sur une assise foncière. Pour de très nombreux exemples se reporter à la "souche" du R.P. et M. Patrick O'Reilly et Raoul Teissier. Tahitiens. Répertoire bio-bibliographique de la Polynésie Française. Société des Océanistes. Paris 1962. J'ai employé le mot "papaa" plutôt que le terme "européen" car papaa peut tout aussi bien s'appliquer aux américains et aux australiens et qu'effectivement à Tahiti, les demi papaa de souche mi-tahitienne, mi-américaine sont nombreux. (papaa se prononce et s'entend pôpaa. Ethnologiquement ce terme aurait signifié "ceux aux ongles brûlés" - papa â -. Il s'agissait évidemment des premiers navigateurs européens dans le Pacifique). Voir également Paul Kay : "Aspects of Social Structure in a Tahitian Urban neighbourhood" in J.P.S. vol. 72 n° 4, déc. 1963, p. 329/30.

tions officielles ou politiques ils sont généralement très proches de ceux qui les exercent (1). Ce n'est pas par hasard que la plupart d'entre eux font partie ou sont alliés aux principales familles du District où ils résident, ce qui pour la pêche au grand filet, peut dans la conception tahitienne, constituer un sérieux avantage. Ainsi que le faisait remarquer "C.L." de Pueu, "l'essentiel est de ne pas être isolé, ceux qui ont une "bonne" famille peuvent se reposer sur elle et les gens riches ont toujours beaucoup de parents" (2).

Les entrepreneurs peuvent être rangés en deux catégories. Certains, tels ceux de Tiarei, Tehupoo ou Punaauia sont de "vrais" pêcheurs et ne "s'intéressent qu'à la mer". D'autres exercent également des activités différentes pratiquant régulièrement les pêches "mineures" au lagon et possédant soit des plantations (cocoteraies, vanillères, caferaias) soit un commerce ou une entreprise artisanale ou semi-industrielle comme la scierie de Tautira, soit les deux. Il est possible de donner une idée de la pluralité des activités menées par quelques propriétaires de grand filet :

-----  
(1).- Les propriétaires de grand filet sont des taata mana, des personnes puissantes. Cette expression d'un habitant de Paea est très juste. Pour ce dernier, cette puissance résultait à la fois d'un statut économique supérieur à celui du plus grand nombre et de l'affiliation fréquente aux premières familles des Districts, qui, souvent monopolisent les fonctions officielles et politiques. Pour ne s'en tenir qu'aux propriétaires de filet énumérés dans le tableau ci-dessus, il apparaît qu'un grand nombre sont parents ou alliés du Chef de District. Celui de Pueu est lui-même Chef de District. "T.S." de Tautira est le fils adoptif du Chef de District avec lequel il habite. "M" de Punaauia est le frère de l'ancien Chef de District qui, bien qu'ayant perdu son mandat aux dernières élections, conserve un très grand prestige et "M" de Tiarei est le beau-frère du Chef de District.

(2).- Cette constatation traduit une situation fréquente en Polynésie et rejoint l'amusante remarque de H Melville (Omoo ou le vagabond du Pacifique, trad. française, NRF, p. 277/78 qui vers 1840 écrivait d'un vieillard de Moorea : "En réalité, le petit chef Matavai possédait les terres avoisinantes. Comme la plupart des gens riches, il jouissait d'une nombreuse parenté...").

Propriétaire de :

- Tiarei : 1. Pêche au grand filet ; 2. Pêche au lagon ;  
3. Plantations (coprah, café).
- Mahaena : 1. Pêche au grand filet ; 2. Magasin d'alimentation générale ; 3. Entreprise de Transport en commun (truck) ; 4. Plantation (coprah).
- Pueu : 1. Pêche au grand filet ; 2. Pêche au lagon ;  
3. Plantation (coprah, vanille).
- Tautira : 1. Pêche au grand filet ; 2. Pêche au lagon ;  
3. Entreprise industrielle (scierie) ;  
4. Plantations (coprah, café).
- Punaauia : 1. Pêche au grand filet ; 2. Pêche au lagon.
- Vairao : 1. Pêche au grand filet ; 2. Pêche au lagon ;  
3. Plantation (coprah, café, vanille).
- Teshupoo : 1. Pêche au grand filet ; 2. Pêche au lagon ;  
3. Plantation (coprah) ; 4. Elevage de boeufs.

Les "vrais" pêcheurs le restent qu'elles que soient les conditions économiques et les irrégularités saisonnières, alors que les autres entrepreneurs qui exercent ~~une activité liée à la~~ pêche, de la même manière qu'ils exerceraient d'autres activités situées dans des domaines tous différents, ~~tendent facilement~~ <sup>sont sensibles aux</sup> ~~à reconverter leurs activités suivant les~~ fluctuations économiques. Ainsi un propriétaire de grand filet l'a abandonné pour faire de la pêche au moyen de bonitiers, un autre exerçant plusieurs activités, déplace d'une année à l'autre son ~~centre~~ d'intérêt de la pêche à des <sup>spéculation</sup> ~~activités~~ agricoles ou commerciales. Ces différences d'attitude emportent toute une série de conséquences quant à la régularité et la durée des différentes branches de l'exploitation. A cet égard le cas de Monsieur Tutaha Salmon de Tautira est particulièrement significatif :

M. Tutaha Salmon, propriétaire du grand filet de Tautira, qui depuis 1960 tient une comptabilité de ses ~~activités~~ ~~de pêches~~ sans doute hérité de son père américain un remarquable esprit d'entreprise qui le pousse à s'engager dans les activités les plus diverses. A ce point de vue, il diffère grandement de "vrais" pêcheurs comme ceux de Punaauia, Tiarei ou Techupoo. T.S. a "pris" le grand filet à la suite de son père adoptif (faamu), le vieux chef de Tautira. Après avoir exploité un débit de boissons à Tautira de 1946 à 1948 qu'il devait confier par la suite à sa soeur de lait, T.S. acheta un "truck" qu'il conduisit lui-même entre Tautira et Papeete. Un an plus tard cette activité lui paraissant intéressante, il acquit un deuxième truck qu'il mit cette fois sur le trajet Techupoo/Papeete, desservant ainsi les deux côtes de la presqu'île. Sans abandonner le transport de voyageurs, T.S. commença à partir de 1951, à acheter des camions bennes et à faire le transport de produits locaux (coprah, café) et de bois en billes qu'il livrait à des constructeurs de bateaux de Papeete. Ce négoce lui convenant, il obtint une licence d'acheteur de produits locaux qu'il devait exercer non seulement à Tahiti mais également aux Iles sous le Vent, se rendant fréquemment à Raiatea et revendant les produits à des exportateurs de Papeete. Fin 1951, T.S. revendait son premier truck et se défaisait du second début 1953, continuant le commerce. A partir de 1956, abandonnant les produits locaux, T.S. loua une scierie chinoise à Mama'o quartier de Papeete, avec laquelle il avait été en relation et tout en continuant à fournir du bois à d'autres clients commença à fabriquer des caisses pour la Brasserie de Tahiti. Dans le même temps, il assistait à des soumissions et louait le plus possible ses camions bennes au Service des Travaux Publics qui les utilisait pour le transport de cailloux et graviers servant à la réfection des routes. Les camions bennes furent toutefois vendus à la fin de l'année et T.S. commença à exploiter systématiquement la vallée de la Vaitepiha, coupant les arbres et flottant les billes de bois débitées sur place jusqu'au radier d'où elles étaient expédiées par route sur Papeete. Procédant à du déboisement, T.S. encouragé par le service de l'Agriculture eut l'idée d'effectuer des plantations de caféiers et entreprit la plantation de près de 100 hectares de café Arabica. La plantation en est d'ailleurs restée là, il semble actuellement que les femmes qui vont chercher des Mape (1) dans la vallée, cueillent à l'occasion pendant la saison, les cerises de café servant à la consommation domestique. Vers 1959, pris par ses activités à Tautira, T.S. fut contraint d'abandonner la scierie de Papeete et prit la résolution de construire une scierie à Tautira qui devait être inaugurée en 1960. Dès que celle-ci fonctionna, T.S. cessa ses livraisons de bois et travailla presque exclusivement pour la Brasserie de Tahiti, à laquelle il continua de fournir des caisses d'emballage. Simul-

---

(1).- Mape, châtaignes tahitiennes (*inocarpus edulis*).

tanément dès la liquidation de l'affaire de menuiserie de Papeete, T.S. se trouvant désormais résider à Tautira en vint lentement à s'intéresser à l'entreprise de pêche de son père faamu et jugeant qu'elle périclitait, la reprit en main, procédant au rachat des parts et à l'agrandissement du filet qui commença à être utilisé pleinement en 1960. Cette année fut à la fois "l'année de la scierie et du filet". En 1961, la Brasserie de Tahiti refusant de payer davantage les caisses et les bénéfiques étant en raison de l'augmentation de la main d'oeuvre très réduits (1), T.S. cherche une activité d'appoint et cette année fut pour l'entrepreneur "l'année de la Metro Goldwin Mayer", compagnie cinématographique américaine qui réalisa à Tahiti un film très coûteux : "Les révoltés de la Bounty". Les ouvriers de l'entrepreneur travaillèrent à la reconstitution de deux grandes pirogues doubles qui servirent lors du tournage du film. Ce travail très rémunérateur "à des conditions américaines" explique suffisamment la désaffection de T.S. pour ses autres ~~activités~~ <sup>activités</sup>. En même temps, les revenus de la M.G.M. permettant de racheter la totalité des parts du filet et de payer l'achat de nouveaux rouleaux, contribuent à expliquer les résultats de l'année suivante. Dans le courant de l'année 1962, T.S. tout en menant aussi bien son entreprise de pêche que la scierie, planta une cocoteraie dans la vallée de la Vaitepiha et commença à s'intéresser aux perspectives qu'offrait le tourisme. Après avoir signé un contrat avec le Club Méditerranée, l'entrepreneur organisa des "tours" en pirogue à moteur pour la visite des falaises du Pari.

Cet exemple aussi déconcertant soit-il, n'est pas isolé. Au contraire, il est caractéristique de nombreuses exploitations polynésiennes et s'explique autant par la volonté de répartir les risques que par la marge de liberté quasi entière dont jouissent les entrepreneurs. En outre, ces derniers, dès qu'ils sont connus des autorités obtiennent peut-être de l'aide avec

---

(1) - Depuis plusieurs années T.S. livre les caisses de bière aux pêmes conditions mais dans le même temps conscient de ses responsabilités "d'animateur" de Tautira, pratique une politique de hauts salaires qui réduit ses profits. Les salaires distribués par T.S. sont bien supérieurs à ceux que d'autres employeurs résidant à Papeete offrent à la main d'oeuvre du District.

plus de facilité qu'ailleurs (1). Suivant les années et la conjoncture économique les chefs d'entreprise procèdent à des aménagements à l'intérieur de leur exploitation. C'est ainsi que de nouvelles activités sont entreprises, d'autres développées tandis que certains domaines sont mis en sommeil ou abandonnés. La confusion apparente ou réelle des exploitations tient souvent à ce que les entrepreneurs qui, faute d'une comptabilité adaptée, ne sont pas en mesure d'évaluer la rentabilité des différentes branches, réemploient un peu au hasard les profits obtenus. Seule l'idée que chaque branche "doit se payer elle-même" introduit un principe correctif mais d'un autre côté a souvent pour effet de faire abandonner un ~~secteur~~ <sup>secteur</sup> ~~acti-~~ <sup>te</sup> qui, par un phénomène normal dû à des variations saisonnières, peut apparaître momentanément peu rentable ou non suffisamment rentable. Les résultats de l'exploitation d'un grand filet qui devraient être appréciés sur une période de temps moyenne, c'est à dire sur quelques années, sont souvent jugés en période courte à la fois sur les résultats d'une saison et - fait plus grave - en fonction de la rentabilité d'autres branches. Les résultats comparés des différentes activités menées par le même entrepreneur peuvent amener à déprécier peu objectivement certaines d'entre elles. Ainsi deux propriétaires de grand filet se trouvant momentanément, après une

-----  
(1).- Ces remarques devraient faire l'objet de recherches particulières. Le facteur "liberté entière d'initiative" est sans doute très important et résulte de la pénurie des entrepreneurs dans toutes les branches d'activité. L'entrepreneur doit en effet joindre à un "esprit d'entreprise" les moyens financiers lui permettant de donner corps à ses anticipations et cette conjonction est rare, l'un des termes manquant fréquemment. En fait, les entrepreneurs se recrutent presque uniquement dans les catégories économiques et sociales "supérieures". La pénurie d'entrepreneurs explique à son tour l'attitude très bienveillante que les pouvoirs publics ou - selon le type de structure politique - l'administration, adoptent à l'égard des entrepreneurs existants. La sollicitude de l'administration qui apporte une aide maximum, allant dans certains cas jusqu'à prendre à son compte les investissements aux risques et profit du "protégé", est de nature en cas de succès, d'accroître encore l'écart économique qui sépare l'entrepreneur de la masse de la population.

saison médiocre, dans l'impossibilité d'assurer l'entretien du matériel (1) se sont découragés et ont abandonné la pêche pour se tourner vers d'autres spéculations estimées prometteuses.

#### La concurrence actuelle et les champs de pêche.

La pêche aux chinchards se pratique sur des "champs de pêche" tahora tai'araa. Le mot tahora désigne dans les différents dialectes Est-polynésiens, de hauts fonds marins. Il existe pour les différentes espèces pélagiques des champs de pêche distincts et il est possible pour les chinchards d'en donner une liste (2). Certains champs de pêche sont meilleurs que d'autres encore que cela varie grandement avec les saisons. Les pêcheurs consultés considèrent qu'en tenant compte d'une période suffisamment longue, de l'ordre de 10 ans, il est possible de classer les champs par catégories en allant des meilleurs aux plus médiocres. Les classifications varient suivant les pêcheurs, et les différences s'expliquent par le fait que les pêcheurs de chinchards n'opèrent pas sur tous les champs de pêche et ne connaissent que ceux où ils pêchent habituellement. La liste la plus complète est celle donnée par l'entrepreneur de Tautira qui pêche dans l'ensemble de Tahiti alors que le pêcheur de Pueu par exemple n'a jamais pêché à Haapape.

---

(1).- L'entretien du filet de Tautira exige en moyenne une centaine de milliers de francs par an (outre le filet, il s'agit de maintenir en état et d'assurer l'amortissement des pirogues, speed boat, moteurs, matériel roulant). Une remise en parfaite condition nécessitait fin 1963 environ 300 000 francs. Il est souvent nécessaire, au moins tous les trois ou quatre ans, de remplacer la partie arrière du filet qui s'use plus rapidement et est très vite "fatiguée" (paruparu). Les poissons au moment le filet est halé sur la plage se bousculent vers le fond essayant de gagner les zones plus profondes. Au fur et à mesure que les bords du filet se ressèrent, la pression sur le fond augmente. Les poissons "jouent" et forcent tous ensemble (ha'uti te i'a) ou se lancent violemment sur le (voir suite note page suivante)...

|                         |                                                |                             |                         |                          |                                   |                          |
|-------------------------|------------------------------------------------|-----------------------------|-------------------------|--------------------------|-----------------------------------|--------------------------|
| Pêcheurs de             | : Tautira                                      | : Tiarei                    | : Punaauia              | : Pueu                   | : Vairao                          | : Hitia'a                |
| Première ca-<br>tégorie | : Tautira<br>: Haapape<br>: Faaone             | :<br>: Faaone<br>: Haapape  | :<br>:<br>: Haapape     | :<br>:<br>:              | : Tautira<br>:<br>:               | :<br>:<br>: Haapape      |
| Deuxième ca-<br>tégorie | : Punaauia<br>: Mataiea<br>:                   | : Papeari<br>: Tautira<br>: | :<br>: Tautira<br>:     | : Pueu<br>:<br>:         | : Haapape<br>: Papara<br>: Faaone | :<br>: Faaone<br>:       |
| Troisième<br>catégorie  | : Mahaena<br>: Papenon<br>: Taaone<br>: Papara | :<br>:<br>: Pueu<br>:       | : Punaauia<br>:<br>:    | : Mataiea<br>:<br>:      | :<br>:<br>: Pueu<br>:             | : Mahaena<br>:<br>:<br>: |
| Quatrième<br>catégorie  | : Papeari<br>: Teahupoo<br>: Pueu<br>: Tiarei  | : Punaauia<br>:<br>:<br>:   | : Papara<br>:<br>:<br>: | : Vairao<br>:<br>:<br>:  | :<br>: Teahupoo<br>:<br>:         | :<br>:<br>:<br>:         |
| Cinquième<br>catégorie  | : Arue<br>: Paea<br>: Afaahiti                 | :<br>: Paea<br>:            | :<br>:<br>:             | : Papeari<br>:<br>:<br>: | : Vairao<br>:<br>:<br>:           | :<br>:<br>:<br>:         |
| Sixième<br>catégorie    | : Vairao<br>:                                  | : Papara<br>: Teahupoo      | :<br>:                  | :<br>:                   | :<br>:                            | :<br>:                   |

(suite note de la page précédente)... fond du filet cherchant un passage (faau te i'a). Le filet, s'il n'est pas en bonnes conditions, risque de céder sous la pression du centre du banc (pu). La partie du filet sur laquelle s'exerce cette pression est de l'ordre du tiers de la longueur normalement utilisée. Après quelques pêches, les pêcheurs s'efforcent par rotations de changer les rouleaux, taraa, mettant ceux du fond sur les "côtés", en effet les parois sont beaucoup moins maltraitées et se détériorent seulement lors du halage par suite du frottement.

(2).- Les bonites capturées au filet n'apparaissent que sur les côtes Nord et Est de Tahiti surtout à Taaone, Haapape, Faaone et Tautira.

En dépit des différences, les classements montrent que les pêcheurs s'accordent en gros pour reconnaître que les meilleurs champs de pêche de Tahiti sont Tautira, Haapape et Faaone. Ceux-ci sont classés par tous, soit dans la première catégorie, soit dans la seconde. Suivant les années, Haapape est plus poissonneux que Tautira ou vice-versa. Tous ces champs sont situés sur la côte Est de Tahiti, à leur suite, les meilleurs champs de la côte ouest seraient localisés à Punaauia et Papara (1).

Quelques Districts peuvent posséder plusieurs champs de pêche, mais le plus souvent il n'en existe qu'un. Les superficies des ~~champs~~<sup>tahora</sup> sont variables, celui de Punaauia qui commence au lieu dit Punaruu, s'étend sur près de deux kilomètres dans la direction de Paea. Les deux champs de Haapape sont également importants. C'est à Tautira et Teahupoo que les champs de pêche sont les plus nombreux, ces deux Districts

---

(1).- Les classifications ne doivent pas être comprises d'une manière trop stricte. Elles sont valables lorsque les opinions d'un grand nombre de pêcheurs concordent. En ce domaine comme partout ailleurs, les informateurs confondent la plupart du temps leurs expériences personnelles avec ce qu'ils croient être la norme. Ainsi qu'il a déjà été dit, les classifications sont modifiées d'une année à l'autre, en 1960, le meilleur champ de pêche a été celui de Tautira, en 1962, le filet de Tautira a surtout été utilisé à Taaoone près de Papeete car les chinchards étaient rares à Tautira, en revanche, il s'y était produit deux "entrées" de bonites. Le champ de pêche de Papara est quelquefois très riche et a été présenté par des habitants du District comme le "meilleur" de Tahiti. Le hasard se charge également de détruire les classifications, ainsi au cours d'une pêche mémorable, le Chef de Tautira parvint en 1957 à capturer en quelques coups de filet 15 000 paquets ~~à~~<sup>à</sup> ature soit près de deux cent mille poissons. Tautira étant réputé comme un excellent champ de pêche, cela ne surprit pas extrêmement les gens, pourtant en 1959, un chinois de Mahaena parvenait, dans les mêmes conditions, à capturer 20 000 paquets à Teahupoo. Sur ce nombre environ 3 000 paquets furent perdus dans le vivier, 4 000 vendus sur la route et 13 000 au marché. Le champ de pêche de Teahupoo était pourtant considéré comme médiocre.

et leurs "fenua aihere" présentant le plus grand développement de côte. A Tautira, en face du village se trouvent deux champs de pêche, celui aux bonites et celui aux ature. Le tahora aux chinchards est compris entre la passe, le récif (a'au tahatai) et le rocher Tomato, entre l'embouchure de la Vaitepiha et la côte. Le tahora aux bonites se situe entre le récif de corail et le village à droite de l'embouchure de la rivière. A ces champs proches du village, s'ajoutent ceux du fenua aihere et du Pari (1). En allant de Tautira vers le fenua aihere, le premier champ est Vaipohe, à deux kilomètres du village, puis Vaitoto à la limite du fenua aihere et du Pari, à environ six kilomètres du village où, à la sortie du récif barrière, la pêche est souvent fructueuse. Les deux champs du Pari situés en face des rivières Vaiote et Vaiata seraient très poissonneux mais les pêcheurs s'y rendent rarement car personne ne résidant dans cette région, les bancs ne sont pas signalés. Depuis quelques temps, l'entrepreneur de Tautira visite fréquemment les tahora du Pari (surtout Vaiote, environ 13 km de Tautira) et les prospecte en speed boat avec une équipe de plongeurs. En revanche les coups de filet à Vaipohe et Vaitoto dans le fenua aihere sont plus fréquents. Les poissons sont observés par les pêcheurs qui y habitent ou par les travailleurs occupés à récolter le coprah des cocoteraies.

---

(1).- Les champs de pêche ne portent pas de noms particuliers, ils sont désignés par le nom du District, ou quelquefois en précisant par le nom d'un quartier ou d'un lieu du District. Les nombreux "tahora" du "fenua aihere" et du "Pari" sont désignés par le nom d'une rivière qui est d'ailleurs en même temps celui de la vallée que traverse cette rivière.

Les aires de pêche des grands filets.

L'organisation de la pêche suppose en effet l'existence de moyens d'information permettant aux entrepreneurs d'être avertis de l'apparition des bancs sur les différents tahora. Cette organisation est d'autant plus nécessaire que l'aire de pêche du filet est plus étendue. Après une première période au cours de laquelle les entrepreneurs semblaient avoir tendance à se réserver les champs situés dans les limites de leur District de résidence. Il semble que les aires de pêche de nombreux grands filets se soient graduellement étendues à plusieurs Districts, jusque, dans certains cas, à couvrir l'ensemble de l'île. Depuis peu, sous l'effet de la concurrence accrue, la tendance inverse apparaît notamment sur la côte Ouest où trois propriétaires de filet se targuent de "ne plus embêter leurs voisins" et de ne pêcher que dans leur District, souhaitant que leur exemple soit suivi. Les aires de pêche des différents grands filets de Tahiti sont théoriquement les suivantes :

---

| Filet de : | Aire de pêche                                                                                                                                                          |
|------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Haapape    | : Haapape, Taaone, Aruc.                                                                                                                                               |
| Tiareï     | : Toute l'île.                                                                                                                                                         |
| Mahaena    | : D'abord toute l'île, actuellement totalité de la<br>: Côte Est du "Grand Tahiti" à l'exception de la<br>: presqu'île.                                                |
| Faaone     | : Côte Est Grand Tahiti.                                                                                                                                               |
| Pueu       | : (Pour les deux filets), presqu'île moins Tautira<br>: district de Faaone, Afahiti, Mataiea et Papeari.                                                               |
| Tautira    | : Toute l'île                                                                                                                                                          |
| Punaauia   | : Punaauia, Faaa, Taaone.                                                                                                                                              |
| Paea       | : Toute côte Ouest moins presqu'île également Faaa<br>: et Taaone.                                                                                                     |
| Papara     | : Toute côte ouest moins presqu'île.                                                                                                                                   |
| Papeari    | : Surtout Papeari et Mataiea, éventuellement toute<br>: côte Ouest.                                                                                                    |
| Vairao     | : Vairao et nouveau district de Toahotu qui faisait<br>: jusqu'à récemment partie de Vairao.                                                                           |
| Teahupoo   | : Les deux filets " <u>tapiri</u> " ne travaillent que dans<br>: les limites du District et éventuellement sur la<br>: côte du Pari concurrençant le filet de Tautira. |

---

Les déplacements effectifs respectent en gros ce tableau, si la plupart du temps les pêcheurs ne vont pas à Tautira, c'est qu'ils pensent que M. T.S., étant sur place, est mieux informé qu'eux de l'arrivée des poissons, et est toujours prêt à réaliser un coup de filet. De nombreux pêcheurs dont ceux de Tautira, de Mahaena et de Tiarci, possèdent des observateurs sur les principaux champs ~~de pêche~~ de Tahiti, des "taata hi'o" (ceux qui regardent). C'est ainsi que l'entrepreneur de Tautira possède des taata hi'o sur les champs de pêche de Faaone, Haapape, Taaone, Punaauia et Mataiea. Les taata hi'o reçoivent un pourcentage sur les prises qui, suivant l'importance de la pêche, peut varier de 5 à 10 %. Le recrutement des taata hi'o se fait souvent par le canal des liens de parenté ou d'alliance ou par celui d'une commune appartenance politique (1). Quelquefois également d'autres relations de type économique existent entre les propriétaires de grand filet et cas échéant, un pêcheur, jugeant ne pouvoir capturer un banc trop important, fait appel au grand filet d'un autre pêcheur en se réservant une part sur les prises. C'est dans ces conditions que le filet de Tautira pêchait souvent à Teahupoo. Le plus fréquemment, les entrepreneurs parcourent la côte d'un ou de plusieurs districts en speed boat ou en pirogue à moteur et font plonger leurs pêcheurs. Lorsqu'un propriétaire est averti par un de ses taata hi'o, le plus souvent par téléphone, il s'agit d'une course de vitesse, les pirogues à filet sont rapidement démontées et placées avec leurs balanciers ama et les fixe balanciers iato sur le toit d'un truck loué pour la circonstance. L'équipe minimale composée des plongeurs, piroguiers et souvent de leurs femmes, monte dans le truck et dans deux ou trois autres véhicules de manière à être à pied d'oeuvre avant l'arrivée d'un concurrent. Les déplacements du grand filet de Tautira entraînent en général 30 ou 40 personnes.

---

(1).- X qui habite à proximité du champ de pêche relevant normalement du filet de Y, se hâte, dès qu'il aperçoit un banc de poissons, d'avertir Z qui appartient au même parti politique tandis que Y appartient au parti opposé. Le fait que Z habite à l'autre extrémité de l'île n'entre pas en ligne de compte.

Pour ne s'en tenir qu'à l'exemple de ce filet, des documents établis par son propriétaire montrent que, si au cours de trois années, 1960, 1961 et 1962, le filet s'est effectivement déplacé dans tout Tahiti, il n'a pas pêché avec une égale fréquence sur tous les champs de pêche. Les 67 pêches pour lesquelles T.S. a noté le lieu se distribuent de la manière suivante :

|                           |                              |      |   |      |   |        |       |
|---------------------------|------------------------------|------|---|------|---|--------|-------|
| PRESQU ILE                | : Tautira village            | : 32 | : | :    | : | %      | :     |
|                           | : autres champs de pêche (1) | :    | : | :    | : | :      | :     |
|                           | : total                      | : 6  | : | : 6  | : | :      | :     |
|                           | : Reste de la presqu'île     | :    | : | : 38 | : | : 56,8 | :     |
|                           | : Pueu                       | :    | : | : 3  | : | :      | : 8,8 |
|                           | : Teahupoo                   | :    | : | : 3  | : | :      | :     |
|                           | : Total presqu'île           | :    | : | : 44 | : | : 65,6 | :     |
| COTE EST                  | : Mahaena                    | :    | : | : 4  | : | :      | :     |
|                           | : Haapape                    | :    | : | : 3  | : | :      | :     |
|                           | : Total cote est             | :    | : | : 7  | : | : 9,6  | :     |
| COTE NORD                 | : Arue                       | :    | : | : 1  | : | :      | :     |
|                           | : Taaone                     | :    | : | : 6  | : | :      | :     |
|                           | : Total côte Nord            | :    | : | : 7  | : | : 9,6  | :     |
| COTE OUEST                | : Mataiea                    | :    | : | : 5  | : | :      | :     |
|                           | : Punaauia                   | :    | : | : 4  | : | :      | :     |
|                           | : Total côte Ouest           | :    | : | : 9  | : | : 13,4 | :     |
| Total des pêches relevées |                              |      |   |      |   | 67.    |       |

Le tableau confirme que l'aire de pêche du filet de Tautira dépasse le District pour s'étendre à l'ensemble de Tahiti. Toutefois, en même temps, il montre que malgré sa vocation à pêcher dans toute l'île, le "plus grand filet de Tahiti" est surtout utilisé à Tautira (56,8 % des pêches) et dans la presqu'île de Taiarapu. Les déplacements qui coûtent cher, (nourriture et logement des pêcheurs) diminuent les profits, mais présentent un avantage dans la mesure où le filet

(1).- Il s'agit des champs de pêche à Vaiote et de Vaipohe.

se rapprochant de Papeete, il est possible d'offrir sur le marché du poisson très frais. Ainsi, en mars 1962, le filet de Tautira s'est "installé" à Taaone à trois kilomètres de Papeete et y est resté près de cinq semaines. A tour de rôle, les pêcheurs et leurs femmes chargées de la préparation des paquets rentraient le dimanche à Tautira pour revenir à Taaone le lundi ou le mardi matin, tout le matériel restant sur place surveillé par des gardiens ou confié au taata hi'o originaire de Taaone.

### Les conflits.

La concurrence a provoqué certains conflits, qui témoignent de la survivance d'anciennes conceptions <sup>relatives</sup> ~~quant~~ à la propriété des zones du littoral ou des champs de pêche. Jadis, il aurait existé des propriétaires de champs de pêche mais aucun informateur n'a été capable de fournir sur ce point des renseignements précis encore, qu'il est certain, que l'idée d'un droit sur une partie de la mer ou du lagon au profit des habitants du District (Matacinaa) voisin est vivante. S'il existe certaines hésitations quant aux poissons pélagiques, les droits sur les ressources sédentaires du lagon et sur les poissons de coraux sont vivement ressentis (1). Les filets de lagon pêchent ordinairement dans leurs Districts respectifs et même, s'il existe plusieurs filets dans le District, dans les limites de leurs quartiers. Pour la presqu'île de Taiarapu, seul Tautira admet dans son lagon un filet de Faaa. Teahupoo et Vairao par contre s'y opposent énergiquement, assurant que "les poissons du lagon appartiennent aux habitants du District, comme les fa'i des montagnes". Dans tous les cas, même pour les poissons du large, il est certain que les pêcheurs ne peuvent pas voir sans mauvaise humeur, un concurrent venir pêcher dans leur

---

(1).- Il en est de même dans toute la Polynésie. Il y a quelques décades, la réglementation de la plongée aux Tuamotu souleva de grandes difficultés, les habitants des atolls voulant s'assurer de l'exclusivité des droits sur les lagons et sur la nacre qui s'y trouvait. A Tahiti, le même sentiment de propriété sur le lagon et le récif compris entre les limites du Dis- (voir suite note page suivante)...

propre District. La plupart des entrepreneurs surtout les propriétaires de filets de dimension moyenne, voudraient que chacun "resta chez soi". Les conflits dont il va être question sont plutôt le fait de personnes qui prétendaient à une sorte de monopole, les raisons de prestige personnel entrent pour beaucoup dans ces comportements.

Un différend sérieux qui opposa les "filets" de Tautira et de Tiarei a pour origine une impossibilité d'accord quant à un partage géographique. Il faut noter qu'il s'agissait des deux plus grands filets de Tahiti et que les deux entrepreneurs voulaient également ménager leur réputation. A Teahupoo, l'hostilité entre concurrents l'un et l'autre étranger au District apparaît de la même manière.

#### L'affaire de Mahaena.

Jadis, le Chef de Tautira était associé avec Maheanuu de Tiarei, et les pêches avaient souvent lieu à Tautira. Par la suite, les associés se sont séparés et Maheanuu s'est associé avec un commerçant chinois de Tiarei qui le finançait. Le Chef de Tautira désireux de continuer la pêche avait conservé un petit filet. Le Chef assure qu'au moment où Maheanuu et lui avaient mis fin à l'association, il fut convenu d'un partage géographique selon lequel Maheanuu se contenterait de la côte Est et ne viendrait pas pêcher à Tautira. Cela se passait en 1958. En fait, il en alla autrement et bientôt Maheanuu vint pêcher régulièrement à Tautira où son grand filet lui permettait de ramasser des milliers de paquets, pendant que son ancien associé ne parvenait qu'à des pêches médiocres. Selon T.S., cela le décida à agrandir le filet :

---

(suite de la note de la page suivante)... trict s'est révélé nettement récemment lors des essais d'implantation par quelques innovateurs de pièges à poissons métalliques en forme de V. Ces pièges permanents étaient fixés sur le récif barrière ou sur des hauts fonds. Les conflits ont été apaisés par l'interdiction de ce mode de pêche trop fructueux susceptible de détruire l'équilibre biologique.

"Mon père n'a pas cherché à faire des histoires mais il aimait le filet, il n'y avait que le poisson qui comptait dans sa tête. C'est ce qui m'a touché, car il était malheureux, c'est alors que je me suis décidé à agrandir le filet. J'ai d'abord racheté pour 125 000 francs la part de E. Je lui ai tout payé, un peu au comptant, le reste en traites. J'ai aussi racheté la part de mon père, en plus j'ai acheté le filet de L. de Mataiea. J'ai eu trois parts de filet et les pirogues de L. qui s'ajoutaient à celles de mon père, et en plus deux nouvelles pirogues. Peu de temps après j'ai aussi acheté 6 grands rouleaux chez Donald, cela a coûté 240 000 francs, plus les cordes, ancres... Par la suite, j'ai acheté deux rouleaux, c'était moins cher mais cela a coûté tout de même dans les cents et quelques mille francs. Le total avec l'aménagement de la maison à filet, les pirogues n'a pas été loin de 800 000 francs. Deux ans après j'ai acheté le filet de la gon de ma cousine "de lait". Je l'appelle ainsi car c'est la nièce de ma mère faamu. Son mari et elle partaient à Nouméa, ils m'ont tout vendu pour 120 000 francs, le filet et trois pirogues. Le filet avait environ 200 mètres de longueur et 3 à 4 brasses de profondeur. Ainsi tout cela est monté à un million et en très peu de temps, j'ai beaucoup agrandi le filet".

En dépit de l'échec de l'arrangement précédent, le Chef de Tautira proposa un nouvel arrangement à Maheanuu, laissant à ce dernier le "grand Tahiti" (Tahiti Nui) et réservant la presqu'île à son fils adoptif. Maheanuu répondit qu'ayant acquis un très grand filet en nylon qui lui avait coûté très cher, pensait pêcher partout pour l'amortir. Le Chef de Tautira l'informa alors que son fils adoptif ferait de même, ce à quoi Maheanuu rétorqua que cela était d'accord, "avec l'air de dire" que la concurrence de Tautira ne l'inquiétait pas. Cet accord de principe allait être démenti par les faits. A une occasion "M" se trouvant avec son filet et ses pêcheurs à Haapape, T.S. et quelques plongeurs effectuèrent une reconnaissance à la côte de la presqu'île et les plongées à Pueu, ayant été décevantes poussèrent en Land Rover jusqu'à Mahaena. Là, les plongeurs se mirent à nouveau à l'eau, nageant de front et effectuant de loin en loin des plongées profondes. Au retour, tout à fait par hasard, ils trouvèrent à une cinquantaine de mètres du rivage un banc important de 7 à 8 000 paquets. Immédiatement, les plongeurs rentrent, remontent dans la Land Rover et repartent pour Tautira afin de procéder à tous les préparatifs. A onze heures, le même soir, les pêcheurs sont prêts, le filet et les pirogues démontées sont chargées sur un camion citroën et une heure plus tard à minuit tout est débarqué à proximité de chez Taura le taata hi'o de T.S. qui habite Mahaena. La pêche ne pouvant avoir lieu de nuit, les

pêcheurs attendent l'aube et dès le lever du jour partent précédés de 7 plongeurs. T.S. se trouve sur une pirogue à moteur et est suivi par les deux lourdes pirogues jumelées sur lesquelles est chargé le filet. De nombreux pêcheurs de Mahaena sur des petites pirogues pêchent devant l'embouchure de la rivière Mahaena et font signe que le banc se trouve au-dessous d'eux. T.S. laisse ses plongeurs derrière lui, prend la pirogue double en remorque et se dirige vers l'embouchure "suivant" les poissons (tapapa te i'a). A mi-chemin, il aperçoit la pirogue jumelée de "M" qui sort de derrière la pointe servant de limite (oti'a) entre les Districts de Tiarei et de Mahaena. Pendant la nuit, ce dernier averti par ses gens avait ramené son matériel de Haapape. "M" lui-même se trouve sur la plage d'où il conduit la pêche, son speed boat se dirige vers l'emplacement du banc s'efforçant de chasser les poissons vers sa propre pirogue. T.S. et ses pêcheurs craignent que les zig zag désordonnés du speed boat ne causent un accident et de part et d'autre l'énerverement croît. La manoeuvre réussit en ce que le banc s'enfuit mais échoue en le faisant s'enfuir dans la direction des plongeurs de T.S. qui font signe à ce dernier de revenir rapidement. La pirogue fait demi-tour, la double pirogue se déploie et au signal des plongeurs, le filet est lancé. Les poissons partent furieusement dans tous les sens ce qui indique que le banc est encerclé (ua paa te i'a). Le pu généré par la périphérie ne peut bouger et l'ensemble du banc est capturé. Quelques milliers de poissons tournant follement font enfoncer les flotteurs du filet. Dans le même temps, à quelques centaines de mètres les piroguiers de "M" aperçoivent quelques poissons lancent également leur filet et ramassent 300 paquets alors que T.S. en capture trois mille. Les bancs capturés ont été placés dans deux viviers constitués par les filets (papare). Il a été possible de prouver que les poissons avaient été affolés car un grand nombre étaient blessés par les fils du filet. Sur un total d'environ 6 000 paquets, seulement la moitié a été commercialisable. Après la pêche, T.S. portait plainte contre M. et l'affaire se terminait au tribunal.

#### L'affaire de Teahupoo.

Une autre affaire s'est produite en 1960 à Teahupoo, le pêcheur chinois de Mahaena était venu avec ses plongeurs et ses piroguiers réaliser un coup de filet à Teahupoo et se trouvait sur le champ de pêche de ce district. C'est à ce moment que "S", domicilié à Papeete qui avait en vain cherché du ature le long de la côte de Mataiea et de Vairao arrive également sur le champ de pêche au moment où le premier pêcheur ayant repéré le banc venait de jeter le filet et de l'encercler. "S" fait néanmoins avancer ses pirogues et voyant

des chinchards qui avaient échappé au coup de filet, jette à son tour, le sien encerclant à la fois la partie du banc qui s'était enfuie et le filet de Mahaena. Bientôt, "S", menaçait de tirer son filet par-dessus celui de Mahaena. Sur l'intervention de notables de Teahupoo il n'en fit rien et les deux équipes travaillèrent jusqu'à la nuit au flambeau. Finalement le pêcheur de Mahaena obtint 1 800 paquets et "S" 900.

Les attitudes des protagonistes semblent davantage déterminées par des raisons de prestige, par le désir de surpasser un concurrent, que par des motivations économiques. Il n'est pas rare que des rivalités latentes de District sous-tendent certains comportements. D'autres exemples non rapportés sont significatifs à cet égard. Pourtant dans les deux cas, la brutalité des agissements s'explique également par une conception très "jeune capitaliste" du jeu des antagonismes économiques. Ces réactions peu compréhensives trahissent une attitude profondément agonistique et compétitive qui, apparaissent dans les domaines les plus variés, pourrait être culturelle. Cette hypothèse expliquerait certains comportements inattendus qui se manifestent aussi bien entre entrepreneurs concurrents qu'au cours des diverses "rencontres" de la vie sociale qu'il s'agisse de jeux, de sports voire d'inauguration d'un édifice culturel.

## II.- LA TECHNIQUE DE LA PECHE.

A Tahiti, la pêche au grand filet serait récente. En fait, si l'on considère son aire d'extension dans le Pacifique, il est permis d'éprouver quelques doutes. Quoiqu'il en soit, cette ~~attitude~~ <sup>technique</sup> se transforme rapidement par rapport à ce qu'elle était, il y a seulement une vingtaine d'années. Les filets de nylon qui ne se trouvent que dans le commerce, remplacent de plus en plus les filets de coton de fabrication domestique ou artisanale. Les exigences ~~techniques~~ d'une pêche dotée de moyens nouveaux (filet de nylon, embarcations à moteur...) ont bouleversé les pratiques anciennes, favorisant

l'introduction de modes de pêche nouveaux tel l'emploi d'équipes de plongeurs amenés en hors bord sur les tahora. Ces méthodes ont exigé à leur tour, une somme de connaissances différentes des connaissances traditionnelles qui n'ont pu être acquises et systématisées que tout récemment (1). Si la technologie et les méthodes de la pêche au grand filet ne sont plus liées aussi étroitement que par le passé à ses aspects sociaux et économiques elles témoignent toutefois de l'étonnante faculté d'innovation et d'adaptation aux circonstances nouvelles dont font montre les Polynésiens.

#### Les connaissances des choses de la mer.

Les vieilles connaissances dérivant d'un fond de savoir empirique facilitent l'élaboration d'un nouveau "corpus" adapté aux conditions nouvelles. Depuis la disparition de l'ancien calendrier lunaire, elles ne présentent probablement plus le caractère systématique qu'elles ont peut-être revêtu autrefois (2). Les Tahitiens qui ont oublié les noms des anciens mois lunaire 'ava'e et des nuits pô, se souviennent

---

(1).- De nombreuses connaissances quant aux moeurs des poissons des lagons, des passes et des récifs, sont contemporaines à l'introduction de la pêche au fusil sous marin. Cette pêche, ne se pratiquant dans la grande majorité des cas que de jour, il s'élabore actuellement une nouvelle somme de connaissances en rapport avec l'état de l'atmosphère et de la nébulosité, ainsi qu'avec les différentes périodes diurnes qui s'étendent de l'aube au crépuscule.

(2).- Pour l'ancien calendrier tahitien et les connaissances relatives aux nuits et aux mois lunaires, ainsi qu'aux saisons, se reporter à Teuira Henry, Tahiti aux Temps anciens, Société des Océanistes, Paris, édit. 1962 p. 333 à 342. Pour la pêche en général, même ouvrage p. 287 et 288. Les mouvements de poissons sont fréquemment en rapport avec l'agriculture. C'est ainsi qu'aux Tuamotu, l'apparition des balistes o'iri annonce l'imminence des pluies et indique qu'il est temps de planter les jeunes cocotiers.

seulement que les poissons gras à la pleine lune (atiraa ava'e) sont maigres après le dernier quartier. Le vieux chef de Vairao expliquait que tous les poissons "venaient ensemble pendant le auhune" que l'on pourrait traduire par saison d'abondance, "au moment où les pluies commencent à tomber et où les moustiques apparaissent, c'est alors que les mangues, les fe'i (*musa troglodytarum* Bertero) des montagnes et les poissons dans la mer sont pléthoriques, c'est à ce moment que les chauffeurs de trucks, "crient le poisson", Suivant les années, les prix des poissons sont si bas à cette époque que des éleveurs vont jusqu'à donner aux cochons des auhopu (bonites) et même des aahi (thons). Au début de cette période du auhune, les poissons du large ne sont pas encore apparus mais les poissons du lagon abondent, Octobre, Atopa (1) est le mois de "l'apparition" des très nombreux perroquets (scaridés) : pahoro, paati...ainsi que le mois des naito, l'un des poissons que les Tahitiens apprécient le plus et qui à ce moment de l'année n'est jamais empoisonné (taero) alors qu'il peut être douteux à d'autres périodes. Les poissons du large, chinchards, thons et bonites apparaissent rarement avant la fin du mois de novembre, c'est généralement au cours de ce mois que les équipages des bonitiers commencent à les repérer. Les jeunes chinchards : ature api roa dont la longueur n'excède pas le pouce, sont attaqués à la fois par les thonidés et par les oiseaux de mer qui, découvrant les bancs, s'abattent sur eux dans des gerbes d'écume et les signalent ainsi aux pêcheurs qui savent que les poissons en surface cherchent dans le même temps à échapper aux thons et aux bonites. Les bonitiers gagnent l'emplacement du banc et les chinchards qui, pour se protéger des oiseaux, cherchent à se dissimuler sous la quille réalisent dans le même l'amorçage aux gros poissons (2).

---

(1).- Des Polynésiens m'expliquaient que le mot "atopa" octobre (prononciation tahitienne du mot anglais october) signifiait "abondance", ce mot disaient-ils vient de topa qui veut dire "arrivée" comme dans toparaa i'a arrivée des poissons. Cette interprétation traduit des survivances d'un ancien node (voir suite note à la page suivante)...

De l'avis des pêcheurs les operu poissons du large, (tua) (*Decaptrus sanctaehelenae* Cuv.) suivent la marée et viennent surtout à la pleine lune et à la nouvelle lune (atiraa 'ava'e) ; au contraire, les autres poissons du "tua" suivraient surtout les courants, opape, qui changeant d'une année à l'autre, les poussent alternativement vers les différents "champs de pêche" de Tahiti. C'est ainsi qu'en 1963, les bancs les plus denses se sont portés vers Haapape, alors qu'ils étaient apparus à Tautira l'année précédente. Les vieux pêcheurs pensent également que les jeunes chinchards au moment où ils pénètrent dans les lagons sont attirés par les embouchures des rivières elles-mêmes recherchées par les myriades d'inaa qui viennent de l'océan pour en remonter le cours. Les chinchards trouvent à côté des rivières et particulièrement des grandes rivières (Papenoo, Vaitepiha) des "trous" apoo où ils peuvent se dissimuler. Le mot trou, traduction du mot tahitien est impropre. Le apoo qui, de l'avis de certains, est toujours une dépression ou un creux d'un minimum de 12 à 15 brasses, peut être simplement de l'avis d'autres pêcheurs une zone du lagon à fond boueux souvent agité par le ressac où la mer est trouble (ua reru te miti) où les poissons se trouvent en sécurité. Le apoo dans ce cas n'est pas nécessairement profond, celui de Tephupoo en face de l'embouchure de la rivière Vaiarava à l'extrémité du village, n'excède pas trois ou quatre brasses (1'). Les chinchards "vont dans les trous" ou

---

(1)' - (suite de la note 1 et 2 de la page précédente)... de pensée où les noms de mois et de nuit étaient chargés de sens et constituaient par eux-mêmes une indication. Par exemple les poissons très nombreux les nuits "Hotu" (fructification, fécondité) disparaissaient les nuits "Huna" (caché dissimulé).

(2).- M. Legend op. cit. p. 145 à 150. Sur la pêche à la bonite en des temps plus anciens : Charles Nordhoff : Notes on off shore fishing of the Society Islands JPS vol. 39 n° 2 et 3. 1930.

(1').- L'emplacement des apoo est toujours parfaitement connu, tout champ de pêche possède un ou plusieurs apoo. A Tautira, il existe deux apoo, le premier près de la passe, le second à proximité de la falaise rocheuse appelée "le rocher" (te mato) qui précède la zone déprimée de l'embouchure de la Vaitepiha.

"sont dans les trous" (tei roto i te apoo) pour échapper aux poissons voraces qui les attaquent. Les "pires ennemis" des chinchards **s**eraient les bonites et les thons qui n'attaqueraient que de jour et de préférence au large. D'autres poissons dangereux pour les chinchards sont les roeroe, les va'u sorte de thons blancs, les uruati, grosses carangues, les ono, barracudas et les aavere, aiguillettes. Une fois entré dans le lagon, le banc de chinchards est peu mobile et tend à revenir à la même place bien qu'il franchisse la passe deux fois par jour. Au petit jour pour échapper aux thons et bonites de surface, le banc qui a passé la nuit hors du récif rentre dans le lagon dont il ne ressort qu'à la nuit pour regagner le large où il ne redoute que les attaques de quelques va'u et des barracudas, chasseurs nocturnes (1). Dans une certaine mesure, les mouvements des chinchards déterminent ceux des bonites et des thons. Les bonites "plus bêtes" (poiri) que les thons, n'hésitent pas à franchir la passe au risque de se fourvoyer dans le lagon, alors que les thons restent toujours au large. En dehors de ces connaissances générales, les Tahitiens font montre pour tout ce qui concerne les chinchards et les bonites (2) (qui, comme les carangues paahere, se prennent quelquefois au grand filet) de connaissances précises.

---

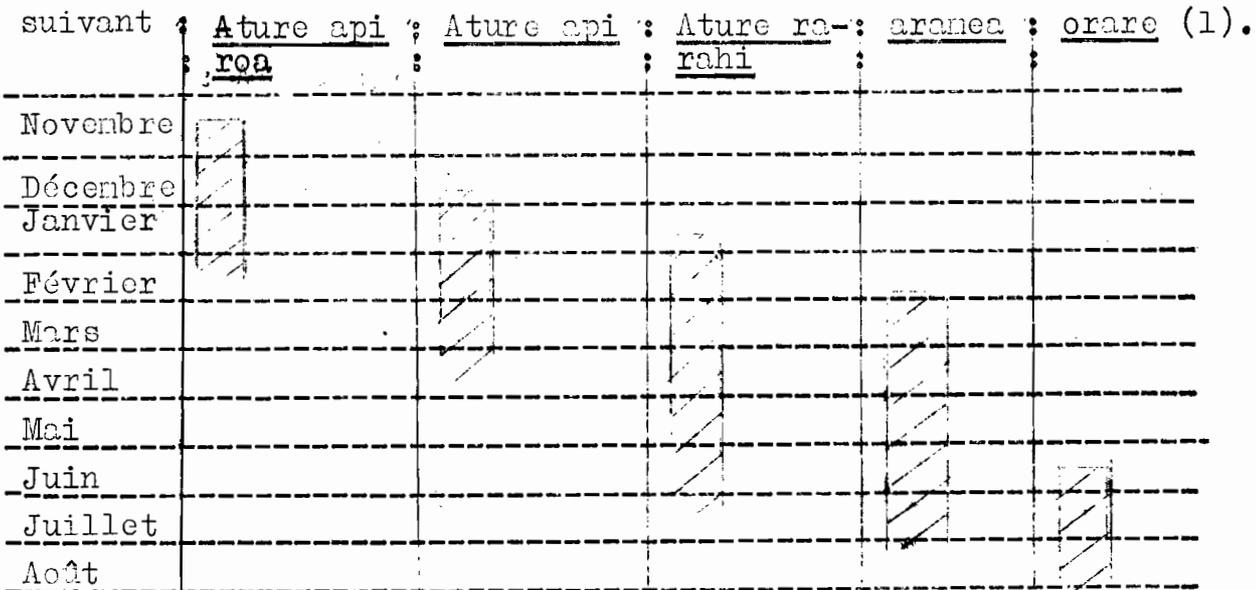
(1).- Il est fréquent que des roeroe, va'u, uruati et ono se fassent prendre au cours du coup de filet aux chinchards.

(2).- "L'arrivée" des bonites, horora aulopu (course des bonites) se produit uniquement sur la Côte Est de Tahiti, le plus souvent dans le courant des mois de juin ou d'octobre. Quelquefois un banc peut apparaître en juillet ou en septembre mais cela est rare. Il y a en moyenne 2 ou 3 arrivées par an, quelquefois quatre. Les pêches sont variables, de mémoire d'homme la plus belle pêche a été réalisée à Tautira en 1941. Un chinois A Fou alors installé au village captura près de 20 000 bonites. Plusieurs bancs, peut-être une dizaine se trouvaient au large de Tautira et six bancs pénétrèrent dans la passe en longeant le grand récif de corail. Quatre bancs purent être encerclés deux s'enfuirent car le filet n'était pas assez grand. A la suite de cette pêche miracle, les pêcheurs vendaient des bonites sur toutes les routes de Tahiti. La quantité excédant la capacité de la demande une grande partie, le tiers ou la moitié du produit fut perdu. Les bonites servirent à nourrir les porcs et de grandes quantités durent être enterrées. Généralement les bons coups de filet rapportent de 1 000 à 2 000 bonites.

La pêche aux chinchards.

La saison des chinchards s'étend de décembre à mai, mais quelquefois commence dès novembre pour se terminer seulement en juin. La pleine saison correspond à la période de janvier, février, mars. C'est à ce moment que le "poisson arrive", "ua topa te i'a" et que les prix du marché de Papeete baissent. Lors de l'apparition des jeunes chinchards les Tahitiens ne précisent pas qu'il s'agit de ature mais parlent simplement de "l'arrivée des poissons", toparaa i'a. Cela tient à ce que les bancs ne sont pas homogènes et que les chinchards sont, le plus souvent, mélangés avec d'autres espèces pélagiques, en particulier avec des operu.

Suivant leur taille et leur âge, les chinchards sont désignés par des noms différents : ature, aranea ou orare. D'autres distinctions sont relatives aux ature et l'on parle suivant le cas des très jeunes ature : ature api roa, des jeunes ature : ature api opposés aux ature "plus grands" qui ne peuvent pas encore être appelés aranea : les ature rarahi. D'une année à l'autre ces distinctions sont variables suivant que les poissons arrivent plus ou moins tôt, toutefois les époques d'apparition correspondent au diagramme suivant :



(1).- Les orare, chinchards adultes vivant plusieurs années, peuvent être pêchés en toute saison. Il n' s'agit dans le diagramme que de l'époque où les aranea continuent leur croissance devenant des orare.

Il est aisé de distinguer les ature des aramea et des orare. Bien que les dimensions et les proportions des poissons varient considérablement, la longueur des orare est presque le triple de celle des jeunes ature. Les ature ont le dos "ninamu" vert (en fait gris vert), brillant très pâle chez les jeunes, plus soutenu chez les ature plus âgés, le ventre est toujours blanc argenté. Les jeunes ature n'excèdent pas la longueur d'un index d'adulte, souvent ils ne peuvent être pêchés car ils passent au travers des mailles. Généralement, avant de les vendre au marché, les pêcheurs attendent qu'ils aient atteint la longueur d'une main, environ 3 pouces (initi) (1). Le aramea a le ventre argenté, d'un argent très soutenu et très brillant (anaana), le dos est beaucoup plus foncé et tire sur le gris foncé tandis que le orare, toujours très brillant dessous, a le dos **plus foncé** que celui du aramea et souvent présente sur les côtés des lignes jaune clair. Ces lignes indiqueraient qu'il s'agit d'un vieil orare. La longueur des plus gros orare atteindrait environ les deux tiers de l'avant bras d'un adulte. Les dimensions relatives des yeux, dont le diamètre augmente régulièrement, permettent également de distinguer le poisson dans ces trois phases de croissance. En ce qui concerne la durée de la croissance, les Tahitiens expliquent que les petits ature mettent trois mois pour atteindre le stade ature, 5 à 6 pour devenir aramea et 9 à 10 pour devenir orare (2). Les orare vivraient des années,

---

(1).- de l'anglais "inch". La plus grande confusion règne dès qu'il est question de mesures de dimension ou de quantité qu'il s'agisse des dimensions du poisson, de la longueur ou de la largeur des filets ou de l'espacement des mailles ou encore de la quantité de poissons qui constitue un "paquet" tui.

(2).- "ature na'ina'i tae atu ature rarahi, e toru 'ava'e...".

il en est ainsi dans le "fenua aihere" de Tautira, d'un banc important qui s'accroît <sup>d'une saison à l'autre</sup> ~~d'année en année~~ et vit dans le champ de pêche de Vaitoto au bord de l'aplomb du récif. Les orare lorsqu'ils sont attaqués par les poissons du large, remontent sur la pente du biseau du récif pour se perdre à nouveau dans le "bleu", dès qu'ils sont menacés d'un coup de filet. Les jeunes ature, ature api ne se mêlent jamais aux autres chin-chards. Les bancs commencent à être moins homogènes dès que le stade ature rarahi est atteint, d nombreux aranea et souvent des orare se mêlent <sup>alors</sup> aux nouvelles générations.

Les ature api roa qui apparaissent en novembre, ne "valent pas le coup de filet" ; d'ailleurs ils passeraient la plupart du temps au travers des mailles. Un pêcheur de Faaone possédant un filet moyen à petites mailles capture les ature api roa dès leur apparition, il en est de même du propriétaire chinois de Mahaena dont le filet nylon possède des mailles plus petites que la plupart des autres grands filets. En décembre/janvier, les pêcheurs ont affaire aux ature api et la pêche devient plus intéressante, souvent la présence des ature est repérée par les pêcheurs à la ligne qui, le soir et le matin, pêchent en pirogue à proximité des passes, pagayant lentement en traînant une ligne pupa (1), montée avec un plomb lourd qui permet de pêcher entre 3 et 10 mètres

---

(1).- Il est préférable d'éviter l'emploi de ce mot qui, mal prononcé, devient un parau faufau, mot obscène à franc succès. Des Tahitiens disaient que cette technique est celle dite "aux petits cailloux" ou du "anave tuutuu". Un pêcheur peut lorsque la lune est favorable prendre jusqu'à 10 ou 15 paquets de poissons. Les méthodes de pêche au fond varient d'ailleurs selon les Districts.. A Pueu la même technique est dite matie et se pratique à la nouvelle lune. Un plomb assez lourd de 200 g entraîne la ligne sur laquelle sont montés jusqu'à 12 hameçons distants chacun d'environ 50 cm.

de profondeur et 5 à 8 hameçons. Les pêcheurs utilisent soit des appâts (inaa, ouma ou à défaut un ature découpé) (1), soit des leurres constitués par des plumes d'oiseau ou des fragments d'étoffe ou de nylon. Il est possible de capturer 4 à 5 poissons en même temps et il n'est pas rare à la saison des ature de voir une vingtaine de pirogues se déplaçant lentement sur le lagon. La dispersion des pirogues donne une idée de la grande superficie que peut présenter un banc de ature, alors que les aranaea et les orare nagent en bancs plus serrés (piri). La pêche au filet est d'autant plus facile que les ature sont "lents" (taere) et ne "courent" pas, mais restent le plus souvent presque parfaitement immobiles les nageoires déployées, suspendus entre deux eaux. Le spectacle qui apparaît au plongeur est saisissant, la mer est peuplée de myriades de poissons qui semblent se déplacer à regret devant lui. Leur dispersion explique la facilité de la pêche. Jadis alors que, les propriétaires de grand filet n'employait pas de plongeurs, seuls les pêcheurs des pirogues pouvaient signaler les bancs, ils sortaient quelquefois pour cela allant pêcher à la ligne. Cette recherche des ature se dit aller "pito" ou "pitoto", haere pitoto i te ature. Cette technique valable lorsqu'il s'agissait de ature largement dispersés devenait très aléatoire dès que les chinchards atteignaient le stade aranaea car les bancs serrés ne représentant qu'une faible surface, il était nécessaire de se trouver exactement au-dessus. A partir de janvier/février, les chinchards qui ont atteint le stade de ature rarahi, sont plus mobiles que les jeunes ature et en mars devenant aranaea leur mobilité s'accroît encore tandis que les bancs sont plus concentrés. Les pêcheurs emploient alors

---

(1).- Les meilleurs appâts (arainu) sont constitués par les ouma et les chevrettes oura pape. Presque tous les pêcheurs possèdent de petits viviers de bambous (haapee), exactement semblables, hormis leurs dimensions (40 cm), aux grands viviers qui peuvent atteindre 2 m 50. Ces viviers sont appelés couramment haapee ouma, vivier à ouma. Un seul ouma permet d'appâter quatre hameçons (mâtau).

l'expression ua fata te i'a expliquant que le banc présente un "centre" pu. Autrefois, avant l'utilisation de plongeurs, les bancs de ature rarahi et de aramea ne pouvaient être repérés que depuis une hauteur par des "découvreurs" de poisson (taata hi'o te i'a) qui avaient gravi les falaises ou étaient juchés sur des arbres (1).

Les Tahitiens apprécient la compétence des bons "découvreurs" de poissons qui savent repérer la tache plus sombre qui indique l'existence d'un banc. Le plus souvent, les pêcheurs ordinaires se trompent fixant leur attention sur l'ombre qu'un nuage projette dans la mer. Dans la presqu'île les pêcheurs citent trois noms, celui de deux personnes de Tautira dont le vieux chef actuel et celui d'un homme jeune qui habite Punaauia (2). Dès qu'un banc de ature et d'aramea

---

(1).-- Cette manière de découvrir les bancs de poisson est répandue dans tout le Pacifique, voir par exemple pour la Nouvelle Bretagne : A.L. Epstein "The Economy of Modern Matupit in Oceania. Vol XXXIII n° 3. Mars 1963. p. 190 : "Look outs on the beach or in the trees cry out as soon as they detect the movement of a school of fish on the surface of the sea". A Tahiti, les propriétaires de grand filet n'ont commencé à employer des plongeurs, taata hopu qu'il y a une vingtaine d'années. Les plongeurs n'avaient pour tout équipement que les petites lunettes à monture de bois autrefois utilisée également par les plongeurs de nacre Tuamotu. La pression rendait le port de ces lunettes très douloureux et l'eau rentrant dans les narines et les fosses nasales causait de fréquentes sinusites. Les plongeurs actuels sont équipés d'un masque sous marin, de palmes et d'un tuba. Il faut signaler que personne à Tahiti n'a employé les boîtes à fond de verre parfois utilisées aux Tuamotu pour repérer les nacres et à Makatea par les pêcheurs essayant de suivre les mouvements de bancs de bonites. Pour l'utilisation des boîtes à fond de verre aux Tuamotu cf. : François Hervé : l'Huitre perlière et la perle dans les lagons de l'archipel des Tuamotu. Melun 1934 qui, à cette occasion signale page 38 qu'avant cette innovation "Jusqu'en 1890, le plongeur (de nacre) répandait sur la surface de la mer, une couche mince d'huile de coco, permettant la visibilité du fond". J'ai eu à Papeete un vague écho de l'emploi de cette technique à Tahiti mais n'ai pu obtenir plus de précision.

---

(2).-- Mais le "découvreur" le plus célèbre était un vieillard de Paea.

est signalé, des plongeurs équipés de lunettes sous-marines (titi'a mata hopu ou simplement titi'a), plongent pour essayer d'après la densité du centre pu d'évaluer l'importance du banc afin de se rendre compte si cela vaut le coup de filet. Selon les cas, le plongeur qui peut se trouver entre 10 et 20 mètres de profondeur, se tenant presque immobile bras et jambes étendus et écartés parallèle au fond, voit beaucoup de bleu au travers du pu, ce qui indique qu'il n'est pas très dense, quelquefois au contraire le centre du pu est "noir", ce qui signifie que les poissons sont très nombreux. Les poissons qui se **présentent** en bancs serrés et denses (fata) sont **mobiles**, ils "courent" ua horo, les plongeurs qui peuvent chercher au hasard entendent quelquefois les bruits et déclarent en remontant que les poissons "bruisent" "haruru nei". Les chinchards sont à ce moment pour la plupart des aranea auxquels se mêlent quelques ature "tardifs". Les bancs ne sont pas homogènes, ils sont dits "mélangés" iri ano'i. Les bancs "mélangés" sont d'ailleurs les plus importants.

Graduellement, les bancs deviennent moins importants. En juin/juillet en fin de saison sèche, les poissons sont rares (varavara) et dispersés, il n'existe plus de pu et les bancs sont très mobiles. Désormais les chinchards adultes se révèlent très méfiants et il n'est pas possible sans les effrayer de les repérer au moyen des plongeurs. La seule possibilité est de recourir à nouveau aux "découvreurs" qui opèrent du haut des falaises ou du haut des arbres. La pêche intensive résultant de la multiplication des grands filets, qui serait de l'avis de nombreux pêcheurs sans influence sur le stock de ature, renouvelé d'année en année, entraînerait en revanche une raréfaction des aranea et des orare, les chinchards étant le plus souvent pêchés avant d'atteindre ce stade. Ceci sensible depuis 1950 serait particulièrement évident depuis 1955.

### Les grands filets.

Il n'est pas rare que les artisans participant à la fabrication d'un bien de capital en deviennent par la suite les utilisateurs. Cela est de moins en moins le cas pour les grands filets tahitiens qui, autrefois fabriqués par les pêcheurs eux-mêmes ou par des artisans, sont de plus en plus, pour des raisons de facilité achetés dans le commerce, ~~qu'il s'agisse de filet de coton ou de nylon.~~

Jadis, pratiquement tous les pêcheurs fabriquaient leurs propres filets, en particulier les filets de lagon que l'on achète rarement, à moins qu'il ne s'agisse de nouveaux filets de lagon en nylon d'environ 90 mètres de longueur sur une profondeur d'une brasses et demie (1). Les fabricants de filet utilisent une aiguille de bambou (nira ofe) appelée ofe ene upe'a. Quelques artisans chinois vivent à Papeete,

---

(1).- La longueur et la hauteur des filets se mesure en brasses. Un filet se compose d'un nombre variable de "nappes" ou "rouleaux", taraa de 10 brasses de longueur. Les rouleaux achetés dans le commerce mesurent généralement 90 yards. Pour les dimensions, les Polynésiens emploient suivant les cas ou les objets les mesures anglo-saxonnes ou les mesures françaises. Il peut être question de centimètres, mètres metera, kilomètres, tironetera ou d'inches initi, de yards ou de miles. Pour les choses de la mer, on emploie souvent le mot brasses : eta'eta, qu'il s'agisse des dimensions d'un filet ou de la profondeur du lagon. Le mot eta'eta ne s'emploie que jusqu'à neuf, hoê eta'eta, piti, toru... à partir de dix on dit hoê uni, un uni, c'est à dire dix brasses, hoê uni na hoê, .. na piti.. onze, douze brasses. Pour la hauteur des filets, les pêcheurs parlent souvent par mailles, pour les filets aux ature il est admis qu'une brasses égale 50 mailles. Un filet de Teahupoo qui serait d'après son propriétaire le plus "profond" de Tahiti aurait 800 mailles soit 16 brasses de hauteur. Une autre particularité consiste dans une énumération à partir du chiffre le plus fort, un pêcheur disant qu'il possède des filets de 3, 4 et 6 brasses de hauteur, dit qu'il possède des filets de 6, 4 et 2 brasses. Pour les dimensions des poissons, les Tahitiens parlent de kg s'il s'agit de poissons du large, de brasses s'il s'agit d'un requin ou d'un espadon ou ébauchent simplement un geste pour indiquer la longueur d'un poisson de lagon ou de récif, il est courant d'en comparer la longueur à celle de l'avant bras gauche main comprise.

travaillent à la commande, mais il est rare que dans les Districts, des gens vivent de cette spécialité, les demandes n'étant pas suffisamment régulières. L'acheteur remet au fabricant un paquet de fil de coton d'environ deux kilogrammes le pe'a anave. L'unité de compte est la petite bobine, ipu, le pe'a équivalent à cinq ou six ipu suivant les dimensions des mailles du filet (1). Il existe deux sortes de mailles, les petites apoo na'ina'i pour les filets de lagon et les "grosses" apoo rarahi pour les filets à chinchards. (2). Les filets à petites mailles sont les plus chers.

Il se produit actuellement un changement et les filets en fil de nylon, tendent à remplacer les filets en fil de coton. Pour l'instant, la plupart des entrepreneurs utilisent des filets de coton, quelques uns possèdent des filets mixtes. Seul le chinois de Mahaena qui exerce la pêche de la manière la plus rationnelle, possède un filet entièrement en nylon. Les filets ni-coton, ni-nylon présentent de grands inconvénients. Après la pêche, il est en effet nécessaire de laisser le filet de coton exposé au soleil afin qu'il sèche alors que le filet de nylon au contraire doit être étendu à l'abri du soleil. Malgré quelques inconvénients, (dureté des mailles de nylon qui blessent le poisson), le filet de nylon est supérieur au filet de coton en ce qu'il est plus résistant, dure plus longtemps et plié, offre un volume et un poids beaucoup plus réduits qui en facilitent le maniement.

---

(1).- On paie en général 250 francs par ipu.

(2).- La ficelle de coton employée pour les filets de lagon est plus fine que celle employée pour les grands filets à chinchards (respectivement n° 9 et 12). En revanche, les mailles des filets à ature sont plus serrées ; elles sont dites hoê rima 'opa, alors que celles des filets de lagon sont de piti rima 'opa. Cette expression signifie "un ou deux doigt (s) 'opa. 'Opa signifiant penché ou croisé. Les Tahitiens ont une manière particulière d'indiquer la dimension des mailles en croisant l'annulaire de la main sur le majeur, ainsi l'indication "piti rima 'opa" s'exprime en croisant l'annulaire sur le majeur et l'index de la main.

Le passage du filet de coton de fabrication artisanale au filet de nylon entièrement manufacturé, contribuera pour plusieurs raisons à modifier les rapports de production et à hâter le passage d'un type d'activité à caractère familial et artisanal à une activité plus indépendante des conditions proprement polynésiennes (1). A moins d'un changement dans les modes d'appropriation, la seule dimension des grands filets dépasse les ressources et moyens financiers et technologiques traditionnels. Les entrepreneurs fabriquant ou faisant fabriquer leurs filets par des artisans rémunérés, comme celui de Vairao sont de plus en plus rares. Désormais la plupart des grands filets se composent de rouleaux achetés dans le commerce chez les importateurs de Papeete.

#### L'utilisation des grands filets.

La pêche aux chinchards se pratique au moyen de seines, grands filets mobiles, munis de flotteurs et de poids que des pirogues trainent par leurs extrémités (2): Faarua

---

(1).- Les "petits" filets, filets de lagon ou de récif upe'a au et éperviers upe'a taora de coton sont très rapidement remplacés par des filets de nylon. Cependant leur acquisition n'excède pas les possibilités financières des familles tahitien nes des Districts.

(2).- cf. A. Leroi-Gourhan. Milieu et Techniques. Paris 1945. p. 92 et 93: "Les filets mobiles se déplacent, les uns horizontalement, les autres verticalement. Partout on rencontre les filets en longues nappes, garnies de flotteurs à leur lisière supérieure et de plomb à leur lisière inférieure. Les uns, abandonnés à la dérive, en travers du passage d'un banc, capturent les poissons qui viennent passer la tête dans les mailles, mais le plus souvent on favorise l'opération en dirigeant les deux bouts du filet de manière à encercler le poisson, à resserrer l'espace libre pour pouvoir au dernier épisode de la pêche, saisir individuellement les plus grosses pièces. Le développement de cette manœuvre conduit aux filets qui sont franchement trainés par leurs extrémités, les seines de dimensions parfois colossales puisqu'on emploie en Extrême Orient de grands filets qui atteignent plusieurs kilomètres de long et enferment un banc entier de thons ou de daurades pour le conduire au rivage".

le premier pêcheur qui utilisa cette technique à Tahiti disposait de trois grandes pirogues mais n'en employait qu'une pour la pêche. La pirogue décrivait un large cercle tout en laissant filer rapidement le filet afin d'entourer les bancs de poissons. Ce n'est que beaucoup plus tard que les pêcheurs eurent l'idée d'utiliser deux pirogues jumelées qui, au moment où le filet est jeté, se détachent l'une de l'autre et gagnent la côte.

Sitôt qu'un banc est signalé, les pêcheurs faisant partie de l'équipe habituelle des piroguiers préparent le grand filet en rassemblant les rouleaux taraa, entreposés soit dans l'habitation du propriétaire soit dans une construction spéciale souvent très grande, la "maison du filet" fare upe'a. Dans un premier temps, les cordes taura des bords supérieurs ara poito et inférieurs ara tapau ou ara ofa'i sont liés, hatui te upe'a, puis les pêcheurs à l'aide de l'aiguille de bambou, procèdent au laçage des mailles des deux bordures des taraa, ce qui se dit hatui te itaa. Les pêcheurs plient ensuite les filets en accordéon sur les deux pirogues spéciales accouplées (1), veillant soigneusement à ce que les plombs (tapau), ne risquent pas au moment du jet de s'emmêler aux

---

(1).- Les pirogues à filet sont de grandes et lourdes pirogues beaucoup plus pansues que les pirogues ordinaires. Creusées généralement dans un tronc d'arbre à pain, elles peuvent porter quatre ou cinq <sup>cent</sup> kilogrammes. Au retour elles sont très difficiles à halier, une quinzaine d'hommes sont au minimum nécessaires. Les entrepreneurs de Tautira, Pueu et Techupoo utilisent une voiture tout terrain et un câble ce qui facilite l'effort des pêcheurs. Les pirogues sont spéciales et alors que les pirogues à balanciers polynésiennes ont toujours le balancier à gauche, l'une des pirogues à filet a le balancier à droite de manière à pouvoir être fixées ~~coque contre coque~~, les balanciers à l'extérieur.

*contre la seconde pirogue,*

flotteurs (poito), empêchant le filet de se déployer en profondeur. Il arrive qu'à la suite d'un mauvais lancement, les pêcheurs en soient quittes pour recommencer, mais quelquefois la pêche est entièrement manquée, le banc étant parti vers le large ou le filet se trouvant tellement embrouillé qu'il apparaît nécessaire de le ramener sur la plage.

Ainsi qu'il a été vu, il n'est possible de plonger que pour les aturu et les aranea. La plonge est elle-même relativement récente, Maheanuu de Tiarei aurait eu le premier, il y a une vingtaine d'années, l'idée de faire plonger les pêcheurs pour "aller voir si les poissons étaient dans les trous". Lorsque les plongeurs sont parvenus à repérer l'emplacement du banc, la pirogue double essaie de s'en approcher le plus rapidement possible et est souvent remorquée par une pirogue à moteur ou par un speed boat. Il arrive que le banc se déplaçant, les pirogues gagnent rapidement sur les plongeurs et suivant le poisson les laissent en arrière. Les piroguiers "courent" après le banc s'efforçant de le suivre à vue, ce qui n'est aisé que lorsqu'il est tout près de la surface ou lorsqu'il est "serré" fata. Dans ce dernier cas, le banc est visible jusqu'à deux mètres ou deux mètres cinquante au-dessus de la surface. Un banc serré "en profondeur" fata i raro est très difficilement repérable. C'est la raison pour laquelle le chef de pêche (souvent le propriétaire du filet) qui se trouve soit sur la plage soit dans une autre embarcation guide les piroguiers par des indications "criées" assez peu précises (1). Dès que le chef de pêche estime que les pirogues sont bien

---

(1).- Les directives les plus souvent entendues sont les suivantes hoê i uta, pagayez vers la côte ou haere mai tahatai, venez vers la plage ou encore tapiri mai tahatai, rapprochez-vous de la plage. Les directives d'éloignement sont : faanuu atu i tai, poussez vers le large ou haere i te pae tai, allez du côté du large. Les indications tiennent compte de la topographie des lieux à Tautira, le "rocher" Te Mato est l'un des points de repère et lorsque les poissons se dirigent vers le creux de la baie, les ordres sont haere i te pae Mato : aller du côté du Mato.

placées, généralement entre le banc et le large, il lance l'ordre de jeter le filet par les cris de "vahi" ou de "taora" (1). Immédiatement les pirogues se dédoublent et partent en V, gagnant la côte pendant que les plongeurs et d'autres pêcheurs sur de petites pirogues individuelles essaient de barrer la route au centre du banc qui s'efforce de dépasser les pirogues traî-  
neuses/  
et de les tourner avant qu'elles n'atteignent la plage.

Le lancement du filet requiert une grande dextérité et doit s'effectuer au moment où les deux pirogues jumelées se séparent l'une de l'autre. Les bancs de poissons évoluant souvent en eau profonde, les entrepreneurs disposant de filets très profonds sont avantagés, pour ce faire les pêcheurs "doublent" quelquefois les filets sur toute leur longueur pouvant ainsi atteindre jusqu'à 15 ou 16 brasses. Le problème consiste alors à ce que le filet puisse couler très vite afin d'éviter que le banc ne passe au dessous avant qu'il ne touche le fond. Si la zone est profonde et s'il s'agit des rapides orare, les pêcheurs "renforcent" souvent les poids, rajoutant aux plombs tapau, des cailloux 'ofa'i, qu'ils lient sur le bord inférieur du filet au moyen de cordes de purau. Cette solution présente un inconvénient rendant le halage du filet plus fatigant. Il n'est pas rare que le ara tapau (le côté des plombs), trop lourd, entraîne sous l'eau le ara poito, (le côté des flotteurs). Selon les pêcheurs, si la hauteur d'eau dépasse celle du filet, il est préférable de laisser "bouler" le filet. La perte de poissons est bien inférieure à celle qui se produirait si le fond n'était pas "fermé" cas où le pêcheur est "sûr" de perdre 90 % du poisson. En revanche, la masse du "pu"

---

(1).- La technique tahitienne, bien que plus élaborée, ressemble à celle décrite par A. L. Epstein pour Matupit op. cit. p. 190 : "When fishing is actually in progress, the net is carefully folded and placed in a canoe which stands at the ready on the edge of the beach.... Immediately the canoe moves away from the shore in a wide arc, while two of the crew begin to let out the net. Meanwhile, all the younger men on the beach dive into the water and begin hauling the net into the shore until the catch is disburdened on the beach, and then sorted and counted. The net is gathered up again and the canoe returns to its station in readiness to repeat the operation".

du banc se portant instinctivement vers le fond, le pourcentage des poissons qui s'échappent par le haut est beaucoup plus faible et ne dépasserait pas, de l'avis de nombreux pêcheurs, plus de 10 à 20 %. Il est évident qu'il vaut mieux prévoir la hauteur de filet adéquate. La grande préoccupation des lanceurs de filet est d'éviter d'embrouiller les bords supérieurs et inférieurs. Il arrive en effet que le filet s'embrouille (taffi) et que des plombs se trouvent accrochés aux flotteurs, ouvrant des brèches dans sa continuité (1).

Les plongeurs jouent un grand rôle aux différentes phases de la pêche et de la capture et ensuite au moment où le poisson est suivant les cas enfermé dans un vivier de grillage, ou dans une sorte de chambre constituée par des filets que l'on appelle papare. Dès que le poisson est sur le point d'être encerclé, les plongeurs essaient en se plaçant devant la "bouche" du filet de couper la route au banc, cette opération terminée ils veillent à ce que le filet ne s'accroche pas et à ce que les poissons ne trouvent pas une issue pour s'enfuir. Cette opération est difficile sur la côte ouest où les prises s'effectuent dans un lagon encombré de pâtés et de blocs de corail ou de madréporés. La plupart du temps, certains plongeurs sont à l'intérieur du filet tandis que d'autres restent à l'extérieur, guidant le halage et faisant des signes aux pêcheurs qui, à leur tour, transmettent les ordres aux pêcheurs de la plage.

---

(1).- Les cris que l'on entend sont "haapa'o maita'i te poito, haapa'o maita'i te tapau", faites bien attention aux flotteurs aux plombs...". Il est évident que lorsque les plombs pris dans les flotteurs "flottent", tous les poissons passent au-dessous. De tels incidents ne sont pas rares.

Toutefois ~~l'opération~~ <sup>la phase</sup> la plus difficile est celle dite du "hatui tei taa" (relier, rattacher ce qui vient d'être séparé) qui vise à la constitution d'un papare. Le papare est un vivier de "plaine noir" formé par les filets. Suivant sa dimension, il est suspendu à une ou deux grandes pirogues mises bout à bout et solidement maintenues par des traverses ligaturées qui relient les coques et les balanciers. D'autres traverses achèvent de former un cadre de bois auquel est fixé le papare et assurent la rigidité de l'ensemble. Lorsque le coup de filet a eu lieu tard dans l'après midi, il est souvent nécessaire de faire un papare. Certains entrepreneurs pratiquent cette méthode dans tous les cas, car elle permet de "tranquilliser le poisson". En effet un banc hâlé immédiatement sur la plage s'excite et se blesse contre les parois du filet qu'il détériore tout en subissant lui-même un fort pourcentage de pertes, ce qui par ailleurs présente de multiples inconvénients (1). L'opération du hatui tei taa consiste, lorsque le poisson est encerclé, à ouvrir le grand filet sur l'arrière en défaisant le loçage qui relie deux taraa et, simultanément, avec un troisième taraa à constituer une "chambre" de filet, à faire passer le banc dans cette chambre et à ligaturer à nouveau hermétiquement les deux extrémités et le fond. Pendant toute l'opération, les plongeurs travaillent deux par deux et se relayent pour reprendre leur respiration de manière à ne jamais lâcher les bordures des différents taraa tandis que les piroguiers soutiennent les bords supérieurs fixés par la suite au cadre de bois. Dans un premier temps les plongeurs, à l'aide des aiguilles ordinaires de bambou (ofe ene upe'a) lacent les bords du filet destiné à former les parois du papare, à ceux du filet qui vient d'être ouvert (taa). Dans un deuxième temps, ils relient les deux bords inférieurs du

---

(1).- et en particulier attire les requins (voir note suivante).

filet (ara tapau ou ara 'ofiti). Chaque fois que cela est possible, les pêcheurs s'efforcent de réaliser le hatui tei taa au large dans le "bleu". Les plongeurs réalisant des plongées plus profondes, doivent alors avant d'ouvrir le filet qui encercle le banc, réunir les bords inférieurs du papare. Afin de limiter les risques de cette opération qui est susceptible de faire perdre beaucoup de poissons et de la rendre moins pénible, l'entrepreneur de Tautira a songé à utiliser des appareils de plongée Cousteau. Après quelques essais concluants cette innovation qui avait d'abord été accueillie avec enthousiasme par les plongeurs, s'est heurtée à leur hostilité. Réputés pour leur spécialité, ces derniers ont pensé que désir mais, n'importe quel plongeur médiocre muni d'un scaphandre autonome pourrait les remplacer.

Le poisson peut être conservé quelque temps dans le papare mais très souvent lorsque les prises sont abondantes, n'y est laissé que le temps qui permet de fabriquer un vivier métallique. Dès que le vivier est terminé, l'ensemble formé par le papare et les pirogues auquel il est suspendu est remorqué par une embarcation à moteur jusqu'au vivier. Dans l'attente, le papare est laissé dans le lagon ou même, sur la Côte Est, dans une zone relativement protégée. Les pirogues sont solidement maintenues par plusieurs ancres tutau et la nuit, un gardien tia'i papare essaie de le protéger heurtant de sa pagaie les parois de la pirogue pour effrayer les requins. Ces derniers causent de gros dégâts et attirés par les poissons morts au fond du papare essaient de les saisir en mordant au travers du filet ce qui le déchirant, permet au banc de s'enfuir par les ouvertures. Sur la Côte Ouest, les dégâts causés par les requins sont moins graves car il s'agit surtout de requins de lagon de petite taille, Sur la partie

de la côte Est ouverture à l'océan, les filets sont souvent déchirés par les grands squales du large qui peuvent atteindre cinq ou six mètres (1).

Lorsqu'il n'apparaît pas utile de faire un papare le filet est halé sur la plage. Sitôt que les pirogues traîneuses touchent terre, tous les assistants se portent au filet et aident au halage sous la direction des plongeurs.

---

(1).- Maheanuu, le pêcheur de Tiarei expliquait que sur la Côte Est, les requins sont les plus grands ennemis des pêcheurs de chinchards et réclamait une sorte d'assurance, d'aide (tauturu) ou de prime destinée à limiter les pertes (pau) causées par les requins qui viennent mordre le poisson au travers du filet "mange nt ainsi le filet". Un vieux pêcheur racontait une nuit hallucinante où les requins attaquaient de partout, déchirant le papare et ébranlant dangereusement les pirogues qui menaçaient de s'emplir d'eau jusqu'au moment où le filet étant complètement déchiré, le reste du banc s'enfuit (notu roa te upe'a ua ora te i'a). Les requins seraient attirés à la fois par la présence des chinchards blessés ou morts et par les mouvements désordonnés des poissons (nea ha'uti te i'a, no reira te ma'o tere mai ai). Tous les requins (na'o) seraient également dangereux de ce point de vue. Contrairement aux gens des Tuamotu qui distinguent une quinzaine d'espèces différents, les Tahitiens semblent confondre facilement les différentes espèces, distinguant seulement les requins du large de ceux du lagon et confondant volontiers les premiers à l'exception du requin marteau sous le terme de parata qui désigne une espèce particulière. La Côte Est est désavantagée car insuffisamment protégée, il est difficile d'y établir des viviers ou parcs métalliques ua auri et il est souvent nécessaire de faire des papare en dépit des risques que cela comporte. Il n'est en fait possible d'établir des parcs qu'à Haapape et dans la presqu'île (Pueu et Tautira) ce qui exclut la plus grande partie de la Côte c'est à dire Papenoo Tiarei, Mahaena et Tanone. Sur la Côte Ouest, à l'exception de Punaauia et Paea, il est possible d'établir partout des parcs-viviers et il en est de même sur la partie nord de l'île à Taone et à Pirae.

Les filets suspendus aux branches des purau, pandanus, badaniers ou aito, la ligne arabesque dessinée par la corde durcie de sel qui relie les flotteurs poito, le spectacle du lagon au travers des mailles, constituent l'un des charmes des rivages tahitiens. Sur un plan plus pratique, le séchage des filets de coton tarai'raa upe'a est la première condition de leur conservation. En principe, le filet devrait être suspendu dès la fin de la pêche, en fait il n'en est pas toujours ainsi surtout pour les grands filets qui atteignent des centaines de mètres. Lorsque la pêche se termine tard dans l'après midi le filet est souvent laissé sur l'herbe et souvent même si le halage ne peut s'effectuer avant le crépuscule, le filet constitué en parc (papare) reste dans la mer toute la nuit et ce n'est que le matin que le poisson est enfermé dans le vivier tendu de grillage métallique. La largeur des grands filets rend peu pratique les manipulations ils doivent en effet être reliés en deux après quoi les mailles sont accrochées aux branches des arbres (patia te apoo i roto i te amaa ra'au). Dans ce cas, contrairement aux filets de lagon, les plombs, tapau voisinent avec les flotteurs. Ce travail devrait être fait par tous les participants mais revient en fait aux piroguiers car, ordinairement, sitôt que le filet est tiré sur la plage, les pêcheurs se dispersent.

### III.- LA PARTICIPATION DES PECHEURS.

L'utilisation des seines de grandes dimensions, leur entretien, le conditionnement du produit des pêches exigent des effectifs importants et ont conduit dans les Districts qui pratiquent cette pêche à la constitution de groupements d'activité économique durables (1). Il est souvent question en Polynésie des groupes confessionnels d'entraide permanente, pupu (2) lesquels chargés à l'origine de la construction, de l'entretien et de la réfection des édifices cultuels ont rapidement débordés ce domaine pour constituer souvent des groupements d'entraide économique à idéologie religieuse (3). Les groupements d'activité économique dont il va être question, diffèrent des pupu en plusieurs points. Il s'agit d'abord de groupements qui, suivant leur importance, pouvant réunir seulement des parents ou alliés ou, débordant les cadres de la parenté, s'étendant au voisinage pour constituer de véritables factions économiques. La participation volontaire (et non obligatoire) comme dans les cas des pupu religieux donne lieu à rémunération. Il est intéressant

---

(1).- cf. Epstein op. cit. p. 190 : "...at least twenty men are usually required to launch the umbene (seine) and land the catch... Seine fishing is also a continuing operation, and there are a number of tasks to be regularly performed. The nets are constantly torn by the struggles of the larger fish which find themselves trapped, and have to be repaired and mends mended. Thus there has to be a nuclear core of men who accept the responsibility for looking after and operating the net. Seine fishing, therefore, has a corporate aspect...".

(2).- Les voyelles du mot pupu sont très brèves, pupu prononcé avec des voyelles longues ne signifierait plus "groupement" mais "coquillage".

(3).- Les "pupu" religieux jouent souvent un très grand rôle dans le développement économique des communautés. Dans de nombreux districts de Tahiti et des Iles sous le Vent, le développement de la culture de la vanille a été lié à l'action des pasteurs et des diacres protestants. Aux Tuamotu de l'Est, les plantations de cœtiers sur des atolls inhabités ont été souvent l'oeuvre de pupu catholiques organisés en coopératives. Les décisions en ce domaine sont souvent prises dans les maisons de réunion cultuelle, les fare putu-puturaa.

d'étudier la composition et les modalités de recrutement des groupements de pêcheurs au grand filet en fonction des critères de parenté et de voisinage ou d'autres éléments tels une commune idéologie religieuse ou politique. La composition et l'importance des effectifs sont fonction de la grandeur du filet (1). Il semble que l'étude des cas de Tautira, Teahupoë, Vairao et Tiarei épuise la gamme des possibilités et permette d'apporter une certaine connaissance de la manière dont les Polynésiens modernes se groupent. Les entreprises, petites ou moyennes tendent à recruter leurs participants parmi de proches parents ou alliés en écartant les étrangers. Lorsque cela devient nécessaire, il est fait appel aux voisins ce qui conduit à la formation de ce qu'il est possible d'appeler des "factions économiques" constituées sur la base territoriale du quartier, soit du District, soit comme dans le cas de Tautira du village, ou sur celle d'affinités aussi bien dans le domaine religieux que politique.

---

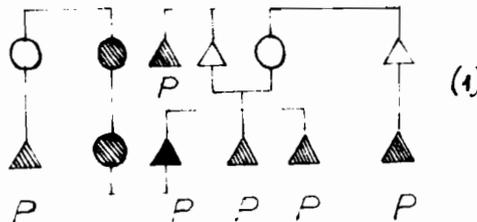
(1).- Le nombre des participants varie également selon que la pêche a lieu dans le District d'origine ou à l'extérieur du District. Il est toujours plus important lorsque le coup de filet est pratiqué sur place car les voisins prêtent alors la main même si leur aide n'est pas sollicitée. C'est ainsi que le 3 juin 1960, l'effectif des pêcheurs ayant pris part à un coup de filet effectué à Tautira a atteint 105 personnes. Au contraire lorsque le filet se déplace, l'équipe qui l'accompagne est composée de plongeurs, de piroguiers et de quelques femmes (généralement épouses ou compagnes de ces derniers) qui aident à hâler le filet et à confectionner les paquets est de l'ordre de 20 à 30 personnes. A ce nombre s'ajoutent souvent des pêcheurs originaires du lieu où se produit le coup de filet. Il est arrivé que les pêcheurs non originaires de Tautira se trouvent plus nombreux que ces derniers, ainsi en août 1961, lors d'un coup de filet aux orare, effectué à Mahaena, les gens de Tautira n'étaient que 11, contre 36 personnes de Mahaena. Au fur et à mesure que les déplacements ont été mieux organisés, l'aide extérieure a décru considérablement pour se réduire à deux ou trois personnes appartenant généralement à la maisonnée du taata hi'o de l'entrepreneur.

Le caractère familial des entreprises est illustré par les exemples de Techupoo et Vairao, la notion de "faction économique" par celui de Tautira, l'entreprise de pêche de Tiarei occupant une position intermédiaire toutefois plus proche de l'entreprise familiale.

Composition des groupements d'activité économique.

Cas de Techupoo.

Le propriétaire du filet, un homme jeune R. qui, au début de 1952 eut l'idée de faire un grand filet et vendit pour cela les cochons et les bœufs qu'il possédait, n'emploie comme équipe que des proches parents et un allié, fils de la sœur de la mère de sa femme. Ce groupe ne pratique pas une division du travail, les participants étant à la fois plongeurs et piroguiers.



---

(1).- Conformément aux symboles utilisés en ethnologie, les triangles désignent des hommes, les cercles des femmes. Les lignes verticales expriment la filiation, les lignes horizontales le fait d'être frères et sœurs ou l'union suivant qu'elles sont situées au-dessus ou au-dessous des symboles. Le propriétaire du filet est caractérisé par un triangle noir. Les triangles ou cercles hachurés représentent les participants, les blancs, les non-participants. "P" signifie : plongeur et "Pir" : piroguier.

Cas de Vairao.

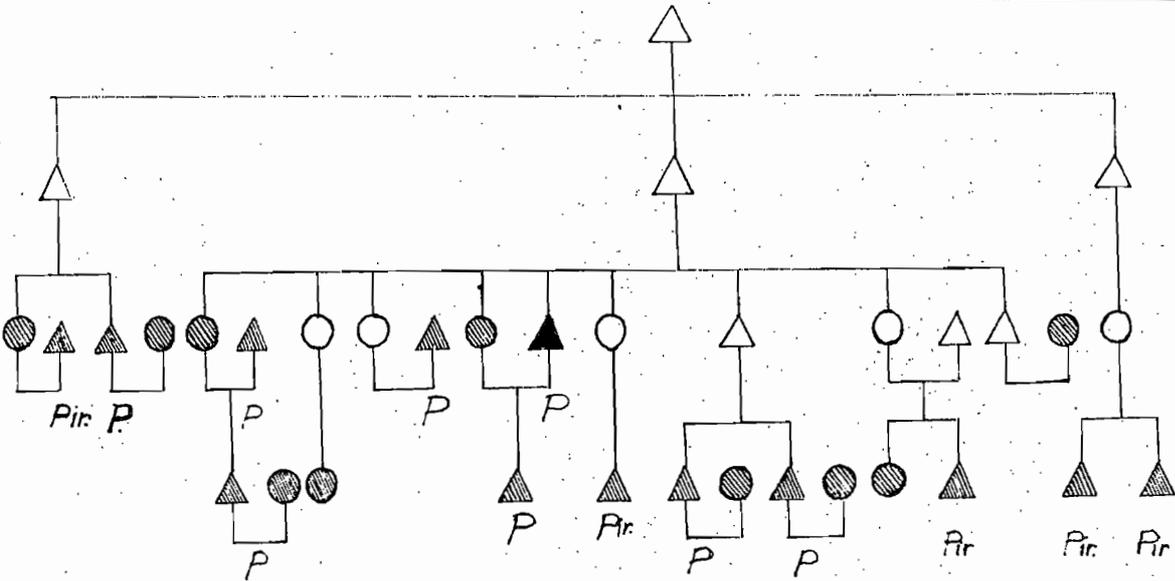
L'entrepreneur né à Moorea est venu à Vairao en 1936 "pour se marier". Il a effectivement épousé une femme originaire de ce district dont le père était propriétaire d'un filet de lagon depuis l'année 1909. A la mort de son beau-père en 1940, le filet avait une longueur de 80 mètres environ. E.H. a décidé sa belle-mère à continuer l'exploitation et lentement a entrepris d'agrandir le filet qui mesure actuellement environ 300 mètres de long. Fait assez rare, ce filet est le produit de l'industrie familiale. E.H. se procurait seulement le filet de coton anave qui servait à tresser le filet. E.H. assure qu'il n'a jamais acheté un seul "rouleau" (taraa) en ville. Ce sont surtout des parents habitant le même quartier de Vairao (quartier de Pahara) qui ont aidé à <sup>la</sup> ~~cette~~ confection. Ainsi que cela apparaît dans le diagramme, les plongeurs et piroguiers qui constituent le noyau stable de l'entreprise sont tous des proches parents de la femme, des "fetii fatata", membres d'un même "opu" (1). Le facteur de résidence joue également un rôle important, l'un des frères de la femme de E.H. qui exploite à Paea des terres qu'il tient de sa mère n'a aucune part au grand filet. Lors de la préparation des poissons, les femmes des plongeurs et piroguiers assument tous les travaux. Selon E.H. il est inutile de faire appel à des personnes non apparentées, car "les parents de sa femme sont suffisamment nombreux". Dans ce cas particulier, il semble qu'une grande partie des gens qui habitent dans ce même quartier sont effectivement liés les uns aux autres par des liens cognatiques ou d'alliance.

---

(1).- Pour une définition succincte de ce terme voir pages suivantes.



sortir du cadre familial bien que les parents de sa femme représentent, ainsi qu'il apparaît, plus du quart du nombre des participants.



Les trois exemples montrent que le nombre d'étrangers est d'autant plus faible que l'entreprise est moins importante. Les fonctions les plus rémunératrices (plongeurs, piroguiers) sont assumées par de proches parents lesquels peuvent également être les seuls à participer aux "sorties" du filet ou aux pêches au lagon qui ne nécessitent que l'utilisation de quelques "taraa". Dans presque tous les cas, l'effectif minimum, comprenant les plongeurs, les piroguiers et les préparatrices de "paquets" qui suivent les filets et les pêcheurs dans les déplacements est recruté parmi des parents ou alliés proches. Le nombre des "étrangers" taata i rapae non apparentés est toujours faible lorsqu'il n'est pas inexistant (1). Cela ressort de la comparaison des trois cas de Teahupoo, Vairao et Tiarei :

---

(1).- Ceci d'autant plus que fréquemment des pêcheurs considérés de prime abord comme ces étrangers sont en fait des alliés de parents proches ou de proches parents (frères ou soeurs) d'alliés.

|            | : T E A H U P O O : |           |         | V A I R A O : |           |         | T I A R E I : |           |         |
|------------|---------------------|-----------|---------|---------------|-----------|---------|---------------|-----------|---------|
|            | : App. :            | Non ap. : | Total : | : App. :      | Non ap. : | Total : | : App. :      | Non ap. : | Total : |
| Plongeurs  | : )                 | :         | :       | : 5 :         | 0 :       | 5 :     | : 8 :         | 2 :       | 10 :    |
| Piroguiers | : )                 | 6 :       | 0 :     | 66 :          | :         | :       | :             | :         | :       |
| Femmes     | : 2 :               | 0 :       | 2 :     | : 4 :         | 0 :       | 4 :     | : 10 :        | 3 :       | 13 :    |
| Total      | : 8 :               | 0 :       | 8 :     | : 16 :        | 0 :       | 16 :    | : 23 :        | 7 :       | 30 :    |

Les pêcheurs sont davantage choisis en fonction d'une relation de parenté qu'en fonction de leur compétence. Le seul exemple de choix délibéré est celui d'un pêcheur chinois de Mahaena qui, étranger à la culture polynésienne a, dans ce domaine, une liberté entière (1). Son personnel fixe, 5 plongeurs, 6 piroguiers, habite la zone de pêche principale qui s'étend du district de Tiarei à celui de Faone compris.

#### Cas de Tautira.

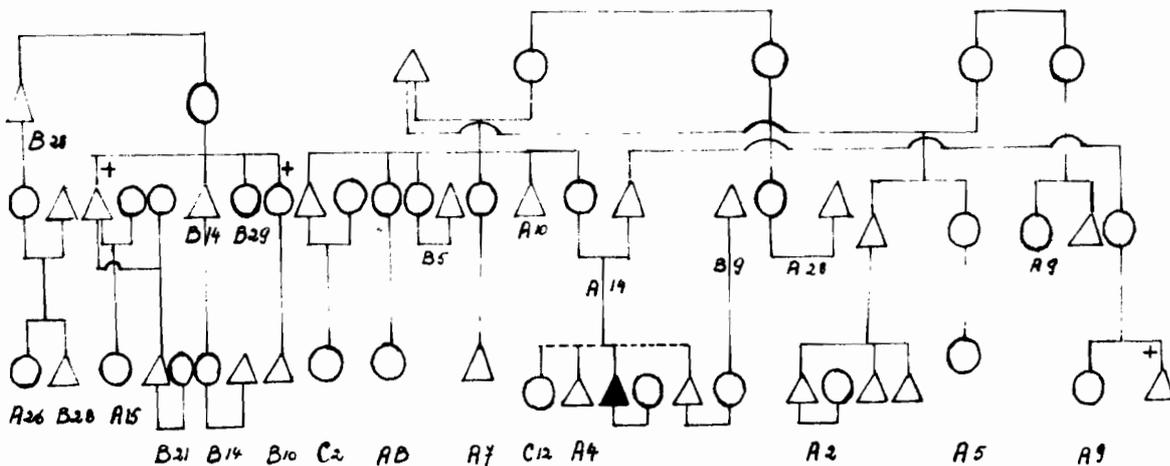
La plupart des pêcheurs travaillant au grand filet résident dans le village aggloméré de Tautira. En comparaison, la proportion des habitants du quartier de Ahui ou du fenua aihere est très faible et se réduit à quelques personnes. Cela tient autant à des raisons de proximité qu'aux différentes vocations économiques des trois quartiers du district de Tautira. Le plan sommaire du village montre que les maisonnées associées aux entreprises diverses de l'entrepreneur sont nombreuses et représentent pour le village 55 utuafare, sur un total de 84 habitées. La participation est maximum dans le secteur "A" qui est celui des parents famau du propriétaire du filet et atteint

(1).- Il n'est pas sans intérêt de signaler que parmi tous les pêcheurs de chinchards, ce dernier est le seul à déclarer que la pêche aux poissons du large au moyen d'un grand filet est toujours rentable par elle-même, même si dans le même temps il n'est pas pratiqué de pêche aux poissons du lagon.

27 maisonnées sur un total de 30. Dans les autres secteurs la proportion est plus faible, 20 sur 32 pour le secteur "B" et 8 sur 22 pour le secteur "C". Le secteur "A" et la partie correspondante du secteur "C" située en bordure de mer, correspond à la zone de résidence de la famille faamu du propriétaire du filet. Le secteur "B" et particulièrement le sous secteur situé à gauche de la route radiale, correspond au contraire à la zone de résidence de l'une des plus vieilles familles de Tautira, brouillée pour tout un ensemble de raisons avec celle du propriétaire du filet. Si dans le secteur "A" de nombreuses personnes dans chacune des maisonnées prennent part aux coups de filet, la participation de la plupart des maisonnées du secteur "B" se réduit souvent à un seul membre de l'utuafare. De la même façon, les différentes maisonnées ne coopèrent pas aux activités de l'entrepreneur avec la même régularité. Il se réalise une concentration d'effectif, le noyau constitué par les pêcheurs qui accompagnent le filet dans ses déplacements est formé en grande partie par des parents et des alliés ou encore de proches parents d'alliés. Il y a là indirectement retour à une entreprise à recrutement familial. Effectivement 23 maisonnées sur 57 sont occupées par des personnes apparentées ou alliées d'une manière ou d'une autre aux parents adoptifs du propriétaire du filet.

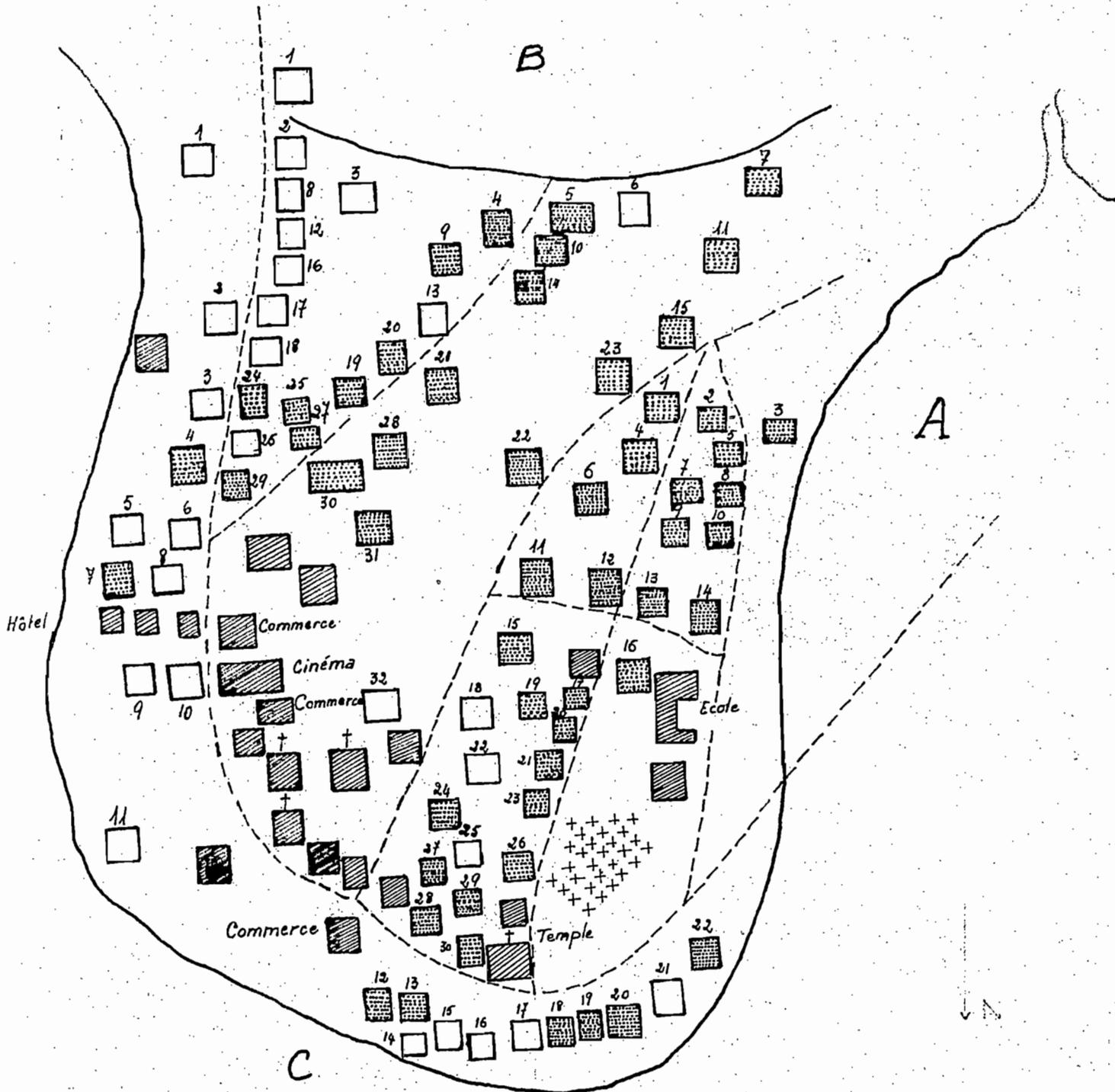
Maisonnées "apparentées" (1).

| Secteur "A"                                                                          | Secteur "B"                                           | Secteur "C"                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|------------------------------------|
| A <sub>2</sub> - A <sub>4</sub> - A <sub>5</sub> - A <sub>7</sub> - A <sub>9</sub> : | B <sub>5</sub> - B <sub>9</sub> - B <sub>10</sub> :   | C <sub>2</sub> - C <sub>12</sub> : |
| A <sub>10</sub> - A <sub>13</sub> - A <sub>14</sub> - A <sub>15</sub> :              | B <sub>14</sub> - B <sub>21</sub> - B <sub>28</sub> : | :                                  |
| A <sub>17</sub> - A <sub>19</sub> - A <sub>21</sub> - A <sub>26</sub> :              | B <sub>29</sub> :                                     | :                                  |
| A <sub>28</sub> :                                                                    | :                                                     | :                                  |



(1).- Ainsi 14 maisonnées sur 27 dans le secteur A, 7 sur 20 dans le secteur B et 2 sur 8 dans le secteur C, sont des maisonnées de fetii, parents ou alliés.

# Village de Tautira



- 
Edifices publics, ou culturels, commerce etc...
- 
Maisonnées (Utuafore) participant aux entreprises de l'entrepreneur.
- 
Maisonnées "non participantes".

Ces données établissent que la proportion de parents à l'intérieur des factions économiques est élevée. C'est encore dans les utuafare de fotii que la participation est maximum. Du point de vue de la spécialisation des tâches, les fonctions les plus rémunératrices et les plus régulières (plongeurs et piroguiers) sont de préférence assumées par des personnes apparentées qui, ainsi que cela apparaîtra plus loin, recueillent la plus grande partie des sommes constituant la part des pêcheurs.

#### Modalités de recrutement.

Nulle part à Tahiti, les modalités de recrutement présentent les caractères formel et rituel qu'elles ont sans doute revêtu autrefois et qu'elles revêtent encore aujourd'hui dans d'autres régions du Pacifique (1). Néanmoins, elles varient suivant qu'il s'agit de petites entreprises familiales ou d'entreprises qui, de par leur importance, doivent dépasser le cadre familial. Dans le premier cas, compte tenu des fluctuations, l'effectif stable est recruté parmi des parents cognatiques proches (2) auxquels viennent s'ajouter les conjoints

---

(1).- Epstein op. cit. p. 190-191 qui énumérant divers modes de constitution des groupements de filet (umbone groups) signale une modalité cérémonielle et rituelle très intéressante "The elaborate form of fishingmagic, once a necessary preliminary, is now only rarely carried out, but a feast is still given by the owning group at which those who assisted in the preparation of the net receive their fees in tanbu (monnaie constituée par des colliers de coquillage) while baskets of food and tanbu are also distributed to the other guests who, by their acceptance, are now committed to giving assistance when the net is actually in use".

(2).- Il s'agit le plus souvent de ceux que F. Eggan nomme les "personal kindreds" cf. The Sagala Igorots of Northern Luzon, in G.P. Murdock Social Structure in Southeast Asia. p. 30, 31 et note 7 p. 159.

et éventuellement les parents, frères ou sœurs de ces derniers vivant ordinairement sinon dans le même utuafare, du moins dans la même "enceinte résidentielle" 'aua fare.(1). Le recrutement est graduel et du fait du caractère pénible de la pêche s'effectue pour les piroguiers et les plongeurs parmi des parents dont l'âge varie entre 20 et 50 ans. L'entrepreneur fait d'abord appel à ses frères et sœurs véritables ou adoptifs ou, s'il est étranger au District, aux frères et sœurs de son conjoint, c'est à dire aux membres de l'unité familiale désigné sous le terme de 'opu hoê (2). Dès que le nombre de ces derniers n'est plus suffisant, il recourt aux 'opu netua, "familles des parents", soit la famille du père soit celle de la mère, soit les deux si la résidence est bi-ou néo-locale(3).

---

(1)°- La notion de 'aua fare, "enceinte résidentielle" où peuvent demeurer certains membres d'un même 'opu hoê, présente une grande importance en Polynésie comme dans le reste du Pacifique.

(2).- Le 'opu hoê est formé par le groupe des frères et sœurs issus d'un même père et d'une même mère (full siblings, les demi-frères ou sœurs n'en faisant pas partie), et de leurs descendants directs. Selon l'expression imagée d'un informateur, "le 'opu hoê descend mais ne remonte pas" ce qui signifie que si les descendants d'un groupe de siblings font partie du 'opu hoê de ce groupe, du point de vue des descendants, le groupe des frères et sœurs constitue un 'opu netua, "famille de parents". Ainsi le 'opu hoê n'a de réalité qu'autant qu'il existe un représentant du groupe des frères et sœurs qui lui a donné naissance. A la mort du dernier survivant, il disparaît pour laisser la place à autant de nouveaux 'opu hoê qu'il existe à la génération inférieure de groupes de siblings issus d'un même père et d'une même mère.

(3).- Il s'agit aussi bien de "vrais parents" 'netua fanau que de parents adoptifs 'netua faanu.

Tous les membres du 'opu hoê (et si l'entreprise est importante, des 'opu metua), peuvent constituer des unités d'agrégation et entraîner le recrutement d'alliés proches dès qu'il existe proximité de résidence. Pour la formation des groupements d'activité économique, la résidence joue un rôle aussi important que la parenté dans la mesure où un allié ou un parent éloigné peut participer à une entreprise alors qu'un frère ou une sœur demeurant ailleurs se trouve de ce fait exclus.

Dès qu'ils ne sont plus recrutés parmi les parents et alliés, les groupements économiques des Districts font figure de "factions" (1). A Tautira, il semble qu'il y ait un certain rapport entre l'appartenance politique et la participation ou la non participation aux entreprises du propriétaire du filet. L'hostilité assez forte entre les deux fractions politiques d'un ancien parti unique a jusqu'à aujourd'hui éclaté contribué à expliquer si ce n'est la participation, du moins la non participation. Cela est mis en évidence pour les 3 secteurs, de Tautira par un tableau qui distribue les maisons en fonction de leur participation ou de leur non participation aux entreprises de "T.S." et de l'affiliation politique des chefs de famille, identique ou opposée à celle de l'entrepreneur :

---

(1).- Il serait difficile de parler dans les cas étudiés de "clientèles". Ce terme implique des rapports de subordination permanents et globaux, fondés sur le statut, la richesse et la puissance. À ce point de vue, l'ancienne stratification sociale qui dans le Sud Est asiatique et à Madagascar se prolonge dans les situations paysannes actuelles, n'a apparemment laissé aucune trace dans les îles de la Société. Sur l'ancienne stratification sociale voir Teuira Henry op. cit. p. 236-237.

|                                 | Participation |                            |                         | Non Participation |                            |                         |
|---------------------------------|---------------|----------------------------|-------------------------|-------------------|----------------------------|-------------------------|
|                                 | Ensemble      | Même app. :<br>: politique | Appart. :<br>: opposée; | Ensemble          | Même app. :<br>: politique | Appart. :<br>: opposée; |
| <del>secteur</del><br>A         | 28            | 21                         | 7                       | 2                 | 0                          | 2                       |
| B                               | 21            | 10                         | 11                      | 11                | 2                          | 9                       |
| C                               | 8             | 4                          | 4                       | 14                | 1                          | 13                      |
| <del>ensemble</del><br>ensemble | 57            | 35                         | 22                      | 27                | 3                          | 24                      |
| %                               |               | 61,5                       | 38,5                    |                   | 11                         | 89                      |

Bien que la relation ne soit pas évidente entre la participation à un groupement d'activité économique et l'affiliation politique, il faut remarquer que si l'affiliation politique contraire n'interdit pas la coopération économique, du moins la freine-t-elle considérablement. Dans tous les cas sans exception où, le chef ou un membre influent d'une famille, est un adversaire politique de l'entrepreneur, la participation de la maisonnée est très réduite et se limite le plus fréquemment à un seul de ses membres, souvent, comme il a été dit, à une femme plus sensible aux avantages domestiques (part de poisson) qu'aux options idéologiques. Cela est particulièrement net dans la section de gauche du secteur "B". En revanche, la relation est pertinente entre non participation et affiliation politique opposée, les chiffres du tableau sont à cet égard significatifs, 24 maisonnées sur les 27 non participantes sont habitées par des adversaires politiques de l'entrepreneur. La non participation des 3 maisonnées de même affiliation politique s'explique dans un cas par un grand âge des membres survivants de l'utuafare et dans les deux autres cas, par le fait que les membres des maisonnées étaient engagés dans des activités les occupant à temps plein. Il n'est pas rare également que la non coopération économique s'explique

par des ininities qui dérivant elles-mêmes de l'existence à Tautira comme dans la plupart des collectivités rurales d'antagonismes profonds (1) bien antérieurs aux options politiques qu'ils ont souvent déterminées. Ces antagonismes font que les groupements d'activité économiques, dès qu'ils ne reposent plus exclusivement sur une base familiale, sont souvent déterminés par les lignes de clivage préexistantes qui séparent les groupes sociaux (2).

#### IV.- L'ECONOMIE DE LA PECHE.

L'économie de la pêche n'a de sens que par rapport aux autres activités, ce qui supposerait une étude générale. Le travail suivant, conduit dans une perspective ethno-économique, se propose à partir d'exemples concrets, de mettre en lumière les conditions dans lesquelles s'effectuent à Tahiti la commercialisation des chinchards et la répartition des revenus. Les données chiffrées qui, par suite de la réserve faite, ne présentent pas, en elles-mêmes, un intérêt majeur, permettent néanmoins de vérifier certaines observations relatives à l'évolution qui modifie les caractéristiques de la pêche au grand filet.

---

(1).- G.P. Murdock, *Social Structure*. New York 1949. p. 90.

(2).- La solidarité due à une commune appartenancereligiousc joue lorsqu'il se trouve des minorités. A Tahiti où la plupart des habitants sont protestants et cèdent peu aux sollicitations des autres religions, ce facteur est peu pertinent. En revanche, il est déterminant aux Tuamotu au profit des communautés kanito ou moraines.

Le marché des poissons à Tahiti.

Une grande partie des poissons pêchés à Tahiti est commercialisée au marché de Papeete. Il est difficile de connaître la proportion consommée directement et la proportion vendue. Vraisemblablement, ces pourcentages varient considérablement suivant les espèces de poissons et, il est possible que les tonnages de poissons de lagon consommés soient à peu près équivalents aux tonnages commercialisés (1). Au contraire les poissons pélagiques sont presque tous destinés à la vente et la part consommée par les pêcheurs, compte tenu des quantités capturées est faible. Les chiffres des quatre dernières années fournis par les statistiques municipales donnent une idée de l'importance des quantités vendues (2).

| En tonnes                             | : 1960         | : 1961         | : 1962           | : 1963           |
|---------------------------------------|----------------|----------------|------------------|------------------|
| Poissons pélagiques (total)           | : <u>553,7</u> | : <u>531,0</u> | : <u>686,3</u>   | : <u>777,9</u>   |
| Thons                                 | : 59,9         | : 108,8        | : 125,8          | : 106,8          |
| Bonites                               | : 320,3        | : 285,5        | : 386,4          | : 518,6          |
| Chincharés                            | : 173,5        | : 136,7        | : 174,1          | : 152,5          |
| Poissons de lagon et de récif (total) | : <u>336,5</u> | : <u>381,7</u> | : <u>358,3</u>   | : <u>781,5</u>   |
| 1ère catégorie(3)                     | : 78,1         | : 88,7         | : 123,7          | : 127,1          |
| 2e " "                                | : 115,1        | : 135,9        | : 308            | : 447,4          |
| 3e " "                                | : 109,1        | : 126,2        | : 128,3          | : 147,1          |
| 4e " "                                | : 34,2         | : 30,9         | : 75,5           | : 59,9           |
| <b>T O T A L</b>                      | : <u>890,2</u> | : <u>912,7</u> | : <u>1 044,6</u> | : <u>1 559,4</u> |

(1).- Ces évaluations sont proposées par le Service des Pêches. En fait, seule une enquête pourrait fournir des données certaines.

(2).- Source : Service de l'Élevage et des Pêches. Statistiques établies d'après les relevés fournis par la Municipalité de Papeete (quantités de poissons présentées mensuellement au marché).

(3).- Par délibération du Conseil Municipal de Papeete (Délibération n° 1 du 28 février 1963), les poissons ont été classés en quatre "qualités"; la catégorie "hors qualité" se confondant en fait avec la première qualité. Les poissons entrant dans les différentes catégories se répartissent de la manière suivante (suite de la note à la page suivante)...

Ces chiffres mettent en évidence l'accroissement de la consommation de poissons de toutes catégories. Il est vraisemblable que l'augmentation des ventes de poissons de lagon et de récif résulte du développement des exportations des poissons des Tuamotu, qui, de 1960 à 1963 ont été de 213, 232, 372 et 482 tonnes (1). En cours d'année, l'approvisionnement n'accuse pas de trop fortes fluctuations ainsi que cela ressort des moyennes décennales (période 1953/1962) des tonnages de poissons vendus mensuellement sur le marché de Papeete (2).

J : F : M : A : M : J : J : A : S : O : N : D :  
79,3 : 80,9 : 81,6 : 72,8 : 80,8 : 62,3 : 54,2 : 47,6 : 46 : 56,6 : 73,5 : 88,9 :

Si l'approvisionnement apparaît, compte tenu des mouvements saisonniers relativement constant, la proportion des apports des différentes catégories varie considérablement. Selon l'auteur cité, les thons et les bonites représentent 52,7 % des apports de décembre à juin et les chinchards 18 %.

---

(suite de la note 3 de la page précédente)...vente : (les dénominations conservent les noms tahitiens, pour une identification se reporter à "A preliminary Compilation of Tahitian Animal and Plant Names" op. cit.). Hors qualité : Paaihere, Puharehare, Ruhi, Auveveru, Autea, Iihi. Première qualité : Ti'atao, Roi, Taroo, Rocroc, Mahimahi, Parahapeu, Aaravi, Mû, Tehu, Moi, Paru, Matavai, Paere, Apa'i, Va'u. Deuxième qualité : Omuri, Tarei, Oeo, Ta'uo, Ahuru, Ati'ati'a, Vete, Faia, Une, Marara, Toau, Oraro, Aranea, Ava, Io'io, Macne, Taape, Faroa, Ho'a, Paati, Para'i, Tuhara, Utu, Nanue, Papae, Pataitai, Maunauna, Nato, Iihi nato, Nape. Troisième qualité : Aahi, Papahi, Pahoro, Paauara, Patui, Aavere, Maroa, Rai, Operu Marara, Tapio, Mana, Otava. Quatrième qualité : Auhopu, Toheveri, Ature, Manini, Paraharaha, Ha'uru, Ana, Inaa, Fai, Araoe, Ouna, Totara, Harchare, Maito, Ma'o, Papiu, Patii, Api, Apapapa, Uravona, Poou, Puhî pape, Puhî mati, Fec.

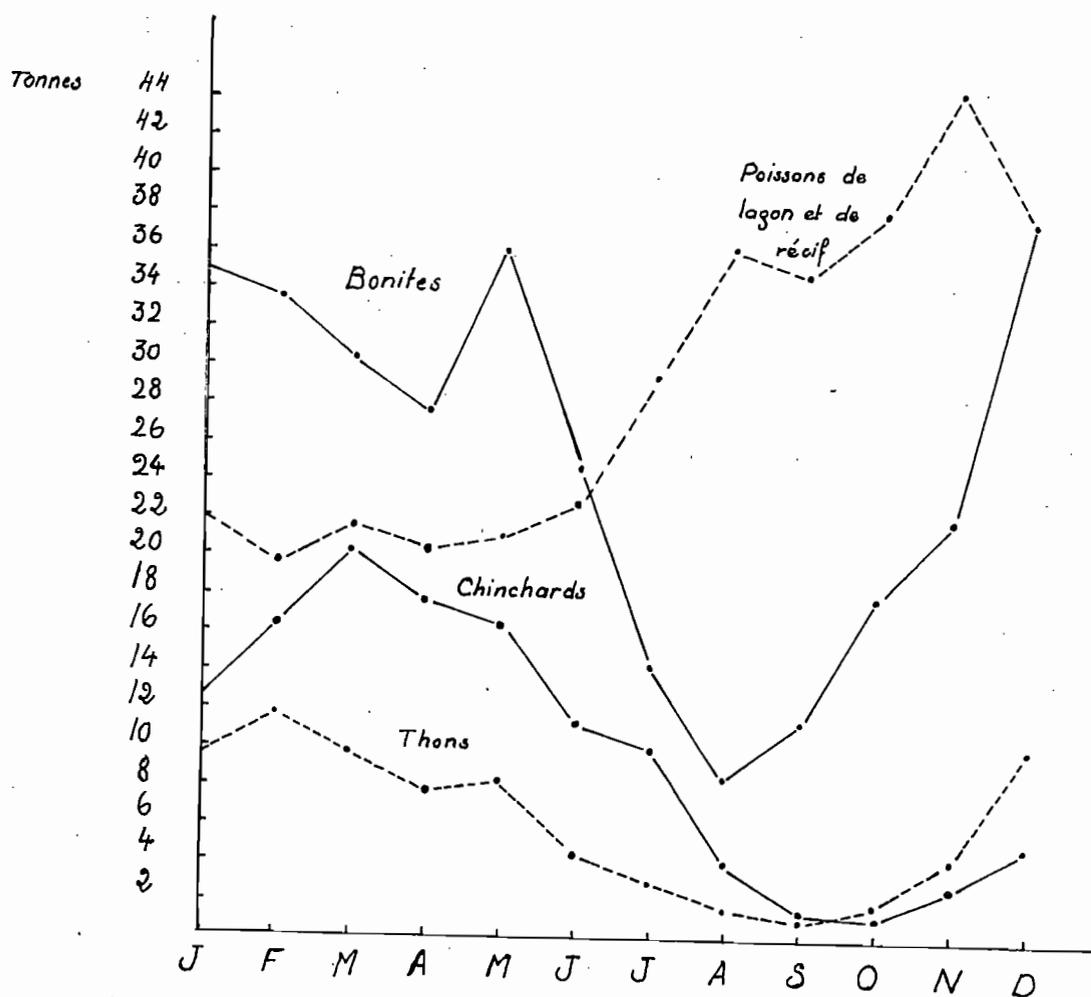
(1).- Source : Donar étude citée, p. 26. Le poisson "glacière" Puanotu provient des 4 atolls les plus proches de Tahiti : Tikehau, Rangiroa, Arutua, et Kaukura. De tout temps, Tikehau et Rangiroa (notamment le village d'Avatoru) ont contribué au ravitaillement en poissons de l'île de Makatea, centre d'exploitation des phosphates de Polynésie, mais les exportations sur Tahiti sont récentes.

(2).- Statistiques établies par les services municipaux du marché de Papeete et reprises par M. Donar. op. cit. p. 19.

De juin à octobre/novembre l'abondance de l'apport des poissons de lagon et de récif compense la faiblesse des tonnages de poissons pélagiques. Pour chaque catégorie, les fluctuations de l'offre sont mieux exprimées par le graphique de détail dressé à partir des mêmes statistiques des moyennes décennales :

Moyenne des apports mensuels pour chaque catégorie de poissons (de 1953 à 1962)

Source: Service des pêches (1)



(1).- Donar op. cit. : Graphique établi d'après le tableau chiffré de la page 19.

LA COMMERCIALISATION.

A l'exception d'un nombre important de "paquets" - environ 10 % - distribué aux pêcheurs, la production des chinchards est commercialisée. Les ventes s'effectuent au marché de Papeete, exceptionnellenent, si les prises sont abondantes, une partie du produit peut être vendue "sur les routes" à la criée. La commercialisation des poissons pêchés au grand filet, pose un certain nombre de questions concernant la concurrence existante entre les différentes variétés de poissons : poissons du large, du lagon, poissons "glacière", des Tuamotu, l'interdépendance des prix et enfin les irrégularités des apports au marché. Ces irrégularités qui tiennent à la fois aux variations saisonnières et à une commercialisation laissée au hasard, provoquent fréquemment des déséquilibres entre une offre désordonnée et une demande très sélective. Un élément très important : la préférence des Tahitiens pour le poisson frais i'a 'api et l'aversion envers le poisson qui ne l'est pas i'a maene, entraîne à son tour une série de conséquences. Le poisson le plus frais étant vendu le plus cher, il est important qu'il soit conditionné et livré au marché le plus rapidement possible. Les centres de pêche les plus rapprochés bénéficient par conséquent d'une vente de proximité d'autant plus élevée qu'ils sont plus proches de Tahiti. A contrario, les centres éloignés de la presqu'île sont désavantagés. Ces conditions défavorables ont fortement contribué à une amélioration du conditionnement réalisé dans le minimum de temps et surtout à une notorisation des entreprises effectuée dans le but de surmonter le handicap de la distance.

Les "paquets" de poissons.

Le premier point à noter en ce qui concerne le poisson est l'absence d'unité de mesure (1). Si les gros poissons du large ou du récif extérieur (thons, bonites, carangues...) sont vendus entiers ou débités au poids, les poissons de taille petite et moyenne se vendent généralement en "paquet". Le "paquet" de poissons, tui i'a, comme le paquet de fruits n'est pas exactement standardisé et le nombre de poissons enfilés sur un brin d'écorce de purau (2), varie suivant les lieux et les saisons. En ce qui concerne les chinchards, les variations dans le temps ont été considérables, mais contrairement à d'autres poissons, le nombre de chinchards, ature, aranea, orare figurant dans un paquet, est, aux différentes périodes, relativement constant. L'évolution a été la suivante

| année      | : | <u>ature</u> | : | <u>aranea</u> | : | <u>orare</u> | : |
|------------|---|--------------|---|---------------|---|--------------|---|
| 1935       | : | 35           | : | 12            | : | 5            | : |
| 1940       | : | 20           | : | 10            | : | 5            | : |
| 1947       | : | 17           | : | 8             | : | 5            | : |
| 1954       | : | 15           | : | 8             | : | 5            | : |
| Après 1954 | : | 12           | : | 8             | : | 5            | : |

(1).- Domar, étude citée, p. 29. Cette absence d'unité de mesure est culturelle, les poissons comme les fruits ou les bulbes de taro sont vendus par "collections".

(2).- Hibiscus tiliaceus - très répandu à Tahiti sur le littoral et dans les vallées.

Selon les pêcheurs, la réduction importante qui, en 1940 a affecté le nombre de poissons dans les paquets, provient à la fois de la guerre et du développement urbain de Papeete. A partir de 1947, la diminution du nombre des chinchards ne ferait que refléter leur raréfaction, conséquence du développement des pêches industrielles japonaises et hawaïennes (?) dont les bâtiments déciment les bancs de chinchards très au large, avant même qu'ils n'atteignent les côtes de Tahiti. Cette raréfaction n'aurait fait que s'accélérer depuis 1950 dans des proportions que les vieux propriétaires de filet jugent alarmantes. "M" de Tiarei qui pêche depuis plus de trente ans, expliquait que les bancs de chinchards sont depuis plusieurs années "captés" au large par les bateaux de pêche qui les attirent au moyen de puissants projecteurs (1). Les jeunes chinchards, pris au filet, sont conservés dans les installations frigorifiques du bord pour servir d'appât aux thons (arainu no te 'aahi). Le même personne soutenait avoir autrefois "alors que le Pacifique était vide", capturé jusqu'à 200 000 paquets dans une seule année tandis que maintenant la plupart des pêcheurs n'en prennent pas plus de 20 ou 30 000. Cette impression, relative à une diminution du stock de chinchards, est partagée par d'autres personnes. C'est ainsi que "L." de Pueu, remarquait que dans les temps anciens, les pêcheurs de chinchards ne faisaient pas comme ceux d'aujourd'hui et ne jetaient leur filet que pour deux ou trois mille paquets, les poissons, il est vrai, étant beaucoup plus abondants. Selon le même informateur la pratique actuelle qui

---

(1) - "te tunu ia mana'o vau...ua rahi roa te taiaraa a te mau Tapone i roto i te mau opape... Tapone te tahi, Vaihi te tahi... haere ratou tai'a te ature na te mori rahi... putuputu pauroa te ature i roto i te naramarana o te mori... e i nuri iho e taipu noa ratou...".

consiste à nouiller les filets pour rien les lançant pour deux ou trois cents paquets est anti-économique car le profit obtenu ne compense pas l'usure et n'assure pas l'amortissement. Les propriétaires de filet conscients d'un certain appauvrissement des stocks de poissons pélagiques l'expliquent par l'essor des pêches industrielles et non par la multiplication des grands filets tahitiens.

Le conditionnement des prises et le transport.

Dès qu'il est pêché, le poisson doit être préparé et dirigé le plus tôt possible sur le marché. Si la pêche n'est pas abondante, toutes les prises peuvent être expédiées directement. Dans le cas contraire, comme il a été vu, les pêcheurs doivent établir un parc, parc très provisoire constitué par des filets suspendus à une pirogue ou, ce qui est toujours préférable, un parc-vivier métallique 'aua i'a'. De nombreux pêcheurs pensent que le vivier métallique se justifie dès que les prises atteignent trois ou quatre mille paquets. Dans les Districts l'enplacement des parcs est facilement repérable grâce aux piquets fixés à demeure dans la mer. Le moment venu, les pêcheurs déroulent rapidement des rouleaux de grillage qu'ils fixent à ces piquets. Le choix du lieu propice n'est pas facile, le parc doit être établi dans un endroit relativement abrité sans courant. A Haapape malgré la grosse mer qui vient battre la côte, il existe un endroit favorable, il en est de même à Mataiea sur la côte ouest. En revanche à Tautira le lieu où est installé le parc est moins satisfaisant, le fond boueux (varivari) explique peut être certains déboires. En principe, les chinchards peuvent vivre jusqu'à deux semaines

dans le vivier sans que les pertes ne soient trop élevées (1). La solution du vivier, nécessaire, dès que l'importance des prises dépasse le seuil d'absorption du marché, n'est qu'un moindre mal car le poisson du vivier perd rapidement son goût et, même dans son aspect, supporte mal la comparaison avec du poisson fraîchement pêché. Le poisson conservé dans le vivier n'en

---

(1).- En ce qui concerne la durée de conservation des chinchards dans le vivier métallique, T.S. de Tautira a procédé à plusieurs expériences intéressantes dont l'une mérite d'être rapportée. Fin mars 1962, en pleine saison des chinchards, T.S. dont le vivier était déjà encombré de quelques milliers de paquets de ature, réalise successivement trois coups de filet qui lui rapportent 7 000, 4 000 et 5 000 paquets. Ces chiffres s'ajoutant aux quelques milliers précédents font que près de 20 000 paquets de poissons se trouvent en même temps dans le parc. Cette affaire se produisant en pleine saison des ature, à un moment où le paquet se vend 5 et 10 francs, cours qui permet de couvrir seulement les frais généraux. T.S. décide d'essayer de garder les poissons le plus longtemps possible et d'attendre la fin de la saison c'est à dire fin mai, début juin. Ce calcul n'a pas été possible, les poissons sont restés environ deux mois dans le parc et à la fin de cette période, T.S. s'est vu obligé de laisser partir les survivants. Les poissons avaient "beaucoup maigri" et essayaient de fouiller le sable boueux. T.S. s'est efforcé de leur donner de la nourriture en particulier des petits poissons inaa, malheureusement, ce n'était pas la pleine saison des inaa. Le coco râpé n'a pas eu de succès, les chinchards n'en mangeaient pas mais en revanche, se mangeaient entre eux, tous les jours les pêcheurs préposés à la garde du parc découpaient les poissons morts mais cela n'a pas été suffisant. Selon les dires des gardiens, les poissons n'auraient pas trop soufferts pendant trois semaines, ensuite cela a été de mal en pis et au bout d'un mois et demi la mortalité a augmenté dans de telles proportions que T.S. a ouvert le parc. L'expérience de T.S. a retenu l'attention des autres pêcheurs, selon "P" et "R" de Techupoo, il aurait été nécessaire de donner beaucoup plus de poissons découpés et de prélever chaque jour environ un dixième du stock pour nourrir le reste.

est sorti qu'au dernier moment, au moyen de filets ou de différents types d'épuisettes (1). Sitôt sorti de l'eau, le poisson est "tué" et mis en tui. Pour cette tâche, l'entrepreneur doit s'assurer du concours du nombre de personnes nécessaires et prévoir de disposer d'un nombre de "cordes d'écorce de purau" suffisant. Le premier travail consiste en effet à préparer les "cordes" (taura purau) qui servent à enfiler le poisson. Si 2 000 paquets ont été capturés à Tautira, une vingtaine de femmes partent immédiatement pour la vallée afin de préparer cents cordes chacune. Généralement, les femmes ne s'enfoncent pas profondément dans la vallée, coupant les branches de purau dans les formations qui se trouvent sur les bords de la rivière Vaitopiha. Les branches coupées sont écorcées sur place, une corde doit mesurer entre 60 et 70 centimètres. Les poissons sont enfilés par les ouïes, le brin d'écorce ressortant par la bouche, un tiers environ de la longueur doit rester sans poisson. La plupart du temps, les tui i'a sont liés deux à deux afin de pouvoir être suspendus(2)

(1).- Le poisson enfermé dans un vivier ou un papare peut être capturé de différentes manières, les pêcheurs emploient la main lorsqu'il s'agit de pêcher quelques poissons pour la consommation domestique (haere 'ohi) ou une épuisette sans manche montée sur un cercle de bois d'environ 50 centimètres de diamètre. Le pêcheur qui emploie le houai est dit taata taipu taipu signifiant faire le geste de ramasser à l'aide d'un objet quelconque (cuillère, pelle, etc...). S'il s'agit d'un parc métallique les pêcheurs se servent d'un filet ou d'une grande épuisette à manche le taipunaa, ce qui se dit haere tahahu.

(2).- Dans le District d'origine du filet, la collecte des taura purau ne cause aucune difficulté, ailleurs cela est quelquefois plus difficile. Il est d'usage de rendre visite au propriétaire de la terre sur laquelle existe un peuplement de purau, de lui demander la permission de confectionner les taura. A Punaauia, les purau étant rares, les femmes doivent aller chercher des no'u. Le no'u est une herbe longue qui est écrasée (tupa'ipa'i) avec des glets afin de les rendre souple (faanaru). Cette opération comme celle de la confection des taura est considéré comme un travail de femme.

Il n'y a pas très longtemps, alors que les propriétaires de grands filets ne disposaient pas, pour la plupart, de moyen de transport autonome et dépendaient pour l'expédition des poissons des trucks réguliers, le conditionnement des tui n'était pas tâche aisée. Le propriétaire du filet devait tenir compte de l'état supposé du marché et des possibilités de **fragmentation** des ventes pour décider du nombre de paquets à préparer. Cette décision prise, il devait calculer avec précision le temps nécessaire à la confection des paquets, de manière à ce que la fin de la préparation coïncide sensiblement avec l'heure du départ du truck. Le temps de confection des tui dépendait lui-même du nombre de poissons à préparer et du nombre de personnes disponibles pour cette opération. Selon les avis exprimés par les pêcheurs de la presqu'île, c'est à dire des lieux de pêche les plus éloignés de Papeete, la durée totale qui s'écoule entre la sortie de l'eau et l'arrivée au marché ne devrait pas excéder trois heures. C'est seulement à cette condition que les productions sont compétitives et peuvent rivaliser avec celles du "Grand Tahiti". Autrefois ces conditions étaient pratiquement irréalisables. Suivant le nombre des arrêts la durée du voyage en truck de Tautira ou Teahupoo jusqu'à Papeete était de l'ordre de 4 ou 5 heures (1). Les trucks partent vers minuit pour arriver

---

(1).- Les arrêts de trucks sont toujours inattendus et peuvent être longs et prolongés. De l'extrémité de la presqu'île à Papeete par la Côte Ouest ou Est, le nombre d'arrêts peut varier entre 10 et 40. Les arrêts se font à la demande des clients qui, pour attirer l'attention des chauffeurs de trucks, disposent sur la route des branches de uru ou des bouquets de feuilles de ape ou de tarua (grandes feuilles ressemblant à celles du taro). Le chauffeur qui aperçoit ces signes dans la lueur des phares s'arrête et donne un coup de klaxon. Les trucks partent de Tautira passent par la Côte Est et ceux de Teahupoo empruntent la Côte Ouest. Les trucks de nuit qui arrivent à Papeete au petit jour en repartent vers 10 ou 11 heures du matin pour être à Tautira et Teahupoo vers 14 ou 15 heures.

au marché à cinq heures du matin, toute l'opération de confection des paquets devait se faire à partir de 10 heures du soir. Le transport de nuit était particulièrement néfaste. Au cours des multiples arrêts, il n'était pas rare que des sacs de fruits d'arbre à pain (uru) ou des bottes de taros, soient entassés sur le poisson qui arrivait au marché en piètre condition.

Actuellement, tous les propriétaires de filet disposant d'un véhicule, ce problème est résolu et l'acheminement des prises sur Papeete, s'effectue dans des délais estimés satisfaisants. Compte tenu d'une heure et quart (Pueu, Vairao) ou d'une heure et demie (Tautira, Techupoo) de trajet, les entrepreneurs de la presqu'île font qu'à faire en sorte de disposer d'une main d'oeuvre suffisante, leur permettant, dans sensiblement le même laps de temps, d'assurer la préparation des "paquets". Il arrive également que des pêcheurs recourent à la location de véhicules privés. Les frais varient avec la distance. Dans le cas de Tautira, T.S. qui emploie souvent ses propres véhicules et impute l'essence sur les frais généraux établit le coût du **frêt** en fonction du cours du marché, n'hésitent pas à la baisser de moitié lorsque les prix sont bas. Les transporteurs privés acceptent également de réduire notablement leurs prix. Il existe donc une certaine souplesse relative aux taux du fret et même dans certains cas des taxes du marché qui, visent à limiter les pertes lorsque le poisson se vend mal. Il est évident que le prix du fret diminue d'autant que la distance à parcourir est plus courte et la rente augmente au fur et à mesure que l'on se rapproche de Papeete. Alors que le coût moyen de transport Tautira/Papeete s'élève à un millier de francs, il n'est que de deux cents francs de Taaone au marché. C'est là également l'une des raisons qui explique la mobilité de certains grands filets, la raison principale étant d'être assuré de livrer du poisson très frais.

Les exigences de rapidité de livraison ont hâté le processus de motorisation des entreprises de pêche au grand filet, les séparant encore davantage des pêcheries familiales utilisant les petits filets de lagon (1).

Les ventes au marché.

Selon l'importance des prises et, à un degré moindre, l'éloignement des lieux de pêche, le nombre de ventes successives à un ou plusieurs coups de filet consécutifs ainsi que l'importance de ces ventes sont susceptibles de larges variations. Des extraits de la comptabilité de M. T.S. de Tautira pour l'année 1962 apportent un certain nombre de renseignements à la fois sur la fragmentation des ventes, le lieu des ventes et également les mouvements des prix dont il va être question. Les extraits sont relatifs à des pêches réalisées aussi bien à Tautira qu'en dehors du District. Dans tous les cas il s'agit de atuge ce qui permet des comparaisons.

---

(1).- Les pêcheurs de lagon utilisent toujours les trucks réguliers. Si la pêche est exceptionnellement bonne, il leur arrive de louer une camionnette. Il en est ainsi de la plupart des pêcheurs des deux fenua aihere de Tautira et de Teahupoo qui pêchent toute la semaine pour livrer leur poisson au "marché du dimanche". Généralement, les pêcheurs passent deux nuits entières à la pêche et quelquefois trois, une dernière nuit étant passée dans le truck de Papeete le samedi soir. Les prises sont conservées dans les grands viviers de bambou (haapee) qui peuvent atteindre deux et même trois mètres de long et 80 centimètres à 1 mètre de diamètre. Certains commandent des caisses de glace qui sont apportées au village par le truck en fin d'après midi, le vendredi. Ils se rendent au village en pirogue à moteur, prennent livraison de la glace et retournent au fenua aihere où ils pêchent encore toute la nuit mettant alors directement le poisson dans la glace. La préparation des caisses terminées dans l'après midi du samedi, ils regagnent le village le soir à la tombée de la nuit, vont au cinéma du District et prennent le truck de Papeete vers minuit pour arriver au marché à cinq heures du matin. La plupart des pêcheurs du fenua aihere, consacrent ainsi à leur activité un minimum de trois nuits par semaine. Dans le reste de l'île, les activités liées à la pêche ont un caractère moins systématique, de nombreux pêcheurs, pêchent lorsqu'ils ont besoin d'argent et vendent immédiatement leurs prises.

Date du : Date de vente : Lieu de : Nbre de pa- : Cours pra- :  
 coup de : (1) : vente : quets ven- : tiqués :  
 filet : : : dus : :

Pêches effectuées à Tautira.

30.1.62 : Me. 31.1 n. : Marché : 568 : 20.25. :  
 (ature) : J. 1.2.n. : " : 435 : 15.20. :  
 : V. 2.2 n. : " : 220 : 15 : :  
 : : : : : : :  
 3.2.62 : D. 4.2 n. : Marché : 1 400 : 20.10. :  
 (ature) : : : : : : :  
 9.2.62 : D. 11.2 n. : Marché : 1 000 : 15 : :  
 (ature) : Me. 14.2 n. : " : 420 : 25.20 : :  
 : J. 15.2 n. : " : 690 : 40.30.15 : :  
 : : : : : : :  
 19.2.62 : L. 19.2 a.p. : Marché : 550 : 30.25.20. :  
 (ature) : Ma. 20.2 s. : " : 400 : 20. : :  
 : Me. 21.2 n. : " : 690 : 20.15.10. : :  
 : : : : : : :  
 23.2.62 : S. 24.2.a.p. : Marché : 800 : 30.20. :  
 (ature) : S. 24.2 s. : " : 740 : 30.20. :

Pêches extérieures. a) Thaone (2).

12/16/20 : Ma. 13.3. n. : Marché : 260 : 20.15 : :  
 mars 1962 : Ma. 13.2. s : " : 176 : 20. : :  
 (ature) : Me. 14.3. n. : " : 320 : 20. : :  
 : Me. 14.3. s. : " : 250 : 20. : :  
 : J. 15.3. n. : " : 140 : 20. : :  
 : V. 16.3. n. : " : 290 : 30.20 : :  
 : V. 16.3. a.p. : " : 200 : 20. : :  
 : V. 16.3. s. : " : 270 : 40.30.10. : :  
 : S. 17.3. n. : " : 230 : 20. : :  
 : S. 17.3. s. : " : 360 : 30.20. : :  
 : D. 18.3. n. : " : 460 : 20. : :  
 : L. 19.3. n. : " : 216 : 30. : :  
 : L. 19.3. s. : " : 238 : 30. : :  
 : Ma. 20.3. n. : " : 280 : 20. : :  
 : Ma. 20.3. s. : " : 220 : 30.20. : :  
 : Ma. 20.3. : Parc : 53 : : : :  
 : Me. 21.3. : " : 34 : : : :  
 : Me. 21.3. n. : Marché : 209 : 20. : :  
 : Me. 21.3. s. : " : 180 : 20. : :  
 : J. 22.3. n. : " : 320 : 20. : :  
 : J. 22.3. s. : " : 180 : 20. : :  
 : J. 22.3. : Parc : 32 : : : :  
 : V. 23.3. n. : Marché : 400 : 30. : :  
 : V. 23.3. a.p. : " : 320 : 30. : :  
 : V. 23.3. s. : " : 346 : 30. : :  
 : S. 24.3. n. : " : 270 : 40.30. : :  
 : S. 24.3. s. : " : 170 : 30.25.20. : :  
 : D. 25.3. n. : " : 680 : 30. : :  
 : L. 26.3. n. : " : 93 : 40. : :  
 : L. 26.3. : Parc : 20 : 30. : :

(voir note 1 et 2 à la page suivante).

| Date du coup de : | Date de vente : | Lieu de vente : | Nbre de paquets vendus : | Cours pratiqués : |
|-------------------|-----------------|-----------------|--------------------------|-------------------|
|-------------------|-----------------|-----------------|--------------------------|-------------------|

b) Mataiea.

|         |             |           |     |              |
|---------|-------------|-----------|-----|--------------|
| 6.6.62  | J. 7.6. s.  | Marché    | 254 | 40.30.25.    |
| (ature) | V. 8.6. n.  | "         | 430 | 50.40.35.    |
|         | V. 8.6. n.  | sur route | 204 | 40.          |
|         | S. 9.6. n.  | "         | 140 | 40.          |
|         | D.10.6. n.  | Marché    | 712 | 60.50.       |
|         | D.10.6. n.  | sur route | 272 | 40.          |
|         | L.11.6. n.  | Marché    | 286 | 50.40.       |
|         | Ma.12.6. n. | "         | 380 | 50.40.       |
|         | Me.13.6. s. | "         | 438 | 40.          |
|         | J.14.6. n.  | "         | 180 | 50.40.35.30. |
|         | V.15.6. n.  | "         | 264 | 50.40.30.20. |
|         | S.16.6. n.  | sur route | 64  | 50.40.       |

Les ventes subissent les conditions du marché et se ressentent des fluctuations saisonnières, de l'abondance et des catégories de poissons représentés et dans une grande mesure de la préférence des Polynésiens pour le poisson frais. Les Tahitiens, chaque fois qu'ils le peuvent n'hésitent pas à acheter plus cher dès qu'ils sont assurés sur ce point. L'organisation du marché des ature, la concurrence et le caractère saisonnier de la production provoquent de brutales fluctuations des cours. L'exemple de "P" de Teahupoo est significatif à cet égard et se répète de manière constante. En 1963, "P" était

(notes 1 et 2 de la page précédente)...

(1).- Il est indiqué les jours L. Ma. Me... et le moment de la journée : m. : matin ; a.p. : après-midi ; s. : soir.

(2).- Dans le cas des séjours extérieurs prolongés, il est établi des parcs provisoires où les prises sont versées au fur et à mesure de leur capture. Il n'apparaît pas nécessaire aux entrepreneurs de tenir un relevé précis des coups de filet, seules les ventes sont soigneusement consignées en vue du partage qui est effectué lors du retour dans le District d'origine.

parvenu, par une série de coups de filets particulièrement heureux, à capturer quelques 18.000 paquets de ature qu'il devait écouler en cinq semaines à des conditions très variables. Pendant les deux premières semaines, en l'absence de concurrents, les paquets ont dû être vendus sur la base de 60 et 50 francs. Au bout de deux semaines, deux autres pêcheurs ont apporté des ature sur le marché ce qui, immédiatement, a fait descendre les cours à 40 francs. Quinze jours plus tard, les concurrents étaient 8, les prix sont alors tombés à 5 francs le paquet et très souvent les stocks demeuraient invendus (aita i pau). Pour des raisons similaires, une erreur d'évaluation dans le nombre de paquets expédiés au marché ou la survenance de vendeurs concurrents causent de gros déboires. Compte tenu d'une augmentation régulière liée au développement urbain de Papeete et des Districts voisins, les propriétaires de grand filet connaissent approximativement la capacité de la demande. En revanche, il ne leur est pas possible de préjuger de l'état du marché et, le marché le plus imprévisible étant celui du dimanche, c'est à cette occasion que surviennent les "accidents" les plus sérieux (1).

---

(1).- En semaine, les propriétaires du filet après un coup heureux évitent d'envoyer à Papeete trop de poissons de crainte de saturer le marché. Trois, quatre ou cinq cents paquets apparaissent être le chiffre optimum permettant de proposer des prix élevés. Le dimanche, il est possible, en principe de vendre 3 ou même quatre fois. Ces proportions <sup>soit</sup> confirmées par les relevés de Tautira, pour l'année 1962, la moyenne des ventes du dimanche (14 ventes) s'est élevée à 307 "paquets" contre 288 "paquets" pour les ventes de semaine (72 ventes). Le nombre de "paquets" livrés au marché a varié selon les ventes entre 100 et 700 en semaine et entre 450 et 1 500 le dimanche. Si, en raison des hasards de l'approvisionnement, une comparaison des prix pratiqués s'est révélée non significative, les mouvements enregistrés le dimanche et en semaine peuvent présenter une allure très différente. Alors qu'en semaine la production est souvent entièrement vendue sur la base d'un même prix, nonobstant un léger fléchissement en fin de matinée, les cours dominicaux peuvent dans des circonstances défavorables, être modifiés à cinq ou six reprises, et se caractérisent par des mouvements désordonnés et exagérés aussi bien dans le sens de la hausse que de la baisse. Dans le cas où l'offre est insuffisante, les prix peuvent s'élever considérablement, car pour des raisons sociologiques les acheteurs du dimanche ont une liberté de choix très réduite. Il est d'usage ce jour, notamment pour les Polynésiens vivant en ville de s'efforcer (voir suite note à la page suivante)...

Théoriquement, le marché du dimanche peut absorber une plus grande quantité de produits, mais les vendeurs, faisant tous le même raisonnement, il arrive, que par suite de l'afflux des marchandises, les prix soient peu rémunérateurs et même s'effondrent. Pour les chinchards, il n'est pas rare que 7 000 à 8 000 paquets se trouvent mis en vente et ce chiffre peut être fortement dépassé. C'est ainsi que les prix les plus bas ont été enregistrés au début de l'année 1963, les chinchards ayant été vendus à raison de deux paquets pour cinq francs. Cette vente exceptionnellement mauvaise est intéressante à maints égards et explique en même temps l'interdépendance des marchés des différents poissons et les choix et réactions des acheteurs. Selon les informations recueillies, il s'était à cette occasion produit un afflux considérable de ature, dont le nombre en fin de matinée a été évalué à 20 000 paquets. Les prix de départ fixés à 40 francs se sont effondrés d'autant plus vite que les acheteurs se désintéressent complètement des ature provenant des différents points de l'île, se sont précipités sur les ature de Taaone, plage très proche de Papeete. Les poissons qui avaient été pêchés seulement deux heures auparavant, ont été vendus d'emblée au double du prix proposé pour les chinchards provenant d'ailleurs (1). D'autres canions amenant de nouveaux chargements

---

(suite note de la page précédente)...de manger un repas tahitien, qu'il n'est pas possible de préparer en semaine. Cela favorise la vente des produits entrant dans la composition des repas cuits au four traditionnel (hinaa), en particulier du poisson.

(1).- Ceci corrobore l'affirmation de l'existence d'une rente de proximité. Les chinchards pêchés sur des champs tahaa proches de Papeete et en particulier à Taaone, bénéficient d'un très grand avantage. Les vendeurs annoncent toujours qu'il s'agit de poissons de Taaone, i'a no Taaone et cela suffit à "entraîner" les acheteurs qui, chaque fois qu'ils le peuvent, achètent.

de chinchards, la majorité des acheteurs a quitté "le marché aux poissons" pour se rendre au "marché aux légumes", précipitant ainsi la chute des prix. Au retour, les atare de Taaone étant vendus, les clients ont, selon l'expression de plusieurs propriétaires de filets, "un peu acheté" aux étals où le poisson était le plus frais, délaissant totalement le poisson "jaune" facilement reconnaissable du fait du changement de couleur (les poissons deviennent rapidement moins brillants, les yeux verts des poissons frais blanchissent et les "tui" attirent les mouches). Puis la plupart des acheteurs renonçant aux chinchards se sont intéressés aux poissons concurrents : poissons de lagon de catégories supérieures et bonites et thons dont la baisse des prix, conséquence de la chute des prix de chinchards, en ont encore précipité l'effondrement. A cette occasion, les meilleurs vendeurs (opere) (1) se sont trouvés désarmés (2). Au cours du

---

(1).- A Papooto, les acheteurs parlant de vendeurs du marché les appellent taata hoo. Le mot opere ou pere signifierait plutôt "celui qui fait l'action de partager", ce qui évoque l'idée d'une distribution gratuite. Pourtant les propriétaires de filet désignant leurs vendeurs emploient le terme opere et non pas taata hoo.

(2).- Les propriétaires de filets engagés dans plusieurs activités ne vendent généralement pas le poisson eux-mêmes mais envoient des vendeurs (pere ou opere) qui se rendent au marché. Il faut en principe un vendeur pour assurer l'écoulement de cinq cents paquets. Dans la pratique, les vendeurs sont le plus souvent groupés deux par deux, cela facilite la vente, l'un vendant le poisson, tandis que le second encaisse et rend la monnaie. Lorsque les concurrents sont nombreux, le volume des ventes dépend un peu de l'habileté des vendeurs. Les ruses et pratiques déloyales sont fréquentes. Il n'est pas rare que s'étant entendu pour maintenir un prix, certains vendeurs annoncent le prix convenu à haute voix, tout en vendant en sous main moins cher, ce qui leur permet de liquider rapidement leur stock. De nombreux propriétaires se plaignent de l'astuce des vendeurs utilisée "pour compte propre". Les détournements seraient fréquents et d'autant plus aisés que la pêche a été plus abondante et que les clients sont plus nombreux. Tout contrôle est impossible car il se produit souvent, particulièrement lors des grands marchés du dimanche, des changements de prix en cours de matinée. Il n'est plus possible dans ces conditions de connaître les quantités de paquets vendus aux différents prix.

même marché, le poisson "glacière" des Tuamotu a été complètement ignoré.

Cet exemple fait ressortir l'influence réciproque que les marchés des différents poissons exercent les uns sur les autres ainsi que leur réceptivité à l'égard des mouvements de stocks saisonniers. Le poisson de lagon ou de récif, plus "doux" que le poisson pélagique ne craint pas beaucoup la concurrence de ce dernier. Les différentes variétés de poissons pélagiques, en revanche, se concurrencent entre elles, chinchards et bonites "ont peur" l'un de l'autre (1). Les hasards de l'approvisionnement font qu'au cours d'un même marché les prix des poissons du large peuvent baisser du triple au simple ou même dans certaines circonstances, s'effondrer complètement. Ce n'est qu'à partir d'un certain seuil que la baisse enregistrée sur cette catégorie de poissons se répercute sur les cours des poissons de lagon. Les fluctuations les plus fortes sont enregistrées sur les prix des gros poissons du large. Alors que début septembre 1963, les gros thons rapahi rapahi étaient vendus 1 500 francs, ils étaient deux mois plus tard, vers la mi-novembre en vente à 100 francs sur les mêmes étals. Les mouvements de prix que subissent les poissons pélagiques sont sans commune mesure avec ceux qu'accusent les cours de poissons de lagon dont l'offre stable s'étale tout au long de l'année. Cette incertitude permanente contribue sans doute à expliquer l'opinion de nombreux pêcheurs, qui pratiquant simultanément les deux pêches, ~~résistent~~ pas à avancer que la pêche au lagon est deux fois plus rémunératrice que celle aux poissons migrants. Ainsi qu'il a été dit, il est probable qu'il s'agisse d'une illusion provenant du fait que les poissons de lagon procurent des revenus régulièrement étalés au cours de l'année. Les avis des simples

---

(1).- cf. Donar, *étud. cit.* p. 32 : Les variations saisonnières du prix du poisson sont toujours sensibles sur le marché de Papeete vers lequel convergent toutes les captures faites autour de Tahiti... L'abondance des bonites et des thons a comme autre conséquence de faire baisser les prix de tous les autres poissons sans considération d'espèces ni de qualité...".

pêcheurs sont fonction de la régularité avec laquelle, eux-mêmes et les membres de leur utuafare prennent part aux coups de filet. Pour un certain nombre de familles de Tautira, la pêche au grand filet passe pour l'activité la plus importante et la mieux rémunérée. Sur un autre plan, la pleine saison des poissons du large correspondant en gros au premier trimestre de l'année entraîne une désaffection presque totale des acheteurs pour le poisson "glacière" des Tuamotu. Le poisson "glacière" réputé peu frais i'a maemae n'est acheté que parce que les prix sont très avantageux et délaissé aussitôt que les acheteurs peuvent obtenir dans les mêmes conditions du poisson local (1).

#### LA REPARTITION.

Les pêcheurs sont intéressés à deux points de vue, tout d'abord et principalement par les revenus que la pêche leur procure mais également par les "paquets" distribués avant les expéditions pour le marché.

##### 1.- Les partages antérieurs aux ventes.

Avant toute vente il est procédé à une distribution de poisson dont bénéficient tous les pêcheurs hommes et femmes ayant prêté la main. Pour des raisons culturelles, les propriétaires de filet ne peuvent refuser la main d'oeuvre qui se présente. De la même manière lors de la distribution des poissons, ils est admis que "chacun preme selon sa volonté. Les quantités distribuées varient par conséquent d'une part en fonction du nombre des pêcheurs et d'autre part en fonction de l'importance des utuafare de ces derniers. Un homme ou une

---

(1) - Seul le fait urbain, la diminution des liens avec le pays d'origine notamment pour les gens originaires des îles obligés la plupart du temps d'acheter tout ce qu'ils consomment, font qu'il existe une demande pour ce poisson. Les maxima des importations correspondent d'ailleurs à la morte saison des poissons pélagiques. Cette affirmation est vérifiée par les statistiques d'importation du poisson "Tuamotu" en 1963 (en tonnes) :

J : 14,1 ; F : 14,7 ; M : 17,9 ; A : 24,9 ; M : 35,4 ;  
J : 35,5 ; J : 43,6 ; A : 45,3 ; S : 62,4 ; O : 81,8 ;  
N : 69,9 ; D : 36,2. (Source : Service des Pêches).

forme marié (e) avec de nombreux enfants peuvent recevoir deux et même trois paquets alors qu'un célibataire ou un ménage sans enfant n'en recevra qu'un. Ce principe de distribution montre que la remise des paquets n'est pas à proprement parler une rémunération mais correspond à un partage (1). Cela est conforme aux habitudes de l'ancien temps (tau tahito) et s'explique par l'idée sous-jacente que la population possède un droit sur les poissons et autres produits du lagon ou de la mer voisine (2). Deux informateurs pensaient que cette aide spontanée ne se produit que parce qu'il est question de pêche et que les gens sont sûrs de recevoir une rémunération en nature aussi importante qu'ils le désirent "puisque'ils prennent

---

(1).- D'autres différences peuvent intervenir, c'est ainsi que le dimanche, le nombre de paquets distribués est plus important qu'en semaine pour la préparation du mao tahiti qui exige une grande quantité de poissons.

(2).- La réalité de ce sentiment est apparue lors de la mise en place de parcs pièges métalliques dont il a déjà été question sur le récif barrière de Tautira et de Teahupoo. La forte opposition que cette innovation avait provoquée n'a pas eu le temps de se développer car la nouvelle méthode a été rapidement interdite. Néanmoins la double réaction que ces innovations ont provoqué est très intéressante sur le plan socio-économique. Les innovateurs du District ont immédiatement désiré être les seuls à bénéficier de cette technique et éliminer les entrepreneurs originaires des Districts voisins qui "devaient rester chez eux". Dans le même temps à l'intérieur du District la nouvelle méthode a soulevé l'hostilité de la plus grande partie de la population à l'encontre des innovateurs. Aussi bien à Tautira qu'à Teahupoo, de nombreuses personnes ont été choquées de l'exploitation à des fins personnelles et spéculatives avec des moyens quasi-industriels (mise en place de pièges métalliques coûteux) d'une ressource qui, par nature, est une ressource commune à l'ensemble de la collectivité et ne peut être exploitée que d'une manière raisonnable avec des moyens qui restent ceux d'une famille de pêcheurs. A cet égard, la différence d'attitude à l'égard des poissons "domestiques" du lagon et des poissons du large est significative. Cet exemple montre que tous les "biens" naturels ne sont pas forcément à la disposition des anticipations et de l'industrie des hommes, des conceptions éthiques (dans le cadre de la culture étudiée) peuvent s'opposer au calcul économique.

ce qu'ils veulent et qu'il n'est pas coutume de leur refuser quoi que ce soit" (1). En revanche, les informateurs faisaient remarquer en souriant qu'il n'était pas sûr que les mêmes personnes se présenteraient de la même façon s'il s'agissait de tirer un bateau au sec ou de pousser une voiture.

Le partage a lieu généralement après chaque pêche et précède également toute expédition au marché, dans le cas où les poissons sont conservés dans des parcs. M. T.S. qui a tenu sa comptabilité de pêche n'a pas toujours noté le nombre de paquets distribués mais les chiffres qu'il a conservé pour quelques séries de coup de filet sont suffisants et permettent d'avoir une idée exacte du pourcentage de paquets distribués par rapport aux quantités pêchées. Ce pourcentage calculé sur trois années est **supérieur** à 10 %.

|         | : Date de la | : Nbre de pa-  | : Nbre de pa- | : Nbre de | : % des   |
|---------|--------------|----------------|---------------|-----------|-----------|
|         | : pêche      | : quets pêchés | : quets ven-  | : paquets | : paquets |
|         | :            | : dus          | : dus         | : distri- | : distri  |
|         | :            | :              | :             | : bués    | : bués    |
| 1960 :  | 22-4-60      | 2 540          | 2 280         | 260       | 10,23     |
| :       | 22-4-60      | 3 525          | 3 155         | 370       | 10,49     |
| :       | 6-5-60       | 3 250          | 2 400         | 850       | 26,15     |
| :       | 20-5-60      | 2 587          | 2 507         | 80        | 3,09      |
| :       | 3-6-60       | 1 590          | 1 340         | 250       | 15,72     |
| :       | 13-7-60      | 1 380          | 1 190         | 190       | 13,76     |
| :       | 2-8-60       | 3 073          | 2 380         | 693       | 22,55     |
| Total : |              | 17 945         | 15 252        | 2 693     | 15,00     |

(1).- M. "P" de Teahupoo parlant à la fois des pêcheurs prêtant la main et du nombre de paquets prélevés s'exprimait ainsi : "pae ahuru, pae ahuru, maha ahuru, maha ahuru, toru, toru... mitera te huru...". "S'ils sont cinquante, c'est cinquante, quarante, quarante, trente, trente, c'est comme cela...".

|                       | : Date de la | : Nbre de pa- | : Nbre de pa- | : Nbre de | : % des              |
|-----------------------|--------------|---------------|---------------|-----------|----------------------|
|                       | : pêche      | : quets pê-   | : quets ven-  | : paquets | : paquets:           |
|                       | :            | : chés        | : dus         | : distri- | : distri-            |
|                       | :            | :             | :             | : bués    | : bués :             |
| 1961                  | : 28-3-61    | : 785         | : 765         | : 20      | : 2,54:              |
|                       | : 8-4-61     | : 880         | : 850         | : 30      | : 3,40:              |
|                       | : 13-4-61    | : 470         | : 460         | : 10      | : 2,12:              |
|                       | : 21-4-61    | : 712         | : 686         | : 26      | : 3,65:              |
|                       | : 29-6-61    | : 690         | : 550         | : 140     | : 20,28:             |
|                       | : 4-11-61    | : 610         | : 500         | : 110     | : 18,03:             |
| <hr/>                 |              |               |               |           |                      |
| Total :               |              | 4 147         | 3 811         | 336       | <u>8,10</u>          |
| <hr/>                 |              |               |               |           |                      |
| 1962                  | : 19-1-62    | : 1 603       | : 1 585       | : 18      | : <u>1,12:</u>       |
|                       | : 30-1-62    | : 1 260       | : 1 223       | : 37      | : 2,93:              |
|                       | : 3-2-62     | : 4 070       | : 3 010       | : 1 060   | : 26,04:             |
|                       | : 16-2-62    | : 410         | : 394         | : 16      | : 3,92:              |
|                       | : 19-2-62    | : 1 700       | : 1 640       | : 60      | : 3,52:              |
|                       | : 23-2-62    | : 1 260       | : 1 220       | : 40      | : 3,17:              |
|                       | : 10-12-62   | : 2 000       | : 1 500       | : 500     | : 25,00:             |
| <hr/>                 |              |               |               |           |                      |
| Total :               |              | 12 303        | 10 572        | 1 731     | <u>14,06</u>         |
| <hr/>                 |              |               |               |           |                      |
| Total général (3 ans) |              | 34 395        | 29 635        | 4 760     | <u><u>13,07%</u></u> |

## 2.- Les revenus de la pêche.

Les documents comptables conservés par l'entrepreneur servent à la fois de moyen de contrôle et de pièces justificatives permettant de préciser après les ventes, la part du filet et celle des pêcheurs. A Tautira, cette comptabilité est établie contradictoirement sur un tableau noir en présence des pêcheurs et se fonde sur les mémoires des vendeurs "opere". A partir de la recette brute, calculée en multipliant le nombre de "paquets" de poissons vendus par les prix de vente, il est procédé par soustractions successives des frais, dépenses de transport, taxes de marché, repas et rémunération des gardiens de parcs, chauffeurs, vendeurs à la détermination du net après vente. Le net après vente est partagé à son tour en deux parts égales : la part du filet et la part des pêcheurs.

A/ Pour les quatre années, les parts du filet et des pêcheurs, théoriquement égales entre elles et égales chacune à la moitié du produit net des ventes, s'élevaient selon la déclaration de l'entrepreneur de Tautira à : (1)

|      | : Produit net des ventes : | Part du filet : | Par des pêcheurs : |
|------|----------------------------|-----------------|--------------------|
| 1960 | : 1 100 000                | : 550 000       | : 550 000          |
| 1961 | : 500 000                  | : 250 000       | : 250 000          |
| 1962 | : 900 000                  | : 450 000       | : 450 000          |
| 1963 | : 200 000                  | : 100 000       | : 100 000          |

Les différences de revenus d'une année à l'autre sont d'autant plus notables qu'elles ne sont pas dues à des variations saisonnières agissant par une diminution des stocks ou un changement de direction des bancs. Les indices calculés sur la base de l'année 1960 font ressortir davantage le phénomène :

|        |        |        |        |   |
|--------|--------|--------|--------|---|
| : 1960 | : 1961 | : 1962 | : 1963 | : |
| : 100  | : 44,5 | : 82   | : 18   | : |

(1).- Les évaluations de l'entrepreneur ne correspondent pas aux résultats fournis par les données comptables mais cela s'explique uniquement par la perte d'un certain nombre de documents établis sur des feuilles volantes et ordinairement présentés sous forme de liasses de notes. Les pièces comptables disponibles concernent 16 pêches pour 1960 (celles du début de l'année manquent), 26 pêches pour 1961 et 27 pêches pour 1962. Une pêche ne signifie pas un seul coup de filet, généralement chacune donne lieu à plusieurs "lancers".

Ces indices confirment les remarques précédentes quant à l'irrégularité et au manque de continuité qui caractérisent la gestion des différentes branches d'activité d'une même exploitation. Les entrepreneurs exerçant comme il a été vu diverses activités et le niveau de leur revenu global étant supposé sensiblement constant, il est probable que les fluctuations des branches ~~d'activité~~ particulières se compensent et n'affectent pas l'équilibre de l'exploitation dans son ensemble. Dans les cas étudiés ces phénomènes tiennent sans doute en partie au goût de l'innovation et du changement que les premiers observateurs avaient déjà noté chez les Polynésiens mais aussi aux conditions particulières de l'économie moderne tahitienne et à l'exiguité du marché local. Les changements subits qui peuvent entraîner la mise en sommeil d'une activité au profit d'une autre, s'expliquent aussi par la faiblesse chronique des ressources en main d'oeuvre (1). L'offre de travail toujours limitée dans les Districts et dans les Iles, peut l'être encore davantage par l'existence d'antagonismes susceptibles de venir diminuer de surcroît la participation possible. Dans ces conditions, il est évident qu'un entrepreneur tenu à engager la quasi totalité de la main d'oeuvre dont il dispose dans une activité, ne peut l'employer ailleurs et se trouve amené à abandonner certaines de ses entreprises.

---

(1).- Il serait utile d'introduire une distinction entre l'offre de main d'oeuvre disponible pour un travail d'occasion limité dans le temps, en quelque sorte le travail à caractère exceptionnel et l'offre de main d'oeuvre pour un travail régulier et suivi.

Avant d'envisager de quelle manière le net après vente se répartit entre les entrepreneurs et les pêcheurs d'une part, entre les différentes catégories de pêcheurs d'autre part, il importe d'établir le montant des charges et frais divers liés aux ventes et le pourcentage que ces sommes représentent par rapport aux recettes brutes du marché.

La comptabilité fournit les chiffres suivants :

| : Produit brut : |             | Charges et frais : |         | Produit net : |         |
|------------------|-------------|--------------------|---------|---------------|---------|
| 1960             | : 1 011 510 | :                  | 268 017 | :             | 743 493 |
| 1961             | : 654 935   | :                  | 122 442 | :             | 532 782 |
| 1962             | : 1 127 375 | :                  | 187 537 | :             | 939 828 |

Pour les trois années, le pourcentage des frais et charges calculé par rapport aux recettes brutes, représente environ 23 %. Les charges très lourdes dans les premiers temps de l'exploitation d'un grand filet, diminuent par la suite, ce qui atteste d'une amélioration sensible de la gestion de l'entreprise. Dans la mesure où un filet "réussit", l'organisation empirique du début fait place à une spécialisation plus rigoureuse des tâches tandis que l'anarchie des participations cède au fur et à mesure que se réalise une concentration dans l'effectif des pêcheurs. A Tautira, où cette tendance est nette, les frais sont passés de 37 % en 1960 à 18,8 % en 1961 et à 17 % en 1962, année où cependant, le filet a effectué de très nombreux déplacements toujours coûteux. En effet, aux charges diverses s'ajoutent à l'occasion des déplacements, les frais de location de maisons d'habitation situées sur les **lieux** de pêche où les équipes de pêcheurs peuvent séjourner quelquefois plus d'un mois. Les charges et frais se répartissent eux-mêmes en deux rubriques d'une part les frais de transport, taxes et charges diverses de marché, d'autre part les dépenses de nourriture des pêcheurs (lors des déplacements), des chauffeurs et vendeurs qui assurent le transport et la vente des poissons. Les dépenses de la première catégorie représentaient pour l'année 1962 67 % du total, tandis que les dépenses de nourriture naa s'élevaient à elles seules, à 33 %.

B/ La soustraction des charges au produit brut dégage le produit net ou "net à partager". Théoriquement, les parts du filet et des pêcheurs sont égales, en fait la part des pêcheurs est sensiblement supérieure à celle du filet. Cela est attesté par des extraits de la comptabilité de 1962 :

|                      | : Net à partager : | Part des pêcheurs : | Part du filet |
|----------------------|--------------------|---------------------|---------------|
| Francs cou-<br>rants | : 377 944          | : 204 309           | : 173 635     |
| %                    | :                  | : 54,06             | : 45,94       |

Pour les huit pêches sur lesquelles porte ce calcul, les pourcentages que représentent la part des pêcheurs par rapport à la somme à partager varient entre 51 et 57 %.

Du point de vue économique il serait intéressant de pouvoir comparer pour chaque budget domestique (utuafare par utuafare) l'importance des revenus du grand filet et la proportion qu'ils représentent par rapport à l'ensemble des ressources provenant de la pêche au lagon, de l'agriculture, du salariat ou de toute autre activité ou source de rapport, ainsi que dans un deuxième temps, l'importance des **différents** revenus les uns par rapport aux autres. Cette comparaison exigerait une étude particulière qui déborde largement le cadre de ce travail. Néanmoins, il est possible de montrer d'abord de quelle manière les revenus se distribuent entre les différentes catégories de pêcheurs, pour ensuite prendre conscience du phénomène de leur concentration sur un nombre réduit de maisons bénéficiaires.

Comme il a été vu, les pêcheurs se répartissent en plusieurs catégories : plongeurs, piroguiers, "pêcheurs de plage" (taata tahatai) aident au halage des filets, auxquels s'ajoutent les femmes qui confectionnent les paquets et aident également à hâler les filets. La catégorie "pêcheur de plage"

se réduit de plus en plus au fur et à mesure que les pêcheurs au grand filet constituent des équipes homogènes où chacun a un rôle bien défini étant soit plongeur, soit piroguier (1).

Pour l'année 1962, la répartition de la part des pêcheurs en fonction de l'importance que chacune des catégories (plongeurs, piroguiers, femmes) représentait par rapport à l'ensemble de l'effectif a été la suivante (2).

|                                               | : Plongeurs : | Piroguiers : | Femmes : |
|-----------------------------------------------|---------------|--------------|----------|
| % par rapport à l'effectif total des pêcheurs | : 16,8        | : 40,2       | : 43     |
| % par rapport au total des sommes réparties   | : 29          | : 42         | : 29     |

(1).- La catégorie "piroguier" est moins strictement définie que celle de plongeur. La plupart des pêcheurs considérés comme piroguiers reste en réalité sur la plage aidant à tirer les filets après la capture du banc. Les pêcheurs de plage ne subsistent que lorsque la pêche a lieu au District. Seuls les plongeurs et les véritables piroguiers prennent part aux "sorties" du filet.

(2).- Les pourcentages et chiffres ont été établis d'après des fragments de la comptabilité de 1962. La part des pêcheurs correspondant à 10 coups de filet s'élevait à un total de 202 230 francs réparti à raison de 58 725, 86 410 et 57 910 francs entre les plongeurs, les piroguiers et les femmes. Pour obtenir les rémunérations moyennes, ces sommes doivent être divisées respectivement par 47, 112, 119, chiffres correspondant au total des participations effectives des pêcheurs des différentes catégories à la série des coups de filet.

Pour chaque **pêcheur** appartenant à chacune des catégories, la rémunération moyenne correspondant à un coup de filet, s'établissait ainsi :

|   |           |   |            |   |        |   |
|---|-----------|---|------------|---|--------|---|
| : | Plongeurs | : | Piroguiers | : | Femmes | : |
| : | 1 250     | : | 770        | : | 480    | : |

Selon les résultats des pêches et des ventes, ces moyennes sont susceptibles d'amples variations, les rémunérations minima et maxima ont été les suivantes :

|        |           |       |            |       |        |      |   |
|--------|-----------|-------|------------|-------|--------|------|---|
| :      | Plongeurs | :     | Piroguiers | :     | Femmes | :    |   |
| minima | :         | 225   | :          | 80    | :      | 80   | : |
| maxima | :         | 2 000 | :          | 1 200 | :      | 1000 | : |

Néanmoins l'ensemble des documents comptables permet d'assurer qu'en dépit de cette dispersion apparente, les chiffres moyens calculés sur les 10 pêches correspondent bien aux rémunérations moyennes des années 1962 et 1963.

Toutes les maisonnées ne prenant pas la même part dans les activités de pêche, les revenus se distribuent inégalement ainsi que cela ressort du tableau ci-dessous établi pour 8 pêches de 1962 effectuées à Tautira et en dehors du District : (P. = Plongeur ; Pir. = Piroguier ; F. = Femme)

N° des: Pêches à Toutira : Pêches hors de Toutira  
maisons:  
nées :

|      |       |       |         |        |         |         |          |       |               |       |       |       |       |     |       |       |
|------|-------|-------|---------|--------|---------|---------|----------|-------|---------------|-------|-------|-------|-------|-----|-------|-------|
| A 2  | : Pir | :     |         | :      | P F     | :       | Hr Hr FF | :     | Pir Pir Pir F | :     | Pir F | :     | Pir F | :   | Pir F |       |
| A 3  | :     |       | : F F   | :      |         | :       |          | :     |               | :     |       | :     |       | :   |       |       |
| A 4  | :     |       |         | :      | Pir Pir | :       |          | :     |               | :     |       | :     |       | :   |       |       |
| A 7  | :     |       | : F     | :      |         | :       |          | :     |               | :     |       | :     |       | :   |       |       |
| A 8  | :     | F     | :       |        |         | :       |          | :     |               | :     |       | :     |       | :   |       |       |
| A 9  | :     | F     | :       |        |         | :       |          | :     |               | :     |       | :     |       | :   |       |       |
| A 11 | :     |       | : Pir F | :      |         | :       |          | :     |               | :     |       | :     |       | :   |       |       |
| A 12 | :     |       | : Pir F | :      | F       | :       | Pir      | :     |               | :     |       | :     | Pir   | :   |       |       |
| A 13 | :     |       |         | :      | P       | :       |          | :     |               | :     |       | :     |       | :   |       |       |
| A 14 | :     | F     | :       | F      | :       | F       | :        |       |               | :     |       | :     |       | :   |       |       |
| A 15 | :     | F     | :       | F      | :       | P F     | :        | F     | :             |       | :     | F     | :     | F   | :     |       |
| A 17 | :     | P F   | :       | P F F  | :       | P       | :        | P     | :             | P     | :     | Pir   | :     | P   | :     | Pir   |
| A 19 | :     | Pir F | :       | Pir F  | :       | Pir F   | :        | Pir   | :             | Pir   | :     | Pir   | :     | Pir | :     | Pir   |
| A 21 | :     | Pir F | :       | Pir F  | :       | Pir F   | :        | Pir F | :             | Pir F | :     | Pir F | :     | Pir | :     | Pir F |
| A 24 | :     | F F   | :       | Pir FF | :       | Pir F   | :        |       | :             |       | :     |       | :     |     | :     |       |
| A 25 | :     |       | :       |        | :       | Pir F   | :        |       | :             |       | :     |       | :     |     | :     |       |
| A 26 | :     |       | :       |        | :       | P       | :        |       | :             |       | :     |       | :     |     | :     |       |
| A 27 | :     | F     | :       | F      | :       |         | :        |       | :             |       | :     |       | :     |     | :     |       |
| A 28 | :     | Pir F | :       | Pir F  | :       | Pir P F | :        | Pir F | :             | Pir F | :     | Pir   | :     | Pir | :     | Pir   |

| N° des : Pêches à Tautira : | Pêches hors de Tautira : |       |       |       |       |       |       |       |
|-----------------------------|--------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| maison :                    |                          |       |       |       |       |       |       |       |
| nées :                      |                          |       |       |       |       |       |       |       |
| B 7                         | F F                      | F     |       | F     | F     | F     | F     | F     |
| B 9                         |                          | F     | F     | P     |       | P     |       |       |
| B 10                        |                          | Pir   | Pir   |       |       |       |       |       |
| B 11                        |                          | F     |       | Pir   | Pir   | Pir   |       | Pir   |
| B 14                        | P F                      | P F   | P F   | P F   | P F   | P F   | P F   | P F   |
| B 15                        | Pir                      |       | Pir   |       |       |       |       |       |
| B 21                        | Pir F                    | P F F | Pir   | Pir   | Pir F | Pir F | P F   | Pir F |
| B 23                        | Pir                      | Pir   | Pir   | Pir F |       | Pir F | Pir F |       |
| B 28                        | P                        | P     | P     | P F   | P F   | P F   | P F   | P F   |
| B 29                        | F                        |       | F     | Pir   | Pir   |       |       |       |
| C 2                         | F                        | F     | F     |       |       |       |       |       |
| C 4                         |                          | Pir   | Pir   |       |       |       |       |       |
| C 7                         | P                        |       | P     | P     | P     | P     |       | P     |
| C 12                        | Pir                      |       | Pir   | F     | F     |       | F     |       |
| C 18                        | F                        | F     | F     |       |       |       |       |       |
| C 19                        | P                        |       | P     |       |       |       |       |       |
| C 20                        | Pir F                    | Pir F | Pir F | Pir   | Pir   | Pir   | Pir   |       |
| C 22                        | Pir F                    |       |       | Pir F |       |       | Pir F |       |

Le tableau confirme les développements relatifs à la participation des pêcheurs et fait ressortir le processus de concentration d'effectif dont il a été question. Dans le cas de Tautira, ce processus est double et après avoir joué au profit du village en diminuant les participations extérieures, tend actuellement à réduire le nombre de maisonnées intéressées à l'entreprise. Cependant dans le même temps, il suscite une

participation plus complète des membres de ces maisonnées. La première phase qui a opéré au profit du village aggloméré, a diminué le nombre des participations extérieures, tombé d'environ un tiers en 1960 (exemple d'une pêche mémorable à laquelle avait pris part près de 150 personnes) à 12 % en 1962 (pourcentage calculé sur 12 pêches). Des pourcentages portant sur 1962 montrent qu'environ 90 % de la part des pêcheurs revient à l'effectif minimal qui, désormais, forme le noyau stable de l'entreprise et prend régulièrement part aux sorties du filet.

A partir du tableau précédent et des rémunérations moyennes, il est possible d'établir théoriquement le montant des ressources échues aux différentes maisonnées pour ces 8 pêches et de distribuer ces dernières en fonction des différentes tranches de revenus. Le nouveau tableau dressé à'après ces données, en dépit de son caractère construit, fait apparaître des détails intéressants qui vérifient les développements précédents : (les maisonnées fetii ont été soulignées)

| Tranches de revenus (Fr courants 1962) | Maisonnées bénéficiaires                                                                                                                                                                                                     |
|----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| - de 1 000                             | : <u>A<sub>3</sub></u> <u>A<sub>7</sub></u> A <sub>8</sub> <u>A<sub>9</sub></u> A <sub>27</sub>                                                                                                                              |
| de 1 001 à 2 000                       | : <u>A<sub>4</sub></u> A <sub>11</sub> <u>A<sub>13</sub></u> <u>A<sub>14</sub></u> A <sub>25</sub> <u>A<sub>26</sub></u><br>: <u>B<sub>10</sub></u> B <sub>15</sub><br>: <u>C<sub>2</sub></u> C <sub>4</sub> C <sub>18</sub> |
| de 2 001 à 4 000                       | : A <sub>12</sub> <u>A<sub>15</sub></u> A <sub>24</sub><br>: B <sub>7</sub> <u>B<sub>9</sub></u> B <sub>11</sub> <u>B<sub>29</sub></u> <u>C<sub>12</sub></u> C <sub>19</sub> C <sub>22</sub>                                 |
| de 4 001 à 6 000                       | :                                                                                                                                                                                                                            |
| de 6 001 à 8 000                       | : <u>A<sub>19</sub></u> C <sub>7</sub> C <sub>20</sub>                                                                                                                                                                       |
| de 8 001 à 10 000                      | : <u>A<sub>21</sub></u> <u>A<sub>28</sub></u> B <sub>23</sub>                                                                                                                                                                |
| de 10 001 à 12 000                     | : <u>A<sub>2</sub></u> <u>A<sub>17</sub></u> <u>B<sub>21</sub></u>                                                                                                                                                           |
| + de 12 001                            | : <u>B<sub>14</sub></u> <u>B<sub>28</sub></u>                                                                                                                                                                                |

La tranche correspondant aux revenus compris entre 4 001 et 6 000 francs qui, par hasard, est laissée en blanc, fait le départ entre les maisonnées dont les membres prennent part aux sorties du filet (revenus supérieurs) et celles dont les membres ne prennent part qu'aux pêches effectuées dans le District (revenus inférieurs). Si les utuafare fetii sont également représentées dans toutes les catégories, les maisonnées des trois tranches supérieures dont les membres constituent réellement le noyau de l'entreprise sont à une exception près des maisonnées de parents. Il s'agit pour ces utuafare d'une réelle "professionnalisation" du métier de pêcheur et leurs membres en arrivent à considérer cette activité comme une source normale et habituelle de revenus. Dans les tranches inférieures les coups de main non habituels sont davantage motivés par la distribution coutumière de poissons qui, par la recherche d'une rémunération que de nombreux propriétaires de filet ne consentent d'ailleurs pas. Ceci explique que cette catégorie de participants occasionnels est de plus en plus représentée par des femmes.

Sur un autre plan, ce phénomène de professionalisation pose le problème du mode de rémunération le plus adéquat. De l'avis de la plupart des propriétaires de filet, le système actuel laisse à désirer car si tous les pêcheurs prennent part aux coups de filet, ils y prennent part de manière très inégale et les partages donnent lieu à de sérieux mécontentements. Afin de pallier cette situation, les entrepreneurs ont imaginé deux systèmes correctifs. Le premier dit "de répartition proportionnelle" reste théorique puisqu'il n'a jamais été appliqué, le second, visant à constituer l'entreprise de pêche en une sorte de société et à distribuer des parts aux principaux pêcheurs a déjà reçu un commencement d'application.

Le premier système imaginé par T.S. de Tautira n'a jamais été mis en pratique, ses pêcheurs et même les planteurs qui "sont sa main droite" et auraient été les premiers bénéficiaires n'en comprenant pas l'intérêt. Selon l'idée

de T.S., la rémunération aurait été basée sur l'établissement de barèmes de points. Un comptable aurait déterminé exactement pour chaque lancer de filet, la part prise par les participants aux différentes phases de la pêche. Des majorations spéciales étaient prévues au bénéfice des plongeurs et des piroguiers. Le second système consiste à donner des "parts" de propriété aux principaux pêcheurs, c'est à dire aux plongeurs et d'arriver à constituer ainsi une sorte de société. Des propriétaires de filet, se plaignant de l'indifférence et du manque de conscience professionnelle des meilleurs pêcheurs peu soucieux de ménager le matériel pourtant coûteux, pensaient que cette formule serait de nature à modifier cette attitude. L'un de ses partisans les plus convaincu "C.L". de Pueu, qui vient de se défaire de son grand filet, pense s'il en reconstitue un par la suite, créer une société avec une douzaine d'actionnaires, tout en conservant le nombre de parts lui permettant d'être majoritaire. Cette formule commence à être appliquée sur la côte Ouest de Tahiti marquant une nouvelle direction susceptible de modifier les rapports de production.

#### CONCLUSION.

L'étude de la pêche au grand filet, par son caractère monographique, a permis d'aborder de nombreuses questions, qui, souvent mal connues devraient faire l'objet de recherches particulières. Il en est ainsi des développements relatifs aux types d'entreprises et aux attitudes des entrepreneurs lesquels, mériteraient d'être étudiés en eux-mêmes, en relation avec les conditions de l'économie tahitienne et non à l'occasion d'une activité particulière. Néanmoins parmi les divers points envisagés dans ce travail, deux paraissent intéressants. Il s'agit, d'une part de l'importance que les groupements d'activité économique revêtent dans une société du type de la société polynésienne, et, d'autre part, des conditions qui contribuent à expliquer le caractère fortement concurrentiel des entreprises de pêche actuelles.

1./- La théorie ethnologique s'intéresse aux groupements d'activité fondés sur la parenté et l'alliance (1). C'est ainsi que M. Otto Blehr traitant de cette forme de groupement aux îles Faroe (2) pense qu'il se rencontre dans les sociétés à organisations indifférenciées (3). Dans ces sociétés la parenté est reconnue dans toutes les lignes et non seulement dans une ou deux lignes particulières ainsi que cela se produit dans les sociétés organisées suivant un principe linéaire. Ce type d'organisation familiale qui retient actuellement l'attention de la plupart des théoriciens anglo-saxons, est organisé autour d'un individu et n'a de réalité que par rapport à lui, aboutissant à la constitution de "kindreds" (4) terme que l'on pourroit traduire par le vieux mot très vague de "parentèle" mais qui correspond assez exactement aux termes polynésiens de fetii et de 'opu. Le 'opu serait un kindred plus restreint, formé de parents proches. Des demi-frères ou sœurs bien qu'ayant un grand nombre de parents en commun, n'ont pas les mêmes parentèles et les parentèles de "cousins" se recoupent partiellement à la manière de cercles sécants.

---

(1).- Tous les développements relatifs aux groupements d'activité économiques liés aux formes de la structure sociale, sont volontairement très réduits. Une telle étude qui serait ici hors de propos, gagnerait à être entreprise sur une base comparative.

(2).- M. Otto Blehr: "Action Groups in a Society with Bilateral kinship: A case study from the Faroe Islands" Ethnology, vol II n° 3 juillet 1963.

(3).- ou cognatique (cognatic) dans la terminologie anglo-saxonne. cf. Ward H. Goodenough "A Problem in Malayo Polynesian Social Organization, American Anthropologist 57. 1955 p. 72 et 73.

Conscient du caractère peu opératoire de ce concept, l'auteur cherchant un groupement restreint, y oppose le kith, par lequel il désigne "un groupe de personnes liées à un individu par des liens de consanguinité et d'alliance impliquant des obligations mutuelles (1). Le kith est un groupement stable constitué en vue d'une activité déterminée. Ce groupement est formé de personnes appartenant au kindred d'un maître d'oeuvre, auxquelles s'ajoutent des alliés et même des alliés d'alliés. L'auteur applique son concept aux groupements qui, sous la direction d'un entrepreneur, exploitent des embarcations de pêche. Sur le plan de la description, les "Action Groups" des îles Faroe, ressemblent beaucoup aux groupements d'activité tahitiens. En Polynésie, comme aux îles Faroe, ce groupement est surtout fondé sur la parenté ou l'alliance ou tout au moins pour une fraction variable de son effectif, sur une idéologie de parenté. Des gens sont fréquemment réputés fetii sans que l'on sache exactement de quelle manière ils le sont (2). En revanche, lier ce type de groupement à des sociétés indifférenciées est contestable (3). Le vrai problème

---

(1).- O. Blehr, art. cit., p. 217 : "I shall employ "kith" to mean persons related by consanguineal and/or affinal ties involving mutual obligations".

(2).- Ces extensions sont facilitées par la plasticité sémantiques du terme fetii, c'est ainsi que les frères et sœurs de lait, les parrains et marraines, filleuls et filleules peuvent être considérés comme fetii. Dans son sens le plus large, fetii s'emploie pour désigner des personnes étrangères avec lesquelles on se trouve en relations suivies et confiantes

(3).- Il n'est pas possible de s'étendre sur ce point, mais, dès que des sociétés à organisation linéaire admettent un "coefficient d'indifférenciation" (cf. Cl. Lévi-Strauss : Les structures Élémentaires de la Parenté. Paris 1948 p. 135) des groupements très semblables au kith ne manquent pas d'apparaître. Pour s'en tenir à un exemple similaire, il suffit de citer les groupements à base de parenté et d'alliance qui forment souvent l'équipage des boutres du Nord Ouest malgache, des Comores et de l'Afrique de l'Est.

consisterait à étudier les groupements d'activité économique à base de parenté et d'alliance en relation avec les différents types d'organisation sociale. S'il est hors de doute, ainsi que le déclare l'auteur, que ces groupements d'action jouent un rôle important dans les sociétés à organisation indifférenciée, du type justement appelé "Polynésien" (1), cela tient à ce que ce type de société ne peut pas, par lui-même, et sans faire appel à un fait ou principe extérieur tel la résidence, constituer le cadre aussi bien d'activités que de dévolutions successorales. La dispersion des membres de la parentèle d'un individu, encore accentuée par la règle d'exogamie, rend ce groupement peu apte à assumer les fonctions d'un lignage assumant tout naturellement. A la différence du kindred dispersé, les types d'organisation linéaire impliquent l'existence de règles impératives de résidence matrimoniale souvent associées à des règles d'exogamie, font que les membres de même sexe d'un même lignage, se trouvent résider (du moins théoriquement) en un même lieu. Ce sont là les caractères qui contribuent à opposer les groupements de descendance linéaire au kindred. Les premiers constituent par eux-mêmes des groupements réels et exclusifs qui disposent souvent d'un patrimoine et peuvent fonctionner comme des fondations (2). Les membres d'un tel groupe ont le sentiment obligatoire et de droit par le seul fait de leur naissance. Au contraire, le kindred apparaît comme un vaste cercle, qui, dans tous les domaines, ne peut que délimiter les droits et prérogatives théoriques d'un individu. A l'intérieur de ce "champ du possible", les droits ou possibilités simplement potentiels, doivent, pour devenir effectifs,

---

(1).- cf. G.P. Murdock, "Social Structure in South East Asia" op. cit. p. 10 et suivantes qui caractérise comme type polynésien, l'une des trois variantes des formes que peuvent présenter les sociétés indifférenciées.

(2).- J'emploie ce terme comme correspondant du terme "corporation" de la littérature anglo-saxonne. cf. notamment W.H. Goodenough : Property, Kin and Community on Truk. Yale University 1961 p. 42 à 45.

être "activés" par un fait extérieur tel la résidence ou un choix (1). Dans l'exemple polynésien, les entrepreneurs enclins pour des raisons culturelles à faire appel à des parents, et ne trouvant pas de groupement pré-constitué ne pourront jamais que recruter une fraction de leur parentèle, celle qui réside à proximité du lieu où doit s'exercer l'activité projetée. Dès que résidence et parenté coïncident, la participation potentielle dépend de conditions objectives (âge, sexe), et des choix individuels, les clivages pré-existants venant encore restreindre le champ théorique des possibilités. Il serait instructif d'étudier en fonction des différentes tâches à accomplir, la "mise en acte" des kindreds polynésiens. Dans les cas observés, il est frappant de constater à quel point les anciens principes structurels de l'organisation sociale se maintiennent peu altérés et déterminent la formation de groupements liés à des activités qui n'ont rien de traditionnel.

2./- Sur le plan économique, la pêche au grand filet est caractérisé par une forte concurrence qui, très souvent, est responsable de "la brutalité et de l'irrégularité des apports" (1). Les entrepreneurs sont conscients de ce fait et le déplorent bien qu'ils ne voient pas les moyens d'y remédier. Les essais d'entente ont échoués et de plus, seraient de l'avis des intéressés peu efficaces, car le marché des différents poissons étant interdépendants, il serait nécessaire de s'étendre également avec les propriétaires de bonitiers, pêcheurs de bonites et de thons.

Cette concurrence et ses effets conduisant à des sur-stocks dépassant la demande et à des chutes de prix, paraissent d'autant plus absurdes qu'ils pourraient être évités. En effet tous les pêcheurs de chinchards s'accordent pour reconnaître qu'un banc, dès qu'il a pénétré dans le

---

(1).- En ce qui concerne la nécessité d'un choix ou de l'intervention d'un fait ou principe extérieur permettant de rendre réels, objets de droits et obligations, des possibilités seulement théoriques aussi longtemps qu'elles ne sont pas activées, voir E. Leach : "On certain unconsidered aspects of Double Descent Systems" Man 1962, 214, p. 130/134 et G.P. Murdock op. cit. "the analysis of any kind of cognatic kinship structure invariably ends by throwing the emphasis upon mechanisms of individual choice".

(2).- Cette expression est de M. Domar, étude cit. p. 46.

lagon, est peu mobile et revient régulièrement pendant des semaines sur le même champ" sortant du lagon au crépuscule pour y entrer à nouveau le jour suivant. Les pêcheurs pourraient de la sorte épuiser graduellement le banc, n'effectuant qu'un lancer de filet et attendant avant de procéder au suivant que le produit de la pêche précédente soit écoulé. Etant chacun assuré de la permanence des bancs, les pêcheurs pourraient également s'entendre entre eux et différer les coups de filet de manière à assurer un ravitaillement régulier du marché de Papeete, prévenant tout à coup et évitant ainsi des mouvements de prix trop débordernés (1). Cette formule très séduisante pour les personnes intéressées à la pêche aux chinchards n'est pas possible et cela "par la faute des propriétaires de filet qui se déplacent", c'est à dire essentiellement ceux de la côte Est. De crainte de voir survenir des concurrents, les pêcheurs dès qu'ils ont repéré un banc, s'efforcent d'en capturer la totalité d'où les inconvénients signalés. Il semble, que cette situation, loin de résulter d'une volonté maligne s'explique tout simplement par l'existence dans certains des Districts, de filets dont la longueur est disproportionnée aux ressources du lagon voisin. Au-delà d'un certain seuil, dès que le capital engagé est important, les frais fixes deviennent considérables et pour assurer l'amortissement du matériel, les entrepreneurs sont amenés à multiplier les coups de filet. Ils sont d'autant plus poussés dans cette voie, qu'ils sont contraints, afin d'être assurés de la disposition d'un effectif de pêcheurs suffisant, de leur procurer des revenus réguliers. Le comportement des entrepreneurs est différent à ce point de vue et dépend de la proportion relative des capitaux qu'ils ont investis dans le filet par rapport aux proportions investies dans les autres activités.

---

(1) - La conservation du poisson par des moyens frigorifiques, aisée pour les bonites est plus difficile pour les chinchards. Ainsi que l'écrit M. Donar, étude cit. p. 46 "de chair particulièrement délicate, ce poisson se prête mal à la conservation par les moyens frigorifiques ordinaires et demande une congélation ultra-rapide en tunnel équipé de balancelles". L'auteur ajoute que "la possibilité de stocker des prises qui peuvent dépasser dix tonnes par coup de filet permettrait un important développement de cette activité...".

Si ces capitaux sont proportionnellement <sup>et/</sup> en valeur absolue relativement faibles, les pêcheurs peuvent se contenter "d'attendre le poisson chez eux". Dans le cas contraire ils sont amenés qu'ils le désirent ou non, à "courir après le poisson", élargissent ainsi leur aire de pêche. Au départ, l'agrandissement du filet tient surtout à des raisons de prestige. Comparée à la pêche "besogneuse" au lagon, la pêche aux ature est une pêche noble qui, par elle-même, procure des satisfactions aux pêcheurs qui s'y livrent, les incitant dans le même temps à surpasser leurs concurrents en agrandissent précisément leur filet. Dès que le filet agrandi pour des raisons qui n'ont rien d'économique, devient trop important pour les ressources du District, un déterminisme cette fois économique se trouve déclenché. En peu de temps, les conditions de la pêche se modifient et, celle-ci, cessant d'être une activité d'occasion, prend un caractère permanent voire semi-industriel. Cette évolution éloigne toujours davantage la pêche au grand filet des anciennes pêches collectives auxquelles elle était - à tort semble-t-il - souvent comparée.

Paul OTTINO  
OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
ET TECHNIQUE OUTRE - MER (O.R.S.T.O.M.)  
T A H I T I

Bibliographie des ouvrages cités.

- Blehr O. : Action Groups in a Society with Bilateral Kinship : A case study from the Faroe Islands. Ethnology. vol. II n° 3. Juillet 1953
- Chabouis L et F : Petite histoire naturelle des Etablissements Français de l'Océanie. Saint Armand 1954.
- Donar J.M. : Etude Préliminaire au Plan Quinquennal concernant l'Elevage, la Pêche et les Industries Animales - 1964 - 1968. Papeete 1962.
- Eggan F. : The Sagada Igorots of Northern Luzon in Social Structure in South East Asia. Chicago 1960.
- Epstein A.L. : The Economy of Modern Matupit - in Oceania vol XXXIII n° 3 - 1963 p. 182 a 215.
- Goq F. CC et A. H. Banner : A Preliminary Compilation of Tahitian Animal and Plant names. Hawaii 1963.
- Goodenough W.H. - Property, Kin and Community on Truk. New Haven 1961. A Problem in Malayo-Polynesian Social Organization. American Anthropologist 57. 1955.
- Hervé F. : L'Huitre perlière et la perle dans les Tuamotu Melun 1934.
- Key P. : Aspects of social structure in a Tahitian urban Neighbourhood. JPS vol 72 n° 4 Déc. 1963
- Leach E. : On certain unconsidered aspects of Double Descent systems. Man 1962. 214
- Legend M. : Contribution à l'étude des Méthodes de Pêche dans Les Territoires Français du Pacifique Sud JSO Tome VI n° 6 Déc. 1950.
- Leroi-Gourhan A. : Milieu et Techniques. Paris 1945.
- Lévi-Strauss Cl. : Les structures Elémentaires de la Parenté. Paris 1948.

- Melville H. : Omoo ou le vagabond du Pacifique. trad. fr. Paris
- Murdock G.P. Social Structure - New York 1949.  
Social Structure in South East Asia. Chicago  
1960.
- Nordhoff Ch. Notes on the off-shore fishing of the Society  
Islands. JPS. vol 39 n° 2 et 3 1930.
- O'Reilly R.P. P. et Raoul Teissier : Tahitiens. Répertoire  
bio-bibliographique de la Polynésie Française.  
Société des Océanistes . Paris 1962.
- Teuira Henry Tahiti aux Temps Anciens. Société des Océanistes  
Paris 1962.